

La Cour déclare inconstitutionnelle la «clause Québec» de la loi 101

Les Canadiens anglophones auront accès aux écoles anglaises



Le juge Jules Deschênes

par Jean-Pierre Proulx

La cause Canada telle que définie par la Charte canadienne des droits et libertés prévaut sur la clause Québec de la Charte de la langue française. Ainsi en a décidé hier le juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure du Québec.

Les enfants des citoyens canadiens dont les parents ont reçu l'enseignement primaire en anglais au Canada peuvent donc fréquenter l'école anglaise au Québec. Il en va de même de ceux qui ont reçu ou reçoivent l'enseignement en anglais au primaire comme au secondaire au Canada et de tous leurs frères et soeurs.

La clause Québec permet aux enfants de recevoir l'enseignement en anglais si l'un des parents a reçu l'enseignement primaire en anglais au Québec ou à l'étranger du Québec mais dans la mesure où il était domicilié au Québec au moment de

l'adoption de la loi 101 le 26 août 1977.

C'est essentiellement sur une question de droit que le juge a tranché le litige. La Charte canadienne des droits et libertés stipule en effet qu'elle «garantit» les droits qu'elle énonce. Elle précise cependant au même article 1 que ces droits «peuvent être restreints (...) par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique».

Il s'agissait donc de savoir, dans un premier temps, si la clause Québec est «une restriction ou une négation des droits garantis par l'article 23 de la Charte canadienne». Le juge Deschênes a tranché la question péremptoirement: c'est une négation.

Le juge Deschênes a tiré cette conclusion de la comparaison de l'article 24 de la Charte, qui parle expressément de «violation» ou de «négation», avec l'arti-

cle 1 qui permet la «restriction»: «La frontière est clairement marquée qu'aucune législation ne peut franchir: celle-ci peut restreindre un droit garanti mais elle ne peut pas l'abroger ou le nier».

Le Québec avait opposé deux arguments à la thèse des requérants finalement retenue par la Cour. Il a soutenu, à partir de la jurisprudence, qu'une restriction pouvait aussi être parfois une négation. Le juge Deschênes estime que le texte même de la Charte n'autorise pas cette interprétation.

Mais le Québec avait surtout fait valoir que la loi restreignait des «droits collectifs» plutôt que des droits individuels. Le juge Deschênes a rejeté «avec vigueur» cet argument dans le passage le plus dur de son jugement.

«La Cour», écrit-il, s'étonne, pour employer un euphémisme, d'entendre cet argument de la part d'un gouvernement qui se flatte de maintenir en Amérique le

flambeau de la civilisation française avec sa promotion des valeurs spirituelles et son respect traditionnel de la liberté».

«En effet, poursuit-il, l'argument du Québec fait état d'une conception totalitaire de la société à laquelle la Cour ne saurait se rallier. La personne humaine est la plus grande valeur que nous connaissions et rien ne doit concourir à diminuer le respect qui lui est dû. D'autres sociétés placent la collectivité au-dessus de l'individu. Elles emploient le rouleau-

compresseur du Kolkhose et ne voient de mérite que dans le résultat collectif, même si des individus doivent être laissés pour compte au terme de l'exercice».

«Chaque individu au Canada, au Québec, conclut-il, doit jouir de la plénitude de ses droits, soit-il seul, soit-il membre d'un groupe; et si ce groupe compte 100 membres, le centième a autant le droit de bénéficier de tous ses privilèges de citoyens autant que les 99 autres. (...) On ne

Voir page 10: Cour

- Extraits du jugement Deschênes / page 9
- L'éditorial de Jean-Louis Roy / page 8

Laurin: la Cour ramène le Québec à la loi 63

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Il s'agit là de la première manifestation du coup de force constitutionnel perpétré par Ottawa en novembre dernier contre le Québec.

Tel est le premier commentaire du ministre de l'Éducation sur la décision du juge Jules Deschênes, qui a déclaré inconstitutionnelle la partie de la loi 101 restreignant l'accès aux écoles anglaises du Québec.

M. Camille Laurin a laissé entrevoir dès hier soir que le gouvernement en appellera de ce jugement, dont les nombreuses implications seront étudiées dans les meilleurs délais par le conseil des ministres. Mais, ce contentant d'une réaction préliminaire, il n'a pas voulu dire ce qu'il adviendra des étudiants considérés «illégaux» en vertu de la loi 101 et qui auraient désormais droit à l'enseignement en langue anglaise.

Émettant une déclaration générale, le ministre a souligné que l'éducation constitue et doit demeurer un champ de compétence exclusive des provinces. Mais, depuis l'entrée en vigueur de la charte fédérale, le pouvoir de légiférer du Québec est devenu «aléatoire». Il n'en reste pas moins que l'éducation est un des instruments essentiels et fondamentaux de la

Voir page 10: Laurin

Avant le remaniement d'aujourd'hui Léger annonce qu'il est écarté du cabinet

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — M. Marcel Léger a remis hier sa démission comme ministre de l'Environnement à la demande du premier ministre, M. René Lévesque, qui annoncera aujourd'hui un remaniement majeur de son cabinet.

Député péquiste de Lafontaine depuis 1970, M. Léger, âgé de 52 ans, est le deuxième ministre à quitter le cabinet en prévision de ce remaniement qui comprendra, indique-t-on, au moins une autre, sinon deux autres rétrogradations.

Le remaniement que M. Lévesque rendra public ce matin est en préparation depuis déjà quelques jours, mais le premier ministre n'y a mis la dernière main qu'hier. Tard en fin de journée, des problèmes subsistaient toujours dans le cas d'une des rétrogradations que le chef du gouvernement désirait effectuer.

On prévoit aujourd'hui également l'entrée de trois ou quatre nouvelles figures pour remplacer les partants, des modifications de structures à certains ministères, la création d'un nouveau ministère, celui du Commerce extérieur, et enfin le déplacement de nombreux ministres.

L'objectif que poursuit M. Lévesque avec ce remaniement important a été résumé hier par M. Léger au cours

Voir page 10: Léger



M. Marcel Léger

L'AID crée un fonds spécial \$2 milliards de plus pour l'aide au développement

par Michel Vastel

TORONTO — Les membres de l'Association internationale de développement — 32 pays — ont tous accepté, à l'exception des États-Unis, un programme de contributions de \$7 milliards en faveur des pays en développement à faible revenu pour les deux prochaines années.

C'est \$2 milliards de plus que prévu: six pays, dont le Canada, ayant décidé de contribuer à un fonds spécial de \$2 milliards pour éviter l'épuisement total des ressources de l'Association avant 1984.

L'entente actuelle, qui couvre les années 1981 à 1984, prévoyait des dons de \$12 milliards par 32 pays donateurs dont neuf sont des «pays en développement» producteurs de pétrole. Mais l'Association n'était pas assurée de boucler son budget parce que les États-Unis n'ont pas encore promis de verser leur contribution de \$945 millions pour 1983 et une autre contribution de \$1 milliard pour 1984. De plus, chacun des membres de l'AID versera en proportion des contributions des autres et la majorité des pays auraient pu se prévaloir du défaut des États-Unis pour revenir sur leurs engagements.

L'entente intervenue hier soir — qu'on présentait comme «l'Accord de Toronto» — assure les pays les plus pauvres du globe de deux choses:

■ ce sont maintenant 22 pays, sur 32, qui promettent de verser la totalité de la

contribution promise, quoique décident les États-Unis;

■ et au cas où les États-Unis ne verseraient pas les \$2,05 milliards qu'ils doivent encore à l'AID, au moins six pays, auxquels d'autres pourraient se joindre dans les prochains jours, garantiront un «fonds spécial» de \$2 milliards, ce qui assure ainsi les pays en développement qu'ils recevront en fait la totalité du programme d'aide de \$12 milliards décidé en 1980.

De plus, les négociations pour la septième reconstitution du Fonds de l'AID — qui couvrira les années 1985 à 1987 — vont commencer à la novembre.

Créée en 1960, l'AID consent des prêts sans intérêt et, à des conditions de remboursement très libérales, aux pays les plus pauvres du tiers-monde. L'AID a ainsi pu engager des fonds de \$27 milliards dans 1,300 projets répartis sur 78 pays depuis sa création il y a 22 ans. Le fonds est alimenté par 32 pays donateurs, essentiellement des pays industrialisés et des pays producteurs de pétrole.

L'annonce de l'Accord de Toronto est survenue alors que les protestations du tiers-monde se faisaient de plus en plus fortes face aux menaces qui pesaient sur l'Association internationale de développement. Les États-Unis ont déjà laissé entendre qu'ils souhaitent réduire ce Fonds de \$12 à \$9 milliards et qu'ils accepteraient sa reconduction — sans tenir

Voir page 10: Développement

Action Positive pourrait recourir à l'injonction

Le comité d'Action Positive, le premier regroupement d'anglophones au Québec, pourrait tenter d'obtenir une injonction annulant le statu quo ante qui s'appliquera si le gouvernement du Québec va en appel de la décision du juge Deschênes et qui obligera les enfants de langue anglaise à se conformer aux articles de la loi 101 sur la langue d'enseignement.

C'est ce qu'a laissé entendre un des coprésidents d'Action Positive, hier, M. Alex Paterson, en expliquant qu'autrement le jugement rendu hier serait illusoire puisque les parents auraient à attendre cinq ans avant de pouvoir envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Voir page 10: Injonction

Begin annonce la tenue d'élections générales en Israël au printemps

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Le président du conseil israélien, M. Menahem Begin, a annoncé hier que des élections législatives anticipées auraient lieu en avril ou mai prochain pour connaître la volonté de l'opinion israélienne sur la question des frontières de l'État hébreu.

Au cours d'un débat houleux à la Knesset (Parlement) sur ce sujet, M. Begin a réitéré son rejet total des nouvelles propositions de paix américaines pour le Proche-Orient.

Le président du conseil a tourné en dérision les déclarations de plusieurs responsables américains, selon lesquels une importante partie de l'opinion israélienne serait favorable à ces propositions, qui re-

commandent notamment une large autonomie pour les Palestiniens des territoires occupés, et l'arrêt de la politique de peuplement juif dans ceux-ci.

«Nous sommes prêts pour des élections anticipées car nous sommes convaincus que la majorité de l'opinion israélienne participe à notre conviction qu'il ne faut pas abandonner la moindre partie de l'an-

cienne terre de notre peuple», a-t-il dit.

M. Begin, en proie à une vive émotion, a poursuivi: «Je proposerai que l'on procède à de nouvelles élections en avril ou mai prochain, au lieu d'attendre novembre 1985, pour que nous puissions établir la volonté du peuple. Je suis convaincu que nous gagnerons à nouveau».

Après un débat sur la guerre du Liban, au terme duquel la Knesset a approuvé par 50 voix contre 40 l'attitude du gouvernement dans ce conflit, l'assemblée a abordé le «plan Reagan», que les membres du gouvernement, y compris le président du conseil Menahem Begin, ont vivement dénoncé.

M. Shamir a ouvert le feu en rappelant les «importantes concessions» faites par Israël dans le cadre des accords de Camp David au nom de la paix: restitution du sinai à l'Égypte et octroi de l'autonomie pour cinq ans aux Palestiniens des territoires occupés, qu'il a désignés sous leurs noms bibliques de Judée et de Samarie.

«Toute cette structure est maintenant menacée par les initiatives américaines qui ignorent le lien entre les positions adoptées par Israël et les concessions qu'il a consenties», a déclaré M. Shamir. «Il faut donc rouvrir le débat sur des

Voir page 10: Suisse

Voir page 10: Begin



M. Menahem Begin

La Suisse rejette la demande de sauf-conduit du commando

BERNE (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement suisse a rejeté hier soir la demande de sauf-conduit formulée par le commando qui détient cinq otages à l'intérieur de l'ambassade de Pologne à Berne, a révélé dans un communiqué M. Ulrich Hubacher, porte-parole du ministère de la Justice.

Le porte-parole a dit que cette demande s'ajoutait à celles faites lundi après l'occupation du bâtiment par le

commando qui menaçait alors de faire sauter l'ambassade si les autorités polonaises ne levaient pas la loi martiale, ne libéraient pas les prisonniers politiques et ne mettaient pas fin à la «répression» du peuple polonais.

Le communiqué lu à la presse indique que le gouvernement helvétique estime impensable d'assurer l'impunité aux membres du commando et leur réclame la libération inconditionnelle des otages

et leur reddition. À la question de savoir si les extrémistes étaient prêts à libérer leurs otages si on les laissait quitter l'ambassade en voiture, M. Hubacher a répondu: «Je ne peux pas le confirmer».

Par ailleurs, M. Josef Matusiak, un diplomate polonais qui s'était caché dans l'ambassade depuis le début de l'occupation, a réussi à s'échapper par le toit. D'après des témoins, il a sauté dans une toile

ROBERT METHODIQUE

Nouveau Unique Génial Révolutionnaire

Le Robert Methodique par son exploration systématique des mots et des éléments qui les composent est spécialement conçu pour enrichir le vocabulaire et en maîtriser l'usage

26,95\$

Le premier dictionnaire qui aille aussi loin dans la description du français

- 34 290 mots
- 1 730 éléments
- une consultation facile
- des définitions claires et précises
- de nombreux exemples
- les niveaux de langue
- les synonymes
- les contraires
- les homonymes
- les paronymes
- toutes les difficultés du français
- tous les pluriels difficiles
- tous les féminins
- la conjugaison des verbes

FRANCE-AMÉRIQUE

canada

■ L'électricité, clé de la campagne dans l'I.P.E.

CHARLOTTETOWN (CP) — Le premier ministre de l'île du Prince-Édouard, M. Jim Lee, a fait connaître hier les conclusions d'une commission d'enquête sur les tarifs de l'électricité dans l'île, et a sur le champ rejeté l'une des recommandations portant sur l'achat par le gouvernement d'une importante partie des actions du réseau hydro-électrique de l'île, encore propriété privée. M. Lee a par contre sur le champ écouté une autre recommandation et accordé une réduction d'impôts à la compagnie pour que cette dernière puisse réduire ses tarifs aux abonnés. Ces décisions, qui surviennent en pleine campagne électorale, n'ont pas encore suscité de réactions, mais les électeurs et l'opposition libérale ne manquent pas de réagir. La question de l'électricité étant l'une des plus importantes durant cette campagne électorale. Le gouvernement de M. Lee, dès le 15 septembre, versera \$1,5 million à la Maritime Electric Ltd, qui devra en retour réduire les tarifs aux abonnés. Les électeurs vont aux urnes le 27 septembre.

■ Froid entre les libéraux du N.-B. et ceux d'Ottawa

FREDERICTON (CP) — Les relations entre les libéraux du Nouveau-Brunswick et ceux d'Ottawa sont moins cordiales qu'elles ne l'étaient dans le passé, fait remarquer le leader du parti libéral du Nouveau-Brunswick, M. Doug Young. Ce dernier vient de se lancer en campagne en prévision des élections du 12 octobre. Depuis que l'étoile de M. Trudeau a commencé à vaciller, les libéraux du Nouveau-Brunswick s'amusent à dire que le meilleur allié politique du parti libéral fédéral, c'est le parti conservateur de M. Richard Hatfield. M. Young, dans une entrevue, a précisé qu'il n'entretenait pas délibérément cet esprit de froid avec M. Trudeau, mais qu'il faisait remarquer aux électeurs que MM. Trudeau et Hatfield partageaient la même opinion sur plusieurs questions et qu'il était donc inévitable que l'impopularité de M. Trudeau déteigne en quelque sorte sur M. Hatfield.

■ Indexation des pensions

OTTAWA (PC) — Les prestations de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti augmentent en octobre en raison de l'indexation trimestrielle au coût de la vie, a annoncé hier le bureau du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin. Ainsi, la pension de base de la sécurité de la vieillesse passera de \$239,73 à \$246,92. Une personne recevant la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti maximal disposera d'un montant mensuel de \$494,81. Le montant maximal du supplément de revenu garanti versé à chacun des conjoints d'un couple marié recevra tous deux la pension passera de \$185,55 à \$191,12. Le montant maximal de l'allocation au conjoint passera de \$425,28 à \$438,04.

■ Joe Smallwood poursuit

TORONTO (PC) — L'ancien premier ministre de Terre-Neuve, M. Joe Smallwood, a intenté des poursuites en diffamation de \$3,5 millions contre les dirigeants de la Commission fédérale des pratiques restrictives, à la suite de l'enquête sur la compagnie Javelin. Dans sa requête à la Cour suprême de l'Ontario hier, M. Smallwood prétend qu'il a été faussement accusé, lors des audiences de la commission, d'avoir conclu certaines affaires avec le financier John C. Doyle, ancien président de Javelin.

■ Jean Marchand ne prise pas les mesures de sécurité

OTTAWA (PC) — M. Jean Marchand, président du Sénat, s'est opposé aux nouvelles mesures de sécurité imposées dans les édifices parlementaires par la présidente de la Chambre des communes, Mme Jeanne Sauvé, et ne se pliera pas à ses exigences, du moins au Sénat. M. Marchand a exprimé sa colère et affirmé qu'il préférerait aller en prison plutôt que d'obéir à ces mesures. Selon un des gardes du Parlement, ses menaces sont plutôt symboliques et il n'y a aucun risque que le conflit ne s'envenime. Mme Sauvé a annoncé récemment que les membres des Communes, de même que les employés de la bibliothèque et les journalistes, devront porter sur leur vêtement ou au cou, une carte d'identification leur permettant de pénétrer dans l'enceinte parlementaire. Toutefois, ceux qui entrent au Sénat sont toujours soumis à l'ancien règlement qui stipule qu'ils n'ont à montrer leur carte que si les agents de sécurité du Sénat les y enjoignent.

Partisan d'un congrès tardif pour que les gens de talent libèrent

André Fortas estime qu'il est le seul «aspirant logique» à la présidence du PLQ

par Pierre O'Neill

Candidat à la présidence du Parti libéral du Québec, le Dr André Fortas, est d'avis que la tenue du congrès de leadership devrait être repoussée d'au moins une année pour permettre à des aspirants «talentueux» tels que l'ex-ministre Raymond Garneau de se libérer et d'offrir leurs services aux militants libéraux.

À l'occasion de la conférence de presse qui marquait le lancement de sa campagne

électorale, hier, le Dr Fortas a fait valoir qu'un congrès de leadership trop hâtif risquerait de priver le parti et le Québec de la contribution d'éminents citoyens, désireux de servir demain mais retenus aujourd'hui à d'autres tâches.

Pressé de questions par les journalistes, M. Fortas a vigoureusement réfuté les allégations voulant que les libéraux fédéraux soient à l'origine de sa décision de briguer la présidence du parti. Dans le même sens, il juge sans fondement l'hypothèse selon laquelle un congrès tardif rédui-

rait sensiblement les chances de succès de l'ex-premier ministre Bourassa. Au contraire, croit-il, M. Bourassa y trouverait le temps nécessaire pour approfondir ses nouvelles idées et polir la nouvelle image qu'il entend montrer aux Québécois.

Il apparaît évident au Dr Fortas que les militants libéraux voudraient se donner un chef issu des rangs du parti. Mais il souhaite que ce critère de sélection ne prive pas le PLQ de candidats d'envergure. Ce nouveau chef, M. André Fortas le veut jeune, dyna-

mique, théoricien et praticien de la politique, aussi nationaliste que fédéraliste, ni à gauche, ni à droite.

Agé de 52 ans, le Dr Fortas a complété des études en droit, en sciences économiques et à la faculté de médecine de l'Université de Toulouse. Il compte de nombreuses années de militantisme actif chez les libéraux provinciaux et fédéraux. Auteur assidu de la tribune libre du DEVOIR, son style est polémique et ses opinions suscitent souvent la controverse. Ses deux adversaires à la

présidence du PLQ ne lui apparaissent pas vraiment à la hauteur de la situation. De Mme Robic, par ailleurs dynamique, il dit que ses appuis se trouvent concentrés essentiellement dans le West Island. Et il ne voit pas très bien comment M. Alain Samson pourrait espérer recueillir des voix ailleurs que chez les jeunes libéraux et les délégués de la région de Québec. En conclusion, M. Fortas se reconnaît comme le «seul aspirant logique» à la présidence du PLQ.

Au cours de cette conférence de presse, le Dr Fortas a

également eu quelques bons mots à l'endroit du président sortant, Me Larry Wilson, qu'il trouve beaucoup trop loquace et dont les trop nombreuses déclarations aux journaux lui sont apparues dommageables au parti. Mais ce sont là des accidents de parcours marginaux que le Dr Fortas parvient à oublier parce qu'il est habité par une «obsession»: la défaite du PQ aux prochaines élections.

C'est pour satisfaire cette obsession que le Dr Fortas a décidé de briguer la présidence du parti. Il a donc conçu un programme d'action dont il a livré hier les lignes de force aux journalistes:

■ le fonctionnement et le rendement du secrétariat central du parti sera réévalué; les employés feront l'objet d'une redéfinition de tâches et d'un nouveau mode de rémunération; le directeur général, M. Alain Cousineau, sera renvoyé chez lui ou encore affecté à de nouvelles fonctions; le budget général de la permanence sera restructuré;

■ la vie générale du parti sera décentralisée et rebâtie sur la base des régions; les relations entre l'aile parlementaire et l'aile militante seront harmonisées; les jeunes libéraux se verront accorder un statut particulier «autonome» susceptible de faire d'eux de meilleurs leaders politiques; les régions éloignées seront reliées à la permanence du parti par un système de communications du genre Télec; un comité de stratégie sera mis sur pied avec la participation de coordonnateurs régionaux et de spécialistes du marketing, de la publicité et des sondages.

Mémoire à la Cour suprême

En expropriant les chutes Churchill, Terre-Neuve estime avoir agi légalement

par Michel-C. Auger

OTTAWA (PC) — L'expropriation par Terre-Neuve de la centrale hydro-électrique des chutes Churchill au Labrador ne viole ni la constitution canadienne, ni aucune loi fédérale.

C'est ce que soutiennent les procureurs du gouvernement de Terre-Neuve dans leur mémoire remis à la Cour suprême du Canada.

Le plus haut tribunal du pays se penchera, à compter du 28 septembre, sur la constitutionnalité du *Upper Churchill Water Rights Reversion Act*, une loi adoptée par la législature de Terre-Neuve en 1980.

Cette loi exproprie sans compensation la société Churchill Falls (Labrador) Corporation, qui exploite la centrale hydro-électrique des chutes Churchill.

Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec s'opposent à cette législation et soutiennent qu'elle est inconstitutionnelle.

Hydro-Québec détient plus du tiers des actions

de la société Churchill Falls et achète plus de 80% de l'électricité produite par la centrale. Le *Reversion Act* annulerait, à toutes fins utiles, ces contrats de vente d'électricité.

La loi terre-neuvienne a déjà été déclarée constitutionnelle par la Cour d'appel de Terre-Neuve en mars dernier et le Québec a décidé d'en appeler de cette décision devant la Cour suprême du Canada.

Les procureurs de Terre-Neuve se fondent largement sur cette décision de la Cour d'appel de Terre-Neuve dans leur défense de la loi et soutiennent qu'il appartient à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec de démontrer hors de tout doute que la législation de Terre-Neuve a outrepassé ses pouvoirs en adoptant le *Reversion Act*.

En particulier, les procureurs de Terre-Neuve répondent à trois objections spécifiques soulevées par Hydro-Québec et le gouvernement dans leur mémoire déposé à la Cour suprême le mois dernier.

Hydro-Québec et le gouvernement soutenaient que la loi était inconstitutionnelle parce qu'elle

avait pour effet de faire cesser les activités d'une société qui a une charte fédérale, soit la Churchill Falls Corporation.

À cela, les procureurs de Terre-Neuve répliquent que la loi n'avait aucunement pour objet la réglementation ou le contrôle des activités de la société, mais qu'elle traite seulement des droits de propriété de la province sur ses ressources.

«La gérance ou le contrôle de ressources naturelles d'une province par une société à charte fédérale ne lui donne aucune immunité contre une législation provinciale qui aurait pour objet de mettre fin à ces droits ou de confisquer cette propriété», affirme le mémoire.

D'autre part, Terre-Neuve soutient que la loi ne touche aucunement le commerce interprovincial, qui est de juridiction fédérale, ainsi que le rappelaient Hydro-Québec et le gouvernement québécois, qui soutenaient que cela rendait la loi «ultra vires».

Trudeau réitère à Lévesque son invitation pour la conférence constitutionnelle

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pierre Trudeau a fait parvenir un message à son homologue québécois René Lévesque pour l'inciter à prendre part aux travaux préparatoires de la prochaine conférence constitutionnelle.

«En vous abstenant de ce travail préparatoire vous laisseriez échapper l'occasion de soumettre à la considération de nos collègues des changements constitutionnels susceptibles de satisfaire les besoins des Québécois à l'intérieur de la Fédération canadienne», écrit M. Trudeau.

L'article 37 de la nouvelle constitution prévoit qu'une conférence fédérale-provinciale doit se tenir avant le 17 avril 1983 pour discuter des droits des autochtones. Le

premier ministre fédéral avait invité le Québec, dans une lettre datée du 27 juillet, à déléguer des fonctionnaires à une rencontre préparatoire à cette conférence constitutionnelle, le 27 août.

M. Trudeau rappelle que l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle n'est pas limité à la question des droits des autochtones et que la lettre qu'il faisait alors parvenir à M. Lévesque évoquait précisément «le travail préparatoire que pourront nécessiter les autres points à notre ordre du jour».

Le premier ministre fédéral dit regretter que M. Lévesque lui ait signifié, dans sa réponse du 19 août dernier, que le Québec ne désirait pas participer activement à la réunion du 27

août et il dit espérer que le Québec sera en mesure de prendre part à ces travaux préparatoires dès que possible.

D'autres rencontres de fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux sont prévues au cours des prochaines semaines et la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres pourrait avoir lieu dès le début de 1983.

Par ailleurs, M. Trudeau s'est dit heureux que M. Lévesque ait amorcé des consultations avec les organismes représentant les autochtones du Québec, comme lui-même l'avait fait avec des organismes nationaux.

Le message de M. Trudeau est daté du 26 août et a été publié hier par son bureau.

VENTE AUX ENCHÈRES CATALOGUÉE

DEUX SÉANCES

N'oubliez pas les dates

VENTE MARDI 14 SEPTEMBRE À 19h30

Mobilier, antiquités et objets de collection.

VENTE MERCREDI 15 SEPTEMBRE À 19h30

Oeuvres majeures de peintres canadiens et européens; importantes sculptures esquimaudes.

EXPOSITION PRÉLIMINAIRE

Vendredi 10 septembre au lundi 13 septembre 1982 inclus de 10h00 à 18h00. Vendredi et lundi jusqu'à 22h00.

PROCHAINE VENTE SANS CATALOGUE

SAMEDI 16 OCTOBRE 1982 14h30:

Mobilier et objets de décoration.

LES ENCANS

PINNEY'S AUCTIONS

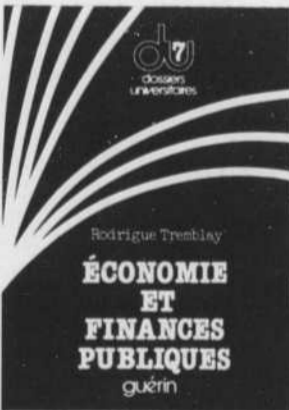
146 ch. Bates, Suite 303, Ville Mont-Royal, P.Q. H3S 1A4 (514) 731-4312

STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE

guérin
l'éditeur
qui
édite

Économie et finances publiques

Collection Dossiers universitaires
Rodrigue Tremblay
21,5 x 28 cm
381 pages 14,95\$



Notaire coupable

Le notaire Pierre Hamel, âgé de 40 ans, de Verdun, reconnu coupable de fraude, connaît sa sentence le 21 septembre, devant le juge en chef adjoint Rhéal Brunet, de la Cour des sessions de la paix. L'accusé, qui pratiquait sa

profession depuis 12 ans avant d'être radié de la Chambre des notaires, avait reconnu mardi avoir commis une fraude de \$22.000 à l'endroit d'un de ses clients.

Selon les faits mis en preuve, Hamel n'aurait pas personnellement bénéficié de l'argent manquant dans un compte en fiducie mais aurait plutôt, par sa mauvaise administration, avantagé un client au détriment d'un autre.

Le procureur de l'accusé, Me Beaudet, de même que le procureur de la Couronne, Me Serge Authier, se sont dit d'accord pour suggérer une peine d'emprisonnement de neuf mois qui, selon eux, serait équitable vu les circonstances. B.M.

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

■ Comment fonctionnent les partis politiques et les bureaucraties?
■ Qui paie finalement pour les déficits publics et l'endettement public?

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

SECTION II

RECOURS À L'ENCONTRE D'UN CONGÉDIEMENT ILLÉGAL

122. Il est interdit à un employeur ou à son agent de congédier, de suspendre ou de déplacer un salarié:

1° à cause de l'exercice par ce salarié d'un droit prévu par la présente loi ou d'un règlement;

2° pour le motif que ce salarié a déposé une plainte à la Commission ou à l'arbitre en vertu des normes du travail;

3° pour la raison que ce salarié a déposé une plainte à la Commission ou à l'arbitre;

4° pour le motif que ce salarié a déposé une plainte à la Commission ou à l'arbitre;

5° de l'application de la présente loi.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 122, 129a ainsi qu'il est stipulé à l'article 123.

SECTION III

RECOURS À L'ENCONTRE D'UN CONGÉDIEMENT FAIT SANS UNE CAUSE JUSTE ET SUFFISANTE

124. Le salarié qui justifie de cinq ans de service continu auprès d'un même employeur et qui croit avoir été congédié sans une cause juste et suffisante peut soumettre sa plainte par écrit à la Commission ou à l'arbitre, dans un délai de 90 jours de son congédiement, sauf si une autre loi prévoit un délai plus court. Le recours en dommages-intérêts est régi par la présente loi, dans une autre loi ou dans un règlement.

La Commission peut, à la demande d'une partie, ordonner que le salarié poursuive sa plainte à la satisfaction de l'autre partie.

Un écrit contenant une plainte en vertu de la présente loi doit être déposé à la Commission ou à l'arbitre, dans un délai de 90 jours de son congédiement, sauf si une autre loi prévoit un délai plus court. Le recours en dommages-intérêts est régi par la présente loi, dans une autre loi ou dans un règlement.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.

Un employeur qui viole ces dispositions est passible d'une amende de 89, 89c.



Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail
Direction des communications

POUR BIEN SE COMPRENDRE

Viens faire un tour sur la rue Laurier à Outremont...

Voir page 20

en bref...

■ Procès le 1er novembre

Le juge Laurent Cossette, de la Cour municipale de Québec, a fixé au 1er novembre le procès de l'ex-ministre Claude Charron, après consultation avec l'avocat du député, Me Carol Saint-Cyr, et le procureur de la ville, Me Michel Vézina. Le député de Saint-Jacques a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité à l'accusation d'avoir conduit un véhicule automobile alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool.

■ Petites créances

Depuis le 1er septembre, le maximum des réclamations pouvant être entendues par la Cour des petites créances est passé de \$500 à \$800. Les frais de la requête qui n'avaient pas été modifiés depuis 10 ans ont été fixés à \$10 pour une créance ne dépassant pas \$250 et à \$20 pour les autres.

■ Des pierres pour Trudeau

Les chômeurs des Basses-Laurentides ont pendu en effigie, hier, le premier ministre canadien, M. Pierre Trudeau, et lui ont lancé des oeufs et des pierres. C'est le maire de Sainte-Anne-des-Plaines, M. Robert Therrien, le seul édile de la région à s'être déplacé pour l'événement, qui a lancé la première pierre. Les chômeurs ont fait un procès au premier ministre; l'acte d'accusation contenait les qualificatifs de «shylock», «traître à son pays» et «vendu». On compte 55.000 chômeurs au nord de Montréal. Plusieurs organismes ont déjà réclamé au gouvernement fédéral qu'il classe les Basses-Laurentides comme zone désignée, afin de permettre la relance de l'économie.

■ Mises à pied à Hull

Le ministère du Travail du Québec mettra sur pied un comité cette semaine pour aider les 103 employés congédiés par la Canada Packers à se trouver un nouvel emploi ou à prendre une retraite anticipée. M. Roger Charbonneau, gérant de la section de l'emballage, a précisé que le ministère fédéral, le syndicat et la compagnie se joindront au ministère québécois du Travail pour préparer un plan de relocalisation des travailleurs. La compagnie Canada Packers a annoncé le mois dernier que son usine d'emballage à Hull fermerait ses portes à la mi-novembre. Cent autres travailleurs ont été congédiés en 1971 quand la compagnie a fermé son abattoir de Hull et 185 autres mises à pied ont eu lieu en 1978 à la suite de la fermeture de l'usine de transformation des aliments.

■ Cablevision rembourse

Au nom de quelque 3.000 clients mécontents, l'Office de protection du consommateur a fait promettre à la compagnie Cablevision nationale d'accélérer le remboursement de \$121.135 à ses clients qui avaient interrompu leur abonnement mais attendaient toujours qu'on leur verse les sommes dues. Cablevision s'est engagée à rembourser dans les 30 jours tout client qui met fin à son contrat de télédistribution. Les clients qui paient un an à l'avance ne se verront plus imputer en cours d'année les hausses qu'autorisait le CRTC. Il semble que les difficultés survenues étaient imputables à l'implantation d'un nouveau système informatisé de facturation.

■ Fin des recherches

Les autorités responsables des recherches intensives menées depuis dimanche en vue de retrouver quatre personnes disparues samedi sur le fleuve à la hauteur de Port-Cartier ont décidé hier d'abandonner les recherches. Différentes équipes de recherches ont procédé en vain au ratissage d'un territoire de plus de 5.000 milles marins carrés. Selon toute vraisemblance, la chaloupe motorisée du groupe aurait été engloutie par des vagues atteignant deux mètres. Les avions des Forces armées canadiennes dépêchées sur les lieux ont regagné leur base de Summerside à l'Île-du-Prince-Édouard. Les personnes disparues sont M. Jean Richard, de Port-Cartier et M. Raynald Boisvert, Mme Diane Richard et M. Lucien Richard, tous trois de Shawinigan.

■ Coopération nucléaire

Le nouvel ambassadeur du Canada en Argentine a affirmé à Buenos Aires que son pays continuera de fournir de la technologie nucléaire pour la construction de la seconde centrale atomique argentine. M. Lorne Sheldon Clarke a rappelé que le Canada a considéré l'action militaire de l'Argentine aux Malouines comme une agression, mais qu'il n'avait pas adopté de position au sujet de la souveraineté argentine de l'archipel. Il considère que les relations entre les deux pays sont bonnes.

Un Britannique sur quatre en chômage

LONDRES (AFP) — Un travailleur britannique sur quatre, soit près de 6.000.000 de personnes, s'est trouvé sans emploi au cours des 12 derniers mois, rapporte le journal londonien *The Observer*, citant un sondage d'opinion.

Réalisé par National Opinion Poll (NOP), ce sondage semble indiquer que le problème du chômage touche bien plus d'individus que ne l'indiquent les chiffres mensuels.

Le mois d'août a vu le taux de chômage battre un nouveau record en Grande-Bretagne, avec 3.292.702 sans-emploi, soit 13,8% de la population active, selon les derniers chiffres officiels publiés.

«Nous n'accepterons pas de faire du sur-place en négociation»

Charbonneau invite la CSN et la FTQ à adopter une approche plus responsable



Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau. (Photolaser PC)

par Robert Lefebvre

QUÉBEC (PC) — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) invite ses partenaires, la CSN et la FTQ, à adopter une approche plus responsable dans la prochaine ronde de négociation.

«D'autres peuvent avoir des considérations ou des impératifs différents, mais nous, nous n'accepterons pas de faire du «sur-place». Nous agissons selon l'évolution de la négociation au plan du contenu, non pas en fonction d'un calendrier pré-déterminé.

Voilà en quels termes le nouveau président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, commente les tiraillements qui empêchent encore la formation d'un quatrième front commun intersyndical.

Les deux autres centrales affirment vouloir régler cette prochaine ronde de négociation d'ici novembre, comme le souhaite d'ailleurs le gouvernement. Mais la CEQ ne veut pas précipiter les choses et «s'il n'y a pas moyen de s'entendre avec les deux autres centrales sur la question sala-

riale, souligne M. Charbonneau, il n'y aura pas de quatrième front commun».

M. Charbonneau a précisé que les trois centrales n'ont pas encore réussi à s'entendre sur la revendication salariale des 300.000 employés de l'État. Pour lui, la demande salariale doit inclure un pourcentage d'augmentation, une indexation au coût de la vie et une clause d'enrichissement. «Nous ne déclarons la guerre à personne, mais nous serions irresponsables de ne pas voir que le pouvoir nous en prépare une d'envure, à nous spécialement qui sommes dans le secteur de l'éducation et dans les services publics», affirme encore le président de la CEQ pour bien faire comprendre les enjeux que représentent pour ses 70.000 membres ces prochaines négociations dans le secteur public et parapublic.

Dans sa première intervention publique depuis son élection en juin dernier, M. Charbonneau a fait savoir hier en conférence de presse que son organisation est d'accord sur le principe d'une alliance élargie avec le secteur privé et avec les sans-emplois, comme le proposent la CSN et la FTQ

qui recrutent, elles, des effectifs importants en dehors du secteur public.

«Nous partageons des objectifs communs de création d'emplois et de syndicalisation, mais nous veillerons à ce que les intérêts spécifiques de toutes les catégories de salariés soient pris en compte, y compris les catégories que nous représentons», a insisté M. Charbonneau.

Selon lui, il ne sert à rien de syndicaliser tous les travailleurs du privé si les organisations syndicales ne sont pas capables de préserver les droits acquis des syndiqués du public.

«Tout recul imposé au secteur public ne fera qu'accroître le chômage et la dépression économique. Toute offensive contre les droits syndicaux des uns constitue une attaque contre les droits syndicaux de tous. Toute dégradation des services publics et sociaux et une dégradation des conditions de vie de tous», soutient-il.

La CEQ, parce que ses membres sont plus sévèrement touchés par les réductions salariales prévues dans la loi 70, apparaît beaucoup plus inquiète que les deux au-

tres centrales syndicales dont les adhérents sont moins bien rémunérés et qui préféreraient négocier sur la base d'un gel modulé des salaires tel que proposée en avril par le gouvernement.

L'inquiétude est d'autant plus grande que le gouvernement a annoncé son intention de couper de 3.000 à 5.000 postes dans le secteur de l'éducation.

Le projet de restructuration scolaire du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, préoccupe également la centrale. M. Charbonneau y voit le moyen détourné qu'a choisi le gouvernement pour occuper tout le terrain, pour alécher les parents et l'opinion publique.

Et la prochaine négociation, ajoute-t-il, c'est le moyen que s'apprête à utiliser le gouvernement pour abolir les conventions collectives locales et pour tout centraliser au sommet.

La CEQ entend s'adresser à la population au cours de l'automne et s'organiser, possiblement avec d'autres groupes, la Fédération des commissions scolaires s'il le faut, pour faire modifier ce projet de réforme.

Axworthy: engagez des jeunes avant qu'ils «décrochent»

par Paule des Rivières

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, M. Lloyd Axworthy, a vivement pressé les entreprises, hier, d'embaucher des jeunes avant qu'ils ne deviennent complètement étrangers au «système».

Il était de passage à Montréal pour rencontrer des hommes d'affaires et faire l'éloge d'un consortium formé d'entreprises qui offrent des stages de six mois à des jeunes décrocheurs, dont l'âge varie entre 18 et 23 ans.

EPOC-Montréal (pour éducation, placement, orientation et communication) est une création de la Banque de Montréal et vit depuis 10 ans grâce à des subventions du gouvernement fédéral, qui assume 73% des frais des stages, lesquels incluent formation pratique et théorique.

Hier, le ministre a annoncé que son ministère verserait \$450.000 à EPOC pour les six prochains mois, ce qui permettra à 70 jeunes décrocheurs — qui ont signalé leur existence à un bureau de la main-d'œuvre et qui ont quitté l'école au moins un an avant la fin des études secondaires — d'acquiescer une formation quelconque.

M. Axworthy n'exige pas que cette formation touche un domaine particulier «parce que nous avons autant besoin de bouchers que de spécialistes en informatique» mais il ne cache pas que «le marché du travail connaîtra des transformations radicales dans les années à venir, lorsque nous émergerons de la récession».

Ce projet fait d'ailleurs partie d'un éventail de mesures qui visent certes à pallier le chômage mais aussi à dévelop-

per de nouvelles habiletés spécifiques.

C'est d'ailleurs pour mieux orienter la formation que le gouvernement fédéral a adopté récemment un nouveau programme de formation professionnelle subordonnant les subventions aux provinces à l'acceptation, par ces dernières, des champs de formation prioritaires.

À ce sujet, le ministre fédéral a signé une entente avec l'Ontario la semaine dernière, en vertu de laquelle la province s'engage à injecter les subventions dans certains domaines.

Le Québec a d'abord regimé devant cette nouvelle forme de collaboration mais a finalement surmonté sa colère. La semaine prochaine, le conseil des ministres se prononcera sur une entente survenue entre les deux ministères du Travail. (Québec a soutenu un moment qu'il était perdant dans cette désignation de secteurs pour lesquels les emplois n'étaient pas au Québec.)

M. Axworthy, en annonçant hier le renouvellement de l'entente avec EPOC, a indiqué que l'entente «prochaine» au sujet de la formation professionnelle prévoirait peut-être d'autres formes d'aide aux entreprises formant des jeunes, dans certains secteurs.

Quant à savoir si les jeunes formés durant six mois par EPOC trouvent du travail, un porte-parole du consortium a indiqué que 75% des stagiaires s'en tirent bien.

Un syndicat comme arbitre?

(D'après CP) — La plus importante centrale syndicale de la Colombie-Britannique souhaite agir comme arbitre et agent de liaison dans les négociations entre le gouvernement et ses 40.000 fonctionnaires, qui menacent de faire la grève incessamment.

Le premier ministre, M. Bill Bennett, n'avait pas encore répondu à l'appel du chef syndical hier soir. Ce dernier, M. Jim Kimnaird, préside la Fédération du travail de la Colombie-Britannique, qui regroupe 200.000 membres. Sa suggestion est, a-t-il déclaré hier, une manière de permettre la reprise des négociations entre les parties.

Cette idée, assez inusitée dans les relations de travail, est également un ultimatum car la Fédération du travail a bien indiqué qu'advenant un refus gouvernemental, elle n'hésiterait pas à mettre en branle, de concert avec les 40.000 fonctionnaires, divers moyens de pression.

QUI A TUÉ NAPOLÉON? TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE PLUS GRAND CRIME DE L'HISTOIRE!

La librairie Champigny invite le public à assister à une table ronde où sera débattue l'épineuse question de la mort de l'Empereur.

Ben Weider, président de la Société napoléonienne du Canada et auteur du célèbre best-seller *Qui a tué Napoléon?*, défendra la thèse de la mort de Napoléon devant historiens et spécialistes.

A l'occasion de cette table ronde, le public aura accès à l'une des plus prestigieuses collections privées d'objets ayant appartenu à l'Empereur.

Lieu: Librairie Champigny
4474, rue St-Denis
Montréal
Métro Mont-Royal Tél.: 844-2587

Date: Samedi 11 septembre 1982

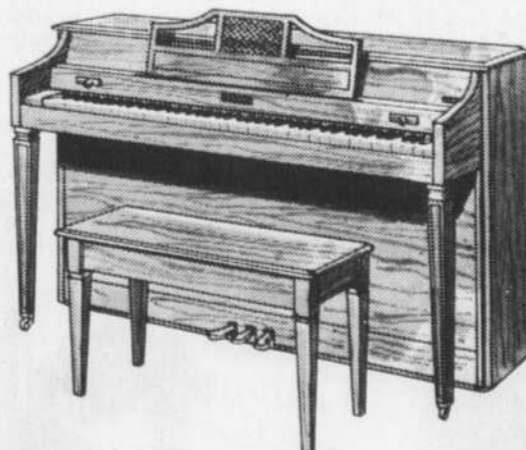
Heure: 14 heures

en collaboration avec les Éditions Robert Laffont



RETOUR À L'ÉCOLE

VENTE
PIANOS
10-30%
de réduction



Baldwin.



LE MAGASIN DE MUSIQUE
LE PLUS COMPLET
AU CANADA

Ed Archambault INC.

500 rue Ste-Catherine est
849-6201

Congrès de l'Entraide missionnaire

Chrétiens dans un monde en crise

Conférencier invité:

Claude Julien

(Le monde diplomatique)

Divers aspects de la crise seront étudiés:

- L'élargissement du fossé riches-pauvres (R. Bemardin)
- La sécurité nationale (N. Alvarez)
- La division internationale du travail (P. Beaudet)
- La marginalisation des autochtones (A.-M. Panasuk)

De nombreux panélistes présenteront des expériences où des chrétiens, avec d'autres, essaient de s'en sortir (logement, fermeture d'usines, désarmement, le Tiers-monde, etc.)

Samedi soir, le théâtre PARMINO présente la pièce «Bonne crise Lucien, Luc, Lucille et les autres».

Date: du vendredi 10 septembre à 19h. au dimanche 12 septembre à 16 h 30.

Lieu: Polyvalente St-Henri
4115 ouest St-Jacques
(à deux pas de la station de métro Place St-Henri)

Frais: \$40.00 (incluant inscription, documentation, trois repas, collation, théâtre, garderie).

Pour informations:
Entraide missionnaire (514) 526-0439

Quel contrôle exerce le directeur du financement des partis politiques sur les gestes et dépenses du Bureau?

CRÉE au tournant de l'année 1978 par le gouvernement Lévesque, le Bureau du directeur général du financement des partis politiques (BFPP) jouit d'un double avantage. Pour qu'il exerce d'une manière autonome et indépendante ses fonctions de contrôle, on en a fait un organisme dont les dépenses, comme l'action, ne peuvent être contrôlées par quiconque autre que lui-même. Par ailleurs, l'exercice de sa fonction d'information et de divulgation de l'état financier des partis politiques fait que le Bureau n'attire jamais l'attention sur son propre fonctionnement, mais plutôt sur les faits juteux qui peuvent entourer l'administration financière des partis politiques.

par **Rodolphe Morissette**

professionnel de moins et d'un employé de soutien de plus)? M. Boucher explique qu'une dizaine de permanents et trois employés occasionnels auraient travaillé une année complète au Bureau d'avril 1981 à mars 1982, tandis qu'ils n'y auraient oeuvré l'année précédente que pendant une portion d'année. Le directeur général justifie ensuite la progression de l'effectif depuis le printemps 1980 par le fait de la tenue d'élections générales l'an dernier et du référendum l'année précédente. Il ajoute que le gouvernement a confié aussi au Bureau, à compter de 1978 pour quatre municipalités de 20,000 habitants et plus, puis, à compter de 1981, pour les 53 municipalités qui font partie de cette catégorie, le contrôle du financement des partis politiques. En 1980, cet aspect du travail du Bureau, souligne M. Boucher, fut très exigeant, car 33 de ces grandes municipalités étaient en élection.

Précisons que les plans d'effectif du Bureau sont approuvés par le Conseil du Trésor et que l'organisme s'en tient aux normes de la fonction publique en matière de traitements et salaires, même si aucun de ses employés ne fait effectivement partie de la fonction publique.

M. Boucher explique aussi que l'organisme qu'il dirige disposait certes, au départ, de la Loi régissant le financement des partis politiques, mais que le BFPP ainsi créé devait se doter d'une réglementation pertinente, de même que de bulletins d'interprétation de la Loi.

La progression des dépenses affectées aux honoraires professionnels et autres (comptables, avocats et informaticiens de l'extérieur, en l'occurrence étonnante: on passe d'une somme de \$63,963 en 1979-80 à \$204,715 en 1981-82. M. Boucher rappelle le fait de l'élection générale de l'an dernier: après celle-ci, il a fallu embaucher 63 comptables de l'extérieur du Bureau pour une période de quelques mois afin de disposer des dossiers de chacun des 261 candidats ayant droit à un remboursement de dépenses électorales; ces honoraires comptables et frais afférents s'élevaient à \$83,193.

Quant aux honoraires juridiques, qui passaient de \$36,564 en 1980-81 à \$53,459 l'an dernier (+46%), le directeur général explique que dans les cas où le Bureau décide de prendre des poursuites judiciaires contre quelqu'un qui ne respecterait pas la Loi qu'il a à appliquer, «il doit se débrouiller avec ça». L'organisme, au départ, réclamait des procureurs du ministère de la Justice les opinions légales dont il avait besoin. Mais,

précise M. Boucher, les représentants des partis politiques se sont montrés réticents à une telle pratique; aussi a-t-on maintenant recours à des études privées d'avocats, lesquelles traitent aussi 99% des interprétations légales exigées. Au cours de l'année 1981-82, le contentieux du Bureau a été saisi de 35 dossiers, dont quatre ont donné lieu à des poursuites.

La Loi qui a créé le BFPP dote ce dernier d'un «conseil consultatif», présidé par le directeur général et composé de deux représentants de chacun des partis politiques autorisés représentés à l'Assemblée nationale. Le conseil, qui donne son avis sur toute question qui touche le financement des partis politiques, se réunit formellement quatre fois par an. Le directeur général est aussi aidé dans son travail de ses deux directeurs adjoints, soit MM. Michael Sheehan, qui provient du Parti libéral du Québec, et de l'ancien ministre de l'Agriculture sous l'Union nationale, M. Clément Vincent.

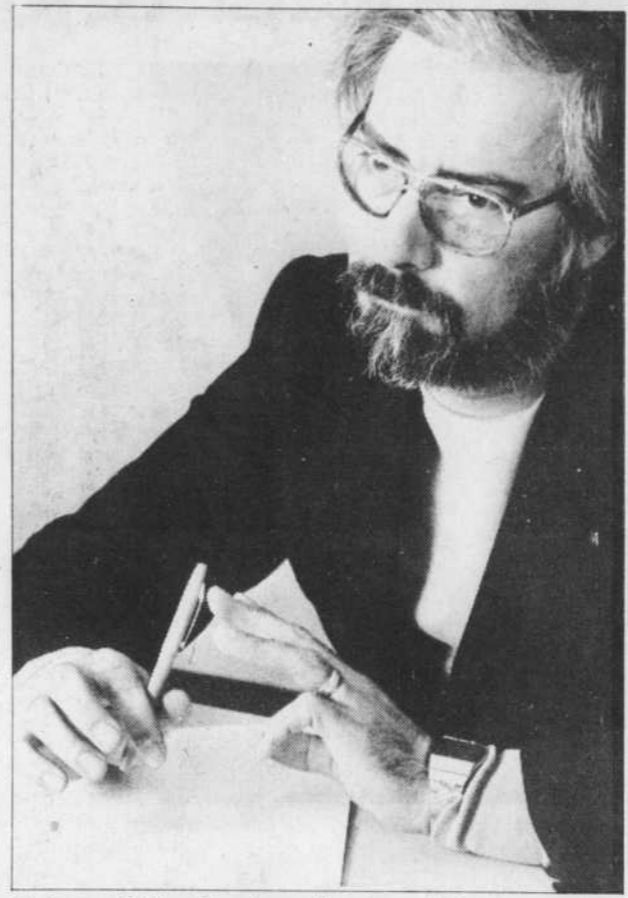
Le projet de loi initial qui créait le Bureau ne prévoyait qu'un directeur général, sans adjoint. Mais quand le gouvernement a désigné M. Boucher à ce poste, lequel avait été un militant actif du Parti québécois depuis les débuts de la formation, les deux partis d'opposition à Québec (libéraux et unionistes) avaient exigé, pour obtenir l'unanimité en Chambre au sujet de la Loi et de la nomination de M. Boucher, que ce dernier célèbre en quelque sorte avec diacre et sous-diacre. Notons que le directeur général touche un salaire dépassant les \$60,000, tandis que ses deux adjoints reçoivent cette année chacun \$58,740.

Le conseil consultatif et les deux directeurs adjoints ne font-ils pas double emploi, à l'expérience? — «Pas du tout, réplique M. Boucher. Le bout de la lorgnette est différent dans l'un et l'autre cas.» Il voit le conseil consultatif comme un «canal de communication» avec les partis. Il précise que le conseil «nous apporte beaucoup dans des réunions à huis clos, loin des journalistes...»

Au chapitre des dépenses contre services de transport et de communication (\$769,265 en 1981-82 contre \$338,763 en 1979-80), c'est la publicité et les publications qui avaient le plus gros morceau au cours de l'année financière qui vient de s'écouler (61%). Voilà qui témoigne du second volet du mandat du Bureau, qui touche l'information du public en matière de financement des partis politiques. Il lui faut en outre publier dans les journaux des avis statutaires sur les dépenses des candidats en période électorale (\$146,339 l'an dernier).

La même catégorie de dépenses contient encore des frais de déplacement, soit pour \$45,115 en 1981-82, une baisse du tiers par rapport aux mêmes frais l'année précédente. M. Boucher explique ces frais encore élevés par les nombreuses rencontres qu'il a fallu tenir avant l'élection de 1981 avec les candidats et leurs agents officiels pour leur expliquer les règlements du financement, puis après le scrutin, pour les aider à rédiger correctement leurs rapports de dépenses. Ces frais reviennent chaque année (notamment à cause des élections municipales), car ces «explications» sont toujours à recommencer: les représentants officiels des partis à l'échelle de des bénévoles et, par conséquent, les visages sont très changeants d'une année à l'autre.

Comment les dépenses de loyer ont-elles pu augmenter



M. Pierre-Olivier Boucher, directeur général du Bureau du financement des partis politiques.

de \$91,414 en 1981 à \$203,719 l'année suivante (+122,9%)? Le directeur général explique que lorsque le Bureau a été créé, il s'est installé au complexe Desjardins, à Montréal, qui subissait alors des difficultés financières; aussi le BFPP a-t-il obtenu alors un bail de trois ans et bénéficié d'un rabais de 40%. Le bail fut renouvelé en 1981, mais au plein prix (\$10,50 le pied carré, plutôt que \$7,25). En 1980-81, le directeur général a ouvert, toujours au Complexe Desjardins (mais à l'étage des boutiques) un centre de documentation ouvert au public et

conçu comme une bibliothèque spécialisée dans les institutions électorales québécoises et dans le financement des partis politiques. Le centre est encore très peu fréquenté, reconnaît M. Boucher.

Le budget de fonctionnement total du Bureau était de \$886,181 en 1978-79; il augmentait de 31,2% l'année suivante. En 1980-81, l'augmenta-

tion est de 63% par rapport à l'année précédente (de \$1,2 million à \$1,9 million). En 1981-82, on parlait d'un budget de fonctionnement de \$2,5 millions.

Or les paiements de transfert effectués par le BFPP s'élevaient en 1981-82 à \$3,6 millions (remboursement de dépenses électorales, allocations aux partis politiques et remboursement de frais de vérification). N'est-ce pas de grands frais (\$2,5 millions) pour rembourser \$3,6 millions, avouons demandé M. Boucher rétorque que les activités de «contrôle» du financement des partis sont loin de s'épuiser dans les remboursements; il rappelle de plus le volet «information du public» de son mandat; il note enfin que la portion de ses tâches qui touche les municipalités est d'autant plus coûteuse que celles-ci, au Québec, sont disséminées sur un vaste territoire.

Comme le BFPP n'est pas contrôlé par le gouvernement (il l'est par la seule Assemblée nationale), il ne s'impose que les compressions budgétaires qu'il veut bien effectuer. «Il n'existe de contrôle budgétaire ou administratif d'aucun ordre, selon la loi», explique M. Boucher. Pour préserver l'indépendance du Bureau et, ajoute-t-il, «pour nous permettre de réagir vite en période de pointe (électorale). Il souhaite par ailleurs que des députés réclament la tenue d'une commission parlementaire pour examiner l'action du Bureau, voire ses dépenses et ses budgets. M. Boucher l'a réclamée en mai, mais il n'en a eu aucun écho à ce jour.

«Comment les compressions budgétaires récentes touchent-elles le BFPP alors?» — On fait de l'auto-contrôle, réplique M. Boucher. Il cite trois dispositions qui sont déjà prises: on a réaménagé l'équipement téléphonique, plutôt sophistiqué, dont s'était doté le Bureau lors du référendum (économies escomptées: \$15,000); ensuite, on a épuré de 1,100 à 700 la liste des institutions (bibliothèques, institutions d'enseignement, etc.) auxquelles le BFPP faisait parvenir systématiquement ses documents d'information; enfin, on a reprogrammé cette année (plutôt que fait imprimer) le rapport annuel.

Deux organismes parents sont dans la même situation d'indépendance administrative et budgétaire que le Bureau au regard du gouvernement. Il s'agit du Bureau du président général des élections et de la Commission de la représentation électorale. Un projet circule à Québec depuis quelque temps, celui de regrouper les trois organismes sous le chapeau d'un «Office des électeurs», qui n'ajouterait rien aux organismes existants mais leur substituerait «une boîte unique», précise M. Boucher — notamment pour en alléger les coûts.

Le ministre d'État à la réforme électorale, M. Marc-André Bédard, a créé récemment un comité composé du directeur ou président de chacun des trois organismes, auxquels s'ajoutent un représentant du Conseil du Trésor, du conseil exécutif et du ministre d'État à la Réforme électorale. L'objet des discussions du comité, qui viennent de reprendre après trois séances de travail en juin, tient essentiellement à l'efficacité éventuelle du nouvel Office et à sa capacité de contenir ses coûts. Un rapport préliminaire est en voie de rédaction au comité.

Au Québec, la gratuité scolaire relève de plus en plus du mythe

QUÉBEC (PC) — Bon mal an, il en coûte de \$20 à \$40 par élève, en matériel didactique non fourni par les commissions scolaires, autant en matériel scolaire personnel périssable, et, loin de dimi-

nuer, ces coûts augmentent d'année en année, violant ainsi les principes mêmes de la gratuité scolaire québécoise.

Ces coûts pourraient au pis aller se justifier par une amélioration de la qualité de l'enseignement, mais cela ne semble malheureusement pas le cas si on lit l'avis du Conseil supérieur de l'éducation, adressé au ministère de l'Éducation du Québec en septembre 1980.

«D'une façon particulière, le matériel périssable que l'on dit «nécessaire» (notamment les cahiers d'exercice) est de plus en plus dispendieux et abondant, et l'utilisation que l'on en fait suscite des inquiétudes au plan pédagogique».

Le problème, s'il ne date pas d'hier, ne cesse d'empirer, et qui pis est, le matériel, acheté n'est pas toujours autorisé par le ministère. «80% du matériel didactique des commissions scolaires n'est pas approuvé par notre ministère», avoue Luc Carrier, de la direction du matériel didactique du MEQ.

Mais si les commissions scolaires et le ministère se lancent interminablement la balle des finances scolaires, les parents n'en paient pas moins des sommes de plus en plus élevées.

Ainsi, au niveau secondaire, c'est entre \$40 et \$50, dépen-

damment des options — et parfois davantage — que l'on doit dépenser au chapitre du matériel didactique obligatoire, de \$15 à \$20 au niveau primaire, alors que les parents ne devraient rien déboursier de l'avis de tous les intervenants.

\$300,000 à Sept-Îles pour les Jeux

QUÉBEC (PC) — La Ville de Sept-Îles recevra une aide financière de \$300,000 pour la mise en place des infrastructures et équipements nécessaires à la tenue des Jeux du Québec qui auront lieu dans cette ville l'été prochain.

Un communiqué publié par le bureau du ministre d'État à l'Aménagement et Responsable de l'Office de planification et de développement (OPDQ), M. François Gendron, précise que la subvention sera versée par le biais du Fonds de développement régional de l'OPDQ.

Les travaux en prévision de la finale nationale des Jeux du Québec à Sept-Îles comprendront l'aménagement d'une piste d'athlétisme, la construction de quatre courts de tennis, de même que le réaménagement de divers sites de compétition.

Les r.i.a. s'attaquent aux grands problèmes

«Doit-on envisager une fusion pour diversifier notre gamme de produits?»

«Notre gamme actuelle de produits peut-elle être élargie?»

«Où doit-on construire notre nouvelle usine?»

«Comment nos nouveaux projets seront-ils financés?»

Consolidez votre équipe de direction. Les r.i.a. s'y connaissent! Il y en a 12 000 au pays. Et ils sont de taille!



La Société des comptables en management

Bureau national, 154 Main Street East, Hamilton, Ontario L8N 1G9, et ses sociétés affiliées à travers le Canada.

HACHETTE... les dictionnaires nouvelle génération

H chez votre libraire

Energie, Mines et Ressources Canada / Energy, Mines and Resources Canada

LE PROGRAMME E.R.I.F. D'ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA offre un

SEMINAIRE TRAITANT DE LA TECHNOLOGIE BIOÉNERGETIQUE

Dans le cadre du Programme énergétique national, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du gouvernement fédéral désire encourager une utilisation accrue de la biomasse comme source énergétique pour remplacer les carburants fossiles. Le Programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière (E.R.I.F.) peut aider à défrayer en partie les coûts en capital des matériaux lors de l'installation d'un système bioénergétique reconnu. Jusqu'à présent l'industrie forestière y faisant appel, maintenant l'aide de l'ERIF est mise à la portée d'un plus grand nombre d'entreprises et d'institutions canadiennes.

Apprenez à réduire les coûts de l'énergie en utilisant:

- Les déchets de bois
- Les déchets municipaux
- Les déchets agricoles
- Les déchets industriels
- Les déchets d'hôpitaux

Lors de ce séminaire d'une journée, les avantages tirés de la biomasse comme source d'énergie y seront examinés et plus particulièrement:

Les utilisations actuelles de la biomasse
Les nouvelles possibilités pour la bioénergie
L'énergie tirée des déchets municipaux
L'aide financière gouvernementale
Les changements sociaux dus à la bioénergie

Plusieurs experts industriels vous expliqueront les avantages pratiques, techniques et économiques de l'utilisation de la technologie bioénergétique et discuteront d'un certain nombre de cas présents. Les frais de participation à ce séminaire sont de \$25,00 et comprendront entre autres un lunch et une visite facultative d'un projet de conversion à l'énergie bioénergétique. Les places sont limitées.

Le séminaire aura lieu le 13 septembre 1982, au Palais des Congrès à Hull, (Québec).

Pour obtenir des informations supplémentaires ou pour vous inscrire au séminaire, veuillez communiquer avec:

Paul J. Murray et Associés Ltée
401-294, rue Albert
Ottawa, (Ontario)
K2P 6E6
Tél.: (613) 235-1363



Lise Levasseur, enseignante dans une école primaire

On travaille pour vous

LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC

Donna Turner-Quinn, éducatrice dans un centre d'accueil (handicapés)

Considérations budgétaires et réduction des abus, dit la commission

Les travailleurs accidentés dénoncent les coupures de services de la CSST

par Gilles Provost

Une coalition de six associations de travailleurs accidentés a accusé hier la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) d'avoir profité de l'été pour effectuer subrepticement toute une série de coupures dans les services ou les bénéfices dont jouissaient les accidentés du travail.

À l'appui de ses accusations, l'Assemblée des travailleurs accidentés du Québec (ATAQ) a remis hier aux journalistes des copies de procès-verbaux de réunions du comité de direction de la CSST (qui regroupe le président et les quatre vice-présidents de cet organisme). Ces documents démontrent que la commission a pris en juin dernier les décisions suivantes:

■ Tous les accidents référés à la réadaptation après le 17 juin voient leurs prestations réduites d'un montant équivalent à toute aide financière qui leur vient (ou pourrait leur revenir) de l'assurance-chômage, de la Régie des rentes ou même de régimes d'assurance privés défrayés par leur employeur.

■ À partir de juillet 1982, on met fin à l'indexation annuelle des indemnités versées aux accidentés qui souffrent temporairement d'une totale incapacité de reprendre leur travail. On cesse aussi l'indexation de l'aide prévue au programme de réadaptation ou aux politiques de stabilisation sociale ou économique.

■ La CSST cesse de référer aux spécialistes en réadaptation tous les accidentés qui demeurent handicapés en permanence à la suite de leur accident. Elle réserve dorénavant ce service pour ceux à qui elle reconnaît un déficit physiologique supérieur à 5% et pour ceux qui, à l'évidence, ont absolument besoin de changer d'emploi et d'orientation professionnelle.

■ La CSST invitera les handicapés du travail à qui elle reconnaît un taux d'invalidité inférieur à 10% d'échanger leur rente mensuelle à vie

pour un montant forfaitaire unique qui permettrait à la commission de réaliser des économies.

■ La Commission cessera de payer le traitement en physiothérapie si le médecin traitant n'a pas fourni au préalable une justification médicale et un plan de traitement acceptables. En outre, cette autorisation ne sera valable que pour un maximum de 20 séances et la poursuite du traitement devra être autorisée à nouveau avec, à l'appui, une nouvelle justification du médecin traitant et un rapport d'étape du physiothérapeute.

■ La CSST persiste à refuser les traitements de physiothérapie donnés en clinique privée même si cette politique a provoqué d'interminables listes d'attente dans les hôpitaux depuis deux ans.

■ Les associations de victimes soutiennent enfin que la CSST a aussi donné instruction à ses centres régionaux de ne plus accorder d'incapacité permanente dans les cas d'entorses lombaires. Dans ce cas précis, pourtant, elles se disent incapables de fournir une preuve documentaire.

Ces associations dénoncent avec vigueur ces décisions qui n'ont jamais été annoncées publiquement et y voient une preuve supplémentaire de «l'arbitraire» qui règne à la CSST. Selon elles, la commission est disposée à fouler aux pieds les droits et les besoins des accidentés pour satisfaire le patronat qui exige des diminutions de coût.

Juste avant la conférence de presse à laquelle assistaient une soixantaine d'accidentés du travail, les associations membres de l'ATAQ ont obtenu un rendez-vous avec la direction de la CSST pour discuter ce litige. La rencontre aura lieu le 30 septembre.

Les accidentés trouvent révoltant que la CSST menace de couper ses prestations pour empêcher les travailleurs d'opter pour le médecin de leur choix. À leurs yeux, le diagnostic du médecin traitant doit être respecté de même que le traitement qu'il prescrit.

Interrogé hier à ce sujet, le vice-président à la réparation de la CSST, M. Lionel Bernier, a reconnu que des considérations budgétaires avaient incité la commission à déduire des prestations les sommes que les accidentés peuvent recevoir d'autres sources. «Au niveau de la réadaptation et de la recherche d'un nouvel emploi pour le travailleur handicapé, dit-il aussi, la conjoncture économique est un facteur aussi important que l'invalidité et il est normal que l'indemnisation du travailleur soit partagée entre divers organismes.»

Quant à l'indexation, on y a mis fin parce qu'une nouvelle interprétation de l'ancienne loi des accidents du travail a mené la commission à la conclusion que les travailleurs n'y avaient pas droit, dit-il. «On a donc dû se résoudre à l'éliminer même si elle est prévue dans la réforme que prépare le gouvernement...»

M. Bernier nie tout fondement à l'affirmation des accidentés sur la non-reconnaissance de l'invalidité attribuable aux entorses lombaires mais il admet que la commission cherche présentement à réduire les «abus» dans le domaine de la physiothérapie. Selon lui, les longs délais d'attente sont presque chose du passé. Ces délais ont pu compromettre la guérison de quelques accidentés, reconnaît-il, mais ils seraient en partie attribuables au grand nombre de «traitements inutiles» qui se donnent en physiothérapie.

Selon M. Bernier, il se donne à chaque jour 2,500 traitements de physiothérapie à des accidentés du travail au Québec et une recherche récente de la CSST amène à «poser beaucoup de questions» sur l'efficacité de cette spécialité. «Trop souvent, dit-il, les traitements en physiothérapie sont une sorte de poubelle vers laquelle on dirige tous les cas qu'on ne parvient pas à traiter autrement. Nous voulons nous assurer que les accidentés sont suivis convenablement et que les traitements leur apportent un véritable soulagement.»

Bédard vise à intégrer les cours sous un seul juge dès que possible

par Bernard Morrier

L'idée maîtresse de la réforme des tribunaux du Québec sera d'intégrer ceux-ci le plus tôt possible sous l'autorité d'un seul juge en chef, de qui relèveront les diverses juridictions que nous connaissons déjà.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard, à l'occasion de l'ouverture des tribunaux judiciaires, au palais de Justice de Montréal.

Prenant la parole lors d'une cérémonie réunissant des juges de toutes les cours, un magistrat britannique et des représentants des Barreaux français et américain, en plus du ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, M. Bédard a affirmé que l'intégration et l'unification des cours du Québec feront l'objet d'une attention soutenue de

son ministère au cours de la prochaine année.

Quant à la poursuite de la réforme du Code civil, le ministre a expliqué que les énergies seront concentrées sur les chapitres concernant le droit des personnes et des successions et qu'un projet de loi à cet effet allait être soumis à l'Assemblée nationale avant la fin de l'année. Par la suite, ce projet de loi devrait être l'objet d'une consultation publique.

Pour ce qui est du projet de loi concernant le chapitre sur les biens ainsi que la loi d'application, M. Bédard a rappelé que tout est actuellement mis en oeuvre au ministère de la Justice pour qu'ils puissent être déposés à l'Assemblée nationale au printemps prochain.

M. Bédard affirme qu'il compte également faire adopter d'ici l'ajournement de

Noël le projet de loi 86, déjà déposé en juin dernier et qui vise à améliorer de façon substantielle la Charte des droits et libertés de la personne.

«Une fois que ce projet aura acquis force de loi, a-t-il soutenu, notre Charte s'affirmera encore davantage comme étant l'une des plus progressistes au monde, tant par les droits qui y sont énoncés que par les mécanismes qui y sont prévus pour en assurer la protection et l'exercice.»

Pour sa part, le juge en chef du Québec Marcel Crête a tenu à signaler qu'à elle seule, la Cour d'appel du Québec avait été saisie en 1981 de 3,204 causes. Aussi a-t-il dit qu'il comprenait fort bien l'indignation du public quant au coût de ce tribunal, de sa lenteur et de son embouteillage, malgré tous les efforts déployés pour enrayer ces inconvénients.

Le Conseil supérieur de l'éducation plongera en 82-83 dans le dossier touffu de l'évaluation

par Angèle Dagenais

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a décidé d'attaquer, dans son programme d'activités 1982-83, l'énorme dossier de «l'évaluation», de la maternelle à l'université, sans oublier l'éducation des adultes.

Le problème de l'évaluation recoupe un grand nombre d'interrogations que se posent parents, élèves, professeurs, fonctionnaires et grand pu-

blic, notamment sur les performances du système d'éducation, la qualité des services offerts, la valeur des diplômes décernés, les modes d'organisation de la vie scolaire, la qualité des programmes et des objectifs pédagogiques et la valeur du personnel des écoles.

Tous les membres du Conseil et de ses quatre commissions (111 personnes) seront mis à contribution au cours de l'année sous la direction de

Mme Ann Robinson pour développer le thème de l'évaluation, qui représentera la pièce centrale de son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Le Conseil tiendra des audiences publiques sur ce thème dans deux régions du Québec — Chicoutimi et Montréal — et invitera tous les intervenants du système scolaire à exprimer leur point de vue sur l'évaluation; en décembre 1982 il tiendra également un colloque d'experts en plus d'inviter les quatre commissions à sonder les milieux qu'ils visitent chaque année sur cette question.

Le Conseil, au surplus, aura à fournir au ministre de l'Éducation quatre avis sur: le projet de restructuration scolaire, le programme d'éducation à la sexualité, le projet de modifications aux régimes pédagogiques de l'enseignement primaire et secondaire (même s'ils commencent à être appliqués, les nouveaux régimes pédagogiques n'ont pas encore été officiellement sanctionnés par le ministre, a expliqué le président du CSE, M. Jacques Benjamin) et le projet de relance intitulé «La formation professionnelle des jeunes». De plus, le Conseil se prononcera sur un projet qu'il a dû abandonner l'an dernier faute de temps: l'adaptation des enfants des diverses communautés culturelles.

Les quatre commissions permanentes du Conseil supérieur de l'éducation — ensei-

gnement primaire, enseignement secondaire, éducation des adultes et enseignement supérieur — prépareront chacune un avis sur, respectivement, le classement des élèves, l'intégration des élèves ayant des difficultés d'apprentissage et la place faite aux écoles surdourdes dans une école secondaire décloisonnée, les besoins éducatifs et l'intégration de jeunes adultes, le développement technologique et l'enseignement supérieur.

Enfin, le CSE entreprendra

des recherches sur des questions qui préoccupent l'opinion publique: la définition de «projet éducatif» et le rôle du principal d'école dans l'élaboration de ce projet; la vie éducative des jeunes au secondaire et les perspectives d'amélioration des activités éducatives à partir d'expériences réussies. Enfin, le Conseil veut entreprendre une recherche méthodologique pour permettre une vérification périodique de la satisfaction du public à l'égard de divers aspects de l'éducation.

Vous possédez un système de traitement de textes micom?

Vous êtes à la recherche d'un opérateur hautement qualifié possédant 3 années d'expérience sur le système de traitement de textes Micom. Vous avez une surcharge de travail et ne pouvez le laisser s'accumuler.

C'est sans crainte que je me propose de vous offrir mes services étant donné mon expérience acquise dans des domaines tels que: juridique, financier, commercial, linguistique, bancaire, alimentaire et technique. N'hésitez pas à communiquer avec moi, n'étant pas une agence, vous vous éviterez des frais inutiles.

Daniel Morin
276-1593

Votre magasin préféré
d'aliments spécialisés...



Nous sommes prêts pour l'automne avec la plus grande variété de produits jamais offerts et un service personnalisé comme il ne s'en fait plus!

- nos portes sont ouvertes 7 jours/semaine
- dimanches de 9h. à 17h.
- service de traiteurs
- repas préparés pour emporter
- viandes âgées de 21 jours
- fruits et légumes frais du jour en provenance de New York, France, Californie
- croissants, brioches et pâtisseries maison frais du jour
- la fameuse crème glacée Haagan Daz
- jus de fruits frais du jour
- fromages choisis des quatre coins du globe
- boutique de vin
- pasta maison
- crème fraîche maison à l'europpéenne

Commencez la saison dès cette semaine, chez Perzow & Masson ... à votre service!

4100 ouest, Ste-Catherine
Westmount (face au Carré Westmount)
937-9465

NOUS LIVRONS AU: Centre-ville, Westmount, Hampstead, V.M.R., Côte St-Luc, Snowdon, N.D.G., Outremont.

Pour livraison appelez 937-9465 et demandez Pierre
Lun.-ven. 9-13h. — livraison le jour même

1/2 heure de stationnement gratuit
Visa, Mastercard et comptes courants
service de traiteurs
paniers de cadeaux
Lun. mar. mer. de 9h. à 18h. Jeu. ven. de 9h. à 21h. Sam. et dim. de 9h. à 17h.

PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE OFFERTS À LA SESSION D'HIVER 1983

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION: Pour être admis aux programmes de l'UQAM, le candidat doit être détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme équivalent. Certains programmes exigent des préalables particuliers. Par ailleurs, les candidats âgés de au moins 22 ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur la recommandation du comité d'admission. Le document "Guide d'admission" comporte les conditions d'admission à chaque programme.

FAMILLE DES ARTS

- Programmes de baccalauréat:
- Baccalauréat en arts plastiques *
 - Baccalauréat d'enseignement en musique
 - Baccalauréat en histoire de l'art
- Programmes de certificat:
- Certificat de premier cycle en arts d'impression *
 - Certificat de premier cycle en peinture *
 - Certificat de premier cycle en sculpture *

FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES

- Programmes de baccalauréat:
- Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire (perfectionnement)
 - Baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire (perfectionnement)
 - Baccalauréat d'enseignement professionnel
 - Baccalauréat en information scolaire et professionnelle
- Programmes de certificat:
- Certificat de premier cycle en adaptation scolaire et sociale
 - Certificat de premier cycle pour formateurs d'adultes en milieu scolaire
 - Certificat de premier cycle en sciences de l'éducation

FAMILLE DES LETTRES

- Programmes de baccalauréat:
- Baccalauréat en enseignement des langues et des lettres
 - Baccalauréat en études littéraires
 - Baccalauréat en linguistique
- Programmes de certificat:
- Certificat de premier cycle en enseignement du français au primaire
 - Certificat de premier cycle en enseignement du français en classe d'accueil et d'immersion
 - Certificat de premier cycle en enseignement du français langue seconde
 - Certificat de premier cycle en français écrit
 - Certificat de premier cycle en linguistique

* Les programmes marqués d'un astérisque sont contingents et n'acceptent qu'un nombre limité de candidats.

CHANGEMENT IMPORTANT
Date limite de présentation des demandes d'admission pour la session d'hiver 83:
1er octobre 1982



Université du Québec à Montréal

FAMILLE DES SCIENCES

- Programmes de baccalauréat:
- Baccalauréat en biochimie
 - Baccalauréat en biologie
 - Baccalauréat d'enseignement en biologie
 - Baccalauréat en chimie
 - Baccalauréat d'enseignement en chimie
 - Baccalauréat en géographie physique
 - Baccalauréat en géologie
 - Baccalauréat en mathématiques
 - Baccalauréat d'enseignement en mathématiques
 - Baccalauréat en physique
 - Baccalauréat d'enseignement en physique
 - Baccalauréat d'enseignement en sciences
 - Baccalauréat d'enseignement en électrotechnique
 - Baccalauréat d'enseignement en technologie de la mécanique
- Programmes de certificat:
- Certificat de premier cycle en écologie
 - Certificat de premier cycle en enseignement des mathématiques et des sciences au primaire
 - Certificat de premier cycle en informatique
 - Certificat de premier cycle en méthodes quantitatives
 - Certificat de premier cycle en microprocesseurs
 - Certificat de premier cycle en sciences de l'environnement

FAMILLE DES SCIENCES DE LA GESTION

- Programmes de baccalauréat:
- Baccalauréat en administration *
 - Baccalauréat d'enseignement en administration *
 - Baccalauréat en gestion et intervention touristiques *
 - Baccalauréat en sciences comptables *
- Programmes de certificat:
- Certificat de premier cycle en administration *
 - Certificat de premier cycle en affaires immobilières *

- Certificat de premier cycle en analyse financière *
- Certificat de premier cycle en comptabilité générale *
- Certificat de premier cycle en gestion administrative *
- Certificat de premier cycle en gestion de la main-d'œuvre *
- Certificat de premier cycle en gestion du personnel et en relations du travail *
- Certificat de premier cycle en gestion informatisée *
- Certificat de premier cycle en marketing *
- Certificat de premier cycle en sciences comptables *

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES

- Programmes de baccalauréat:
- Baccalauréat en économie
 - Baccalauréat en géographie
 - Baccalauréat d'enseignement en géographie
 - Baccalauréat en histoire
 - Baccalauréat d'enseignement en histoire
 - Baccalauréat en philosophie
 - Baccalauréat en sciences politiques
 - Baccalauréat en sciences religieuses
 - Baccalauréat d'enseignement en sciences religieuses
 - Baccalauréat en sociologie

- Programmes de certificat:
- Certificat de premier cycle en administration des services publics
 - Certificat de premier cycle en archéologie
 - Certificat de premier cycle en économique
 - Certificat de premier cycle en éducation morale
 - Certificat de premier cycle en gestion des politiques scolaires
 - Certificat de premier cycle en gestion des services municipaux
 - Certificat de premier cycle en intervention psycho-sociale

RENSEIGNEMENTS ET FORMULAIRES D'ADMISSION:

Bureau du registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1255, rue Saint-Denis,
Montréal (Québec)
H3C 3P8
Téléphone: (514) 282-3121

Centre régional St-Jean
245, rue Richelieu
St-Jean (Québec) J3B 6X9
1-346-7901 — 282-3102
Centre régional St-Jérôme
300, boul. Labelle
Suite 203
St-Jérôme (Québec) J7Z 5L1
1-436-2878 — 282-3104
Centre régional Valleyfield
157, Victoria
Valleyfield (Québec) J6T 1A5
1-371-3630 — 282-3103

le monde

■ Lutte serrée aux Pays-Bas

LA HAYE (Reuter) — Le Parti du travail (socialiste) et les chrétiens-démocrates (CDA) obtiendraient un nombre sensiblement égal de sièges à l'issue des élections législatives qui se sont déroulées hier aux Pays-Bas, si l'on croit les projections réalisées par ordinateur sur la base de résultats partiels. Après le dépouillement de 15% des bulletins, les projections attribuaient 46 sièges à chacun des deux grands partis. L'Assemblée en compte 150. Un partage des sièges ou la victoire pour le Parti du travail, qui disposait de 44 sièges dans l'Assemblée sortante, risquerait de bloquer la situation et de nuire à la formation rapide d'un gouvernement de coalition. En revanche, si les chrétiens-démocrates l'emportent, ils pourraient former une coalition de centre-droit avec les libéraux, que les projections créditent de 35 sièges contre 26 auparavant.

■ Maggie sur le grill

BRIGHTON (Grande-Bretagne) (Reuter) — À la troisième journée de la conférence annuelle de la Confédération des syndicats britanniques (TUC) qui se déroule à Brighton, M. Len Murray, secrétaire général du TUC, a sévèrement critiqué hier la politique économique du premier ministre, Mme Margaret Thatcher, demandant la relance immédiate de l'économie et la création de nouveaux emplois.

La conférence de cette année, rassemblant les représentants des 11 millions d'ouvriers syndiqués, semble décidée à adopter la confrontation avec le gouvernement conservateur de Mme Thatcher.

Appuyant la résolution qui condamne le gouvernement et demande une alternative économique pour la Grande-Bretagne, M. Murray a déclaré que le nombre réel des chômeurs n'était pas de 3,3 millions, comme l'affirme le gouvernement, mais supérieur à quatre millions.

«Le chômage a augmenté, la production est demeurée stagnante», a-t-il dit, ajoutant que Mme Thatcher a perdu tout contact avec la réalité. «Le gouvernement voyait le monde à travers des lunettes roses. À présent il ne regarde plus du tout le monde réel».

Le secrétaire général du TUC a demandé un investissement public d'encouragement de 3,5 milliards de dollars (deux milliards de livres) et un contrôle sélectif sur les importations afin de protéger l'industrie britannique.

■ Appel à un sommet de l'OUA

NAIROBI (AFP) — Le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, M. Daniel Arap Moi, a demandé à tous les Etats membres de l'OUA de participer à un sommet extraordinaire de l'organisation qui pourrait être organisé avant la fin de l'année, dans un lieu non précisé. L'agence officielle kenyane KNA, dans une dépêche sur les entretiens du président zambien Kenneth Kaunda et de M. Moi, qui est également président du Kenya, indique que les deux chefs d'Etat «ont étudié en détail la possibilité de tenir un sommet extraordinaire de l'OUA avant la fin de l'année». KNA ne fait aucune mention du lieu de réunion d'un tel sommet. La dernière réunion annuelle des chefs d'Etat de l'OUA devait se tenir début août à Tripoli, mais elle n'a pas eu lieu, faute de quorum. Certains pays africains avaient boycotté ce sommet en raison de la présence de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), d'autres pour montrer leur désaccord avec la politique extérieure libyenne. M. Kaunda a commencé hier à Nairobi une tournée de quatre Etats africains (Kenya, Nigeria, Sierra Leone et Cameroun) qui n'étaient pas représentés à Tripoli début août pour le sommet de l'OUA.

■ Guerre à la mafia en Italie

ROME (AFP) — L'Etat italien disposera d'une «force de frappe» exceptionnelle contre la mafia, après le vote définitif, prévu aujourd'hui, au Sénat de la loi anti-mafia, qui s'ajoute aux pouvoirs extraordinaires confiés au nouveau préfet de Palerme, M. Emanuele de Francesco. Le premier mérite de cette loi est d'instituer juridiquement le délit «d'association mafieuse». Il ne s'agit pas d'un mince événement quand on pense que l'on parle de la mafia et de ses crimes depuis des dizaines d'années, mais qu'elle n'existait pas en tant que telle pour le code pénal. L'autre point important de cette loi est l'institution du délit de «concurrence commerciale illicite» en cas de violences ou de menaces. C'est ici le racket, arme traditionnelle de la mafia, qui est directement visé. L'institution de ces deux délits devrait considérablement faciliter le travail des policiers et des magistrats, qui ne seront plus contraints de recourir à telle ou telle acrobatie juridique, tel le port d'armes prohibé ou l'utilisation de stupéfiants, pour arrêter ou inculper un «mafioso». La loi consacre d'autre part un article entier aux adjudications de travaux publics et privés, autre domaine privilégié de la mafia. Désormais, un entrepreneur ayant obtenu une concession de travaux ne pourra plus la sous-traiter à la mafia, qu'il le fasse sous la menace ou par intérêt, à moins d'encourir une amende pouvant aller jusqu'à tiers de la valeur de la concession. La loi prévoit des peines allant de six à quinze ans de prison pour le seul délit «d'association mafieuse», d'un minimum de six ans pour le délit de «concurrence commerciale illicite» et la possibilité de confiscation totale des biens.

■ Activités suspendues

MOSCOU (AFP) — Le groupe soviétique dissident de «surveillance de l'application des accords d'Helsinki», animé par la femme d'Andrei Sakharov, Elena Bonner, a annoncé officiellement hier l'interruption de ses activités «sous la pression des autorités». Dans un communiqué publié à Moscou, les derniers membres du groupe en liberté (Elena Bonner, Sofia Kallistratova et Nahum Meiman) expliquent: «Le 31 juillet, l'URSS, les pays d'Europe, les Etats-Unis et le Canada ont signé l'acte final de la conférence d'Helsinki. En mai 1976 a été créé le groupe moscovite de surveillance de ces accords pour préparer et publier des documents contenant des informations sur les atteintes aux droits des particuliers et des groupes de population en URSS, droits définis dans l'acte final d'Helsinki». Le groupe moscovite des accords d'Helsinki a ainsi élaboré 194 documents relatifs aux violations des droits de l'homme en URSS, selon ses membres. Le communiqué a précisé cependant que «dans la situation qui se complique, le groupe ne peut remplir ses obligations, et sous la pression du pouvoir doit interrompre ses activités».

■ Nouvelle guerre du mouton?

PARIS (Reuter) — Le gouvernement français a décidé de retarder l'entrée sur son marché de viande de mouton britannique, menaçant de déclencher un nouveau conflit commercial à l'image de ceux qui ont opposé Paris et Londres ces dernières années sur divers produits agricoles. Selon des sources commerciales, le gouvernement a ordonné que 17 tonnes de viande fraîche d'agneau soient soumises à des tests vétérinaires à Paris et dans le nord de la France pour déceler la présence éventuelle d'hormones — dont l'usage, pour faire grossir les animaux, est interdit en France. Ces tests, d'une durée minimum d'une semaine, impliquent la congélation de la viande et donc une baisse de qualité et de prix. De 25 francs, elle devrait passer à 15 francs le kg. Selon un importateur, cette décision, si elle est maintenue, pourrait dissuader ses confrères d'importer quelque 30.000 tonnes d'agneau britannique d'ici la fin de l'année. Elle refléterait d'une part le poids politique des éleveurs français qui ont vu leurs prix à la production baisser cet été, et d'autre part le souci de Paris de réduire son déficit commercial. Selon des sources diplomatiques, les éleveurs britanniques recourent très rarement aux hormones pour engraisser leurs agneaux.

Pékin prend ses distances avec Washington

PÉKIN (d'après AP et AFP) — En dépit d'un récent communiqué commun qui avait désamorcé la crise sur les ventes d'armes américaines à Taiwan, la Chine continue à prendre ses distances avec les Etats-Unis: elle a dénoncé plusieurs aspects de la politique étrangère américaine et elle recherche un équilibre entre Washington et Moscou.

Les observateurs diplomatiques ne s'attendent pas à un réchauffement rapide des relations sino-américaines et pensent que la Chine va prendre de nouvelles mesures pour améliorer ses relations avec les Soviétiques.

«Les jours d'euphorie sont terminés et les Chinois font preuve de réalisme avec les Etats-Unis et sont conscients de l'avantage d'une amélioration de leurs relations avec les Soviétiques», a déclaré un diplomate étranger. Quiconque a pu penser que le changement de ton dans les relations sino-américaines était purement temporaire et lié au problème de Taiwan a commis une erreur.

La junte polonaise durcit sa position envers l'Église

VARSOVIE (AFP) — Le pouvoir de l'état de siège a, semble-t-il, décidé de durcir soudain sa position à l'égard de la hiérarchie catholique polonaise, et s'est livré hier à une attaque sans précédent depuis l'époque stalinienne contre l'évêque de Przemysl, Mgr Ignacy Tokarczuk, accusé d'incitation à des actions contre l'Etat.

Dans un éditorial virulent signé «observateur» (exprimant généralement le point de vue officiel), le quotidien gouvernemental *Rzeczpospolita* reproche au prélat, connu pour sa fermeté et son franc parler, d'avoir prononcé dimanche à Czestochowa une homélie «contraire à l'esprit de l'entente et de la coopération».

Au cours de son homélie, Mgr Tokarczuk, s'insurge le quotidien, a successivement fustigé l'athéisme «qui éveille uniquement le mal», exigé la liquidation des grandes fermes d'Etat du nord et de l'ouest du pays et la remise de leurs terres aux paysans individuels, et a accusé ouvertement les autorités de violences lors des événements du 31 août. Selon le journal, l'évêque de Przemysl (sud-est du pays), n'a pas hésité à «établir un parallèle direct entre les forces de l'ordre dispersant les manifestations illégales et agressives, et les assassins hitlériens».

Plus grave encore, affirme le quotidien, l'homélie de l'évêque «contient également un appel à peine voilé, invitant les Polonais en uniforme à «désobéir».

De tels propos, estime l'organe du gouvernement, visent à «susciter en Pologne l'intolérance et la discorde» et sont «inadmissibles» dans la bouche d'un dignitaire de l'Église dont la devise se veut «amour et vérité». Ils tendent «à exci-

ter les foules, éveiller la haine et à dresser la population, en particulier la jeunesse, contre les autorités».

Au-delà de la personne même de Mgr Tokarczuk, *Rzeczpospolita* s'en prend plus généralement aux «interventions politiques» prononcées «devant l'autel par certains orateurs, prêtres ou évêques, revêtus d'habits liturgiques». Le contenu de ces «interventions», ajoute le quotidien gouvernemental, éveille «une inquiétude justifiée» et soulève la question de savoir «si l'Église ne serait pas sur le point de répéter l'erreur de Solidarité, consistant à s'ériger en partie politique d'oppo-

sition, en sous-estimant la force de l'Etat».

Les menaces voilées contenues dans cette attaque, sans précédent depuis les procès intentés à l'Église au début des années 50, suscitent bien des interrogations et pourraient bien annoncer un tournant décisif dans les relations entre la hiérarchie catholique et le pouvoir en Pologne, note le quotidien.

À cet égard, les observateurs notent que cette attaque survient au lendemain des manifestations et «bavures sanglantes» du 31 août, dont le primate Jozef Glemp avait tenu par avance les autorités pour le principal responsable.

Sanctions réduites pour Dresser-France

WASHINGTON (Reuter) — Le département américain du Commerce a réduit la portée des sanctions à l'exportation imposées à Dresser-France en raison de sa participation à la réalisation du gazoduc euroasiatique.

En revanche, il a maintenu la sanction décidée à l'origine contre Creusot-Loire, autre firme française, qui a également enfreint l'embargo technologique décrété par Washington à l'encontre de l'URSS.

M. B. Jay Cooper, porte-parole, a annoncé que le département avait diffusé mardi soir un ordre limitant aux seuls équipements pétroliers et gaziers l'interdiction de vente à Dresser-France de technologies et produits américains.

Mais l'interdiction totale d'exportations reste en vigueur contre Creusot-Loire en raison des objections de la compagnie à d'autres changements dans la portée des sanctions, a-t-il ajouté.

Le porte-parole a précisé que les sanctions s'appliquaient désormais non seulement aux firmes concernées mais à leurs filiales dans le pays. Certains responsables américains avaient fait remarquer que les interdictions d'exportations faites à une société européenne auraient pu être contournées par la vente à des filiales agissant pour le compte de leur société mère.

Creusot-Loire a jusqu'à demain pour élever des objections auprès du département du Commerce qui décidera ensuite de la portée finale des sanctions.

La réduction des sanctions contre Dresser-France était attendue. Le week-end dernier, une mesure similaire avait été prise à l'encontre de la société italienne Nuovo-Pignone. La firme britannique John Brown Engineering qui doit charger, aujourd'hui ou demain, des turbines pour l'URSS devrait connaître le même sort.

actions parallèles à celles d'autres pays.

Au cours du congrès du parti le président du parti Hu Yaobang a tenu à rappeler que la Chine n'est liée à aucune grande puissance et qu'elle ne s'inclinera devant aucun pays.

À l'époque de la normalisation des relations sino-américaines en 1979, la Chine parlait souvent de la constitution d'un front commun avec les Etats-Unis, le Japon et l'Europe occidentale contre l'hégémonie soviétique. Maintenant, elle se fait le champion du tiers-monde et a abandonné toute allusion à un front uni.

«La Chine va jouer un jeu plus souple à la fois avec Washington et avec Moscou et elle mènera sa politique sur la base du parallélisme avec davantage de marge de manoeuvre», a souligné un diplomate occidental.

L'année dernière, les Chinois ont dénoncé les Etats-Unis pour leur hégémonie, terme dérogatoire réservé habituellement aux Soviétiques, et ils ont condamné la politique américaine au Proche-Orient, en Amérique centrale,

aux Malouines, en Corée et en Afrique australe.

La principale préoccupation de Pékin demeure néanmoins l'Union soviétique. «Les Chinois savent très bien dans quelle direction sont pointés leurs missiles», faisait remarquer un diplomate.

Malgré cela ils ont critiqué les ventes d'armes à Taiwan et le rôle américain au Proche-Orient qui selon eux a permis à Israël d'envahir le Liban.

Par ailleurs, les couples pékinois qui acceptent de n'avoir qu'un seul enfant vont bénéficier d'une nouvelle série d'avantages matériels à partir du 1er novembre prochain, a annoncé hier l'agence Chine Nouvelle.

Parmi ces avantages figurent notamment l'allongement du congé de maternité, qui peut désormais atteindre un an au lieu de 56 jours, ainsi que celui du congé post-nuptial pour les couples qui acceptent de se marier après l'âge de 25 ans pour les hommes et 23 ans pour les femmes.

Chine Nouvelle a d'autre part indiqué que grâce aux mesures prises il y a près de

deux ans, le taux de croissance de la population pékinoise est passée à moins de 10 pour 1.000 au cours du premier semestre de cette année.

Ce résultat a été obtenu grâce à la quasi-disparition du second enfant chez les jeunes couples de la municipalité de Pékin, précise Chine Nouvelle.

C'est ainsi que 98% des bébés nés au cours du premier semestre étaient des enfants premiers-nés, un chiffre atteignant 80 à 90%, dans les communes populaires des environs de la capitale.

L'agence a ajouté que 420.000 couples avaient d'ores et déjà pris l'engagement par écrit de ne pas avoir un second enfant à Pékin. En cas de rupture de cet engagement, les couples encourent des pénalités financières importantes.

Chine Nouvelle a enfin indiqué que les seuls couples théoriquement autorisés à avoir un second enfant à Pékin sont ceux dont le premier a été adopté, ceux qui appartiennent à une minorité ethnique ou acceptent de s'installer dans la famille de leur femme, s'ils vivent à la campagne.

La Banque Nationale vous offre



Renseignez-vous, il y a un premier prix de \$25 000 plus boni et plus de 600 autres prix à gagner avec les certificats de dépôt de la Banque Nationale.

Pour obtenir un rendement avantageux sur vos épargnes personnelles et participer au concours, il suffit d'investir, du 16 août au 15 octobre 1982, dans les certificats de dépôt de la Banque Nationale, qu'il s'agisse des certificats à taux fixe ou des tout nouveaux certificats à taux variable. Et si vous investissez dans un nouveau certificat à taux variable, vous obtenez deux fois plus de bons de participation.

Demandez tous les détails et le règlement du concours dans nos succursales. Vous y trouverez la combinaison gagnante parce que de vos dépôts... nous autres, on s'en occupe à la Banque Nationale.

BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

Assemblée nationale du Québec

AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES

Commission élue permanente des transports

La Commission parlementaire des transports siégera les 12, 13 et 14 octobre 1982 au Salon Rouge de l'Hôtel du Parlement, à compter de 10 heures, afin d'entendre les personnes ou organismes en regard de la proposition gouvernementale concernant l'organisation et le financement du transport en commun dans la région de Montréal (déposée à l'Assemblée nationale le vendredi 18 juin 1982).

Les personnes ou organismes intéressés qui désirent faire des représentations sont invités à s'inscrire au plus tôt au Secrétariat des commissions parlementaires. Les mémoires, si possible en cent (100) exemplaires de format 8 1/2 pouces par 11 pouces (21,5 cm par 28 cm), devront parvenir au plus tard le vendredi 1er octobre 1982, à 17 heures.

Pour le dépôt de mémoires ou pour obtenir plus de renseignements sur les commissions parlementaires, communiquer avec:

Monsieur Jean Bedard
Greffier
Secrétariat des commissions parlementaires
Bureau 6
Hôtel du Parlement
QUÉBEC (Québec)
G1A 1A4
Tel. (418) 643-2722

Le Secrétaire des commissions parlementaires,
VALMOND BOULLANE

LA RADIO DE JEAN-PIERRE COALLIER C'EST CIEL MF 98,5

Les chefs arabes approuvent un plan de paix à Fès

FÈS (AP) — Les dirigeants arabes réunis à Fès se sont mis d'accord mercredi pour négocier un règlement pacifique général au Proche-Orient sur la base de la dernière initiative du président américain Ronald Reagan, mais ont posé de nouvelles conditions strictes qui sont contraires à la position depuis longtemps établie par Israël, ont annoncé des responsables de diverses délégations.

Parmi ces conditions figure en effet un Etat palestinien dirigé par l'Organisation de libération de la Palestine et incluant la partie arabe de Jérusalem.

Ces responsables, qui ont accepté de donner des détails sur les entretiens secrets de la conférence à condition que leurs identités ne soient pas révélées, ont précisé que les dirigeants étaient tout prêts

d'arriver à un consensus portant, ce qui serait sans précédent, sur une offre de reconnaissance mutuelle entre Israël et les Etats arabes, dont une Palestine souveraine en Cisjordanie et à Gaza.

Les participants devaient interrompre ces discussions intensives hier en fin d'après-midi pour assister à un festival folklorique près du Palais du roi Hassan II à Ifrane, dans les collines situées à moins d'une quarantaine de kilomètres au sud de Fès, avant de reprendre les entretiens dans la soirée alors que selon certaines indications, la rédaction d'un communiqué final est sur le point d'être achevée.

L'un des chefs d'Etat arabes partisans de la ligne dure, le président sud-yéménite Ali Nasser Mohamed, a quant à lui quitté brusquement le

sommet pour rentrer dans son pays, apparemment pour manifester son désaccord sur l'offre de reconnaissance mutuelle.

Toutefois, on ne sait pas exactement s'il est reparti avec toute sa délégation. Le souverain marocain a quant à lui manifesté son mécontentement en n'envoyant aucun responsable de haut rang pour le raccompagner.

Le Sud-Yémen est membre du «Front du refus» rassemblant des pays qui refusent d'accepter l'existence de l'Etat juif. Un autre membre de ce front, la Libye, avait boycotté le sommet de Fès «traître à la cause arabe», mais les autres partisans de cette ligne, dont le chef de l'OLP Yasser Arafat, ont participé activement à cette conférence.

Dans son discours conciliant de mardi, M. Arafat avait déclaré que le «Plan Reagan» qui «ne figure pas à l'ordre du jour» et de plan de paix séoudien pourraient constituer la base d'un règlement négocié du conflit du Proche-Orient.

D'après les mêmes sources cependant, le chef de l'OLP et d'autres dirigeants arabes se sont mis d'accord pour ajouter des conditions à leur participation à des entretiens sur la base du plan présenté la semaine dernière par le chef de la Maison-Blanche.

Ces conditions aboutiraient de fait à ce que les propositions Reagan ressemblent étroitement à celles avancées l'an dernier par le roi Fahd.

M. Reagan avait proposé d'organiser des élections en Cisjordanie et à Gaza pour une «autorité intérieure» palestinienne autonome en association avec la Jordanie, qui dirigea la Cisjordanie de 1948 à

1967, et lancé un appel à Israël pour qu'il bloque ses implantations de points de peuplement dans les territoires occupés.

Voici les principales conditions posées par les dirigeants arabes, toujours selon les mêmes sources, pour que s'ouvrent des négociations sur la base du plan Reagan:

- «l'autorité intérieure» serait transformée en un Etat palestinien souverain et palestinien.
- cet Etat devrait explicitement inclure la partie est de Jérusalem où se trouve la mosquée El Aqsa, le troisième lieu saint de l'Islam. Ce secteur avait été annexé par Israël comme faisant partie de sa «capitale éternelle».
- l'OLP serait reconnue par Israël comme le «seul représentant légitime du peuple palestinien» avant toute élection en Cisjordanie et à Gaza.

Ces trois conditions paraissent sans doute inacceptables à Israël et notamment au gouvernement du premier ministre, M. Menahem Begin. Le gouvernement israélien avait en effet rejeté sans ménagement la semaine dernière le Plan Reagan, même sans ces conditions, bien que le porte-parole du département d'Etat, M. John Hughes, ait depuis déclaré que les Etats-Unis envisageaient d'exercer des «pressions appropriées» pour persuader Israël d'adopter une attitude plus conciliante.

La seule chose qui resterait encore à régler dans le détail à Fès porterait sur la rédaction précise de l'offre de reconnaissance mutuelle. L'ensemble des propositions aura été élaboré en plusieurs heures de discussions entre le roi Fahd,

Bonn: la crise s'aggrave au sein de la coalition

BONN (AFP) — Les sociaux-démocrates (SPD) du chancelier Schmidt sont au plus bas dans les sondages depuis plus de vingt ans ont constaté hier les observateurs à Bonn, au moment où la rentrée parlementaire s'ouvre dans une atmosphère de crise grave entre les partenaires de la coalition (SPD/libéraux).

Le «Parti des travailleurs ouest-allemands», le SPD, dirigé par une «trio» vieillissante — le chancelier Schmidt (63 ans), l'ex-chancelier Willy Brandt (69), et «l'idéologue» et chef du groupe parlementaire, Herbert Wehner (75) — paraît usé par treize ans de pouvoir: depuis le début de l'année, les sondages ne lui accordent guère que 30% environ des intentions de vote (42,9% des voix aux élections générales d'octobre 1980), alors que l'opposition chrétienne-démocrate «flirte» avec la majorité absolue.

Le chancelier est décidé à ne «pas rendre son tablier», pour, dit-on dans les milieux proches de la chancellerie, «éviter la catastrophe que représenterait l'arrivée au pouvoir de M. Helmut Kohl», président de la CDU. Le chancelier devrait confirmer sa position dans son discours aujourd'hui au Bundestag sur l'état de la nation.

Mais les adhérents du SPD désertent le parti: plus de vingt mille cartes ont été renvoyées en 1981 et le tirage du journal du SPD *Vorwärts* a baissé.

La centrale syndicale DGB accuse aujourd'hui ouvertement le gouvernement de manquer de fermeté dans la lutte contre le chômage (1,8 million de sans-emploi) et de laisser diminuer le niveau de vie des travailleurs.

Le congrès du SPD à Munich, fin avril, avait proposé un ambitieux programme de lutte contre le chômage par la relance massive des investissements, la réduction de la durée de travail et l'abaissement de l'âge de la retraite, qui serait financé par de nouveaux impôts de solidarité anti-chômage et des impôts spéciaux frappant les riches. Mais l'opposition des libéraux a quasiment tué le projet dans l'oeuf.

À Munich encore, le parti avait manifesté son mécontentement à l'égard du chancelier, «trop coulant» avec les libéraux dans le domaine économique: réélu vice-président du SPD, M. Schmidt a obtenu moins de voix que le second vice-président, peu connu à l'étranger, M. Johannes Rau, et moins que le président du parti, M. Willy Brandt.

En marge du congrès, le secrétaire-général du SPD, M. Peter Glotz, a admis que les sociaux-démocrates, depuis 1980, avaient perdu près de 10% des voix à l'échelon national.

Les piètres résultats aux élections locales et régionales cette année sont venus confirmer la tendance: baisse au Schleswig-Holstein, défaite aux élections régionales de Basse-Saxe en mars (36,5% contre 50,7% à la CDU) ainsi que dans le bastion social-démocrate à Hambourg, en juin, avec 42,8% contre 51,5 en 1978, (leur plus mauvais score depuis quinze ans, alors que la CDU obtenait 43,2%).

Un sondage confidentiel, effectué pour le compte du gouvernement et publié mardi par le journal populaire de Hambourg, *Abendblatt*, semble encore renforcer l'impression de détérioration du climat: s'il fallait voter dimanche, les Allemands de l'Ouest ne donneraient au SPD que 29,5% de leurs voix, mais 56% à l'opposition chrétienne-démocrate CDU/CSU et seulement 6% (10,6 en 1980) au Parti libéral.

Les sociaux-démocrates vont affronter le 26 septembre un test décisif, dans leur autre bastion traditionnel de Hesse, où les chrétiens-démocrates sont donnés gagnants par tous les sondages. Une victoire de la CDU, estiment les milieux politiques, rendrait quasi-impossible la survie du gouvernement de Bonn.

Les pourparlers sur l'uranium échouent

NEW-DELHI (AFP) — En dépit de deux séries d'entretiens, les négociations franco-indiennes n'ont pu aboutir à un accord en raison des garanties exigées par la France pour fournir de l'uranium enrichi à la centrale nucléaire de Tarapur, a rapporté hier le quotidien indien *Financial Express*.

Selon le Times of India, de nouveaux entretiens pourraient néanmoins avoir lieu à Paris afin de tenter de résoudre le désaccord.

Le gouvernement indien, explique Times of India, n'accepterait pas les clauses qu'exige la France pour fournir de

l'uranium enrichi. La France, qui a remplacé les Etats-Unis pour cette livraison, souhaite que l'Inde respecte la réglementation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et notamment ses clauses de «suivi» et de «pépetuité».

Le «suivi» permettrait à l'AIEA de contrôler l'utilisation des dérivés nucléaires produits par la centrale de Tarapur (près de Bombay) et d'inspecter de façon permanente toutes les installations nucléaires du pays. La clause de «pépetuité» impliquerait la reconduction de ces garanties au-delà de 1993, date à laquelle le traité indo-américain de 1963 vient à expiration.

Les Etats-Unis, qui devaient fournir de l'uranium à l'Inde selon l'accord signé en 1963, avaient interrompu, rappelé-on leurs livraisons en 1980 à la suite du refus de New-Delhi d'accepter les garanties internationales exigées par la législation américaine.

La fondation du Québec des maladies du coeur

AVIS EST PAR LA PRESENTE DONNEE que la 23ème assemblée générale annuelle des membres de la Fondation du Québec des maladies du coeur sera tenue au Salon Mont-Royal Centre (Mezzanine) de l'Hôtel Mont-Royal, 1455 rue Peel, Montréal, Québec, le jeudi, 30 septembre, 1982 à 16 heures.

LE DEVOIR
ABONNEZ-VOUS
844-3361

Cours commençant le 7 et le 13 sept.

ANGLAIS

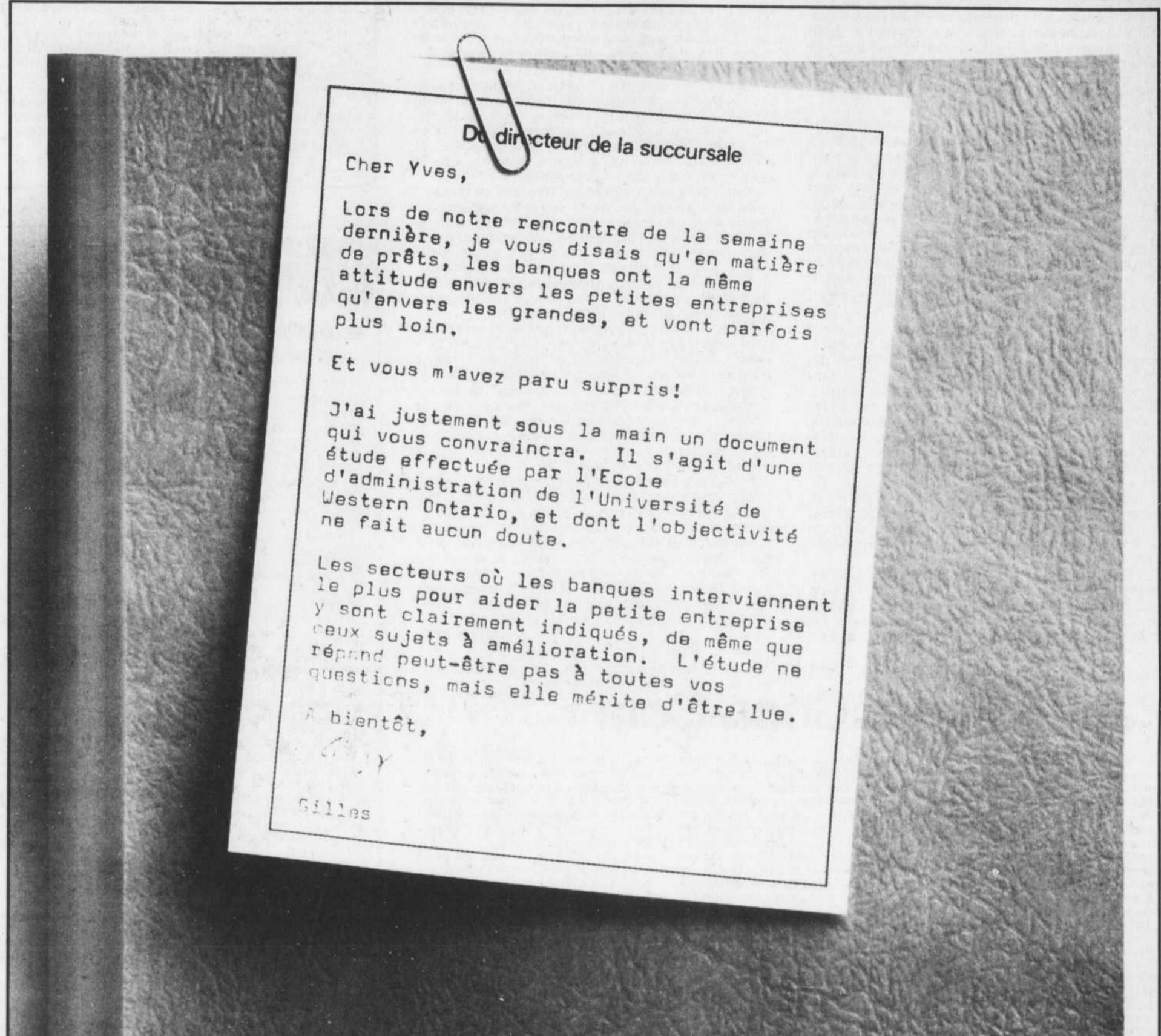
3 heures par jour, 5 jours par semaine par mois \$250.
2 heures, 2 fois par semaine, le soir, 8 semaines \$250.

Aussi des cours privés à prix modiques.

Permis du ministère de l'Éducation

Centre Linguistique Européen

1235 rue Guy, tél.: 933-8252



LE FINANCEMENT BANCAIRE DE LA PETITE ENTREPRISE AU CANADA (RÉSUMÉ)

l'Université de Western Ontario
Ecole d'administration des affaires

Comme la plupart des directeurs de succursale de banque, Gilles transige quotidiennement avec des petites entreprises, et les considère d'ailleurs comme la partie principale de ses affaires. Sa note concerne une étude détaillée effectuée par trois professeurs de l'Ecole d'administration de l'Université de Western Ontario, et comman-

ditée par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce et l'Association des banquiers canadiens. L'étude analyse sous tous ses angles le rôle des banques à charte dans le financement de la petite entreprise au Canada. Pour obtenir gratuitement un résumé de cette étude, veuillez remplir et poster le coupon ci-contre.

J'aimerais recevoir un exemplaire gratuit du résumé de l'étude intitulée "Le financement bancaire de la petite entreprise au Canada". Le délai de livraison est d'environ deux semaines.

Nom _____ (en lettres majuscules)

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

Poster à: L'Association des banquiers canadiens
Case postale 282
Toronto Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1K2

LES 63 BANQUES À CHARTE DU CANADA.

Un autre message d'information sur le système bancaire canadien.

Une restriction illégale à la Charte des droits

par Jules Deschênes

Extraits du jugement rendu hier à Montréal par le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, dans la cause opposant la *Quebec Association of Protestant School Boards, The Protestant School Board of Greater Montreal, et le Lakeshore School Board*, au Procureur général du Québec et au ministre de l'Éducation. Étaient également mis en cause l'Attorney General of Canada et le Conseil scolaire de l'île de Montréal.



Le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes.

(...) Jusqu'à maintenant les tribunaux canadiens ne se posaient pas en juges de la sagesse de la législation; ils respectaient le pouvoir ultime du Parlement dans ce domaine et reconnaissaient que le renversement aux urnes constituait le seul remède à un abus parlementaire. Mais la Charte a modifié radicalement les règles du jeu.

Auparavant le Parlement ou une législature qui demeurait dans les limites de sa compétence définie par la *Loi constitutionnelle de 1867* détenait une autorité absolue. Les tribunaux n'intervenirent que si le Parlement prétendait envahir le champ de compétence exclusive d'une province, ou vice versa.

Cette dernière prérogative des tribunaux existe toujours mais, par l'effet de la *Charte*, il vient de s'en ajouter une nouvelle, et considérable. La *Charte* fait en effet partie de «la Loi Suprême du Canada»; aucun Parlement ni aucune législature ne peut y déroger, si ce n'est dans les limites qu'elle permet.

En vertu de l'article 1 une législation, par exemple celle du Québec, peut «restreindre» un droit garanti par la *Charte*, par exemple «le droit à l'instruction dans la langue de la minorité». Cette restriction doit s'énoncer dans «une règle de droit», par exemple la Loi 101. Mais elle doit demeurer «dans des limites qui soient raisonnables».

En cas de «violation ou de négation» de ce droit, l'article 24 permet un recours aux tribunaux «pour obtenir la réparation que le tribunal estime convenable et juste eu égard aux circonstances».

Les cours de justice se voient donc investies du pouvoir d'apprécier la rationalité (19) d'une loi et, s'il la jugent incompatible avec la *Charte*, de la déclarer inopérante (article 52).

Ce chemin n'a jamais été tracé ni cette route, balisée. Par beau temps, la tâche serait déjà difficile; mais il faut par surcroît tenter cette première expédition par un temps d'orage.

On sait en effet les débats acrimonieux qui se sont déroulés lors de la dernière conférence constitutionnelle, le coup de théâtre de l'entente entre le Gouvernement fédéral et les Gouvernements des neuf autres provinces, le refus du Québec de concourir à cette entente, les efforts du Québec pour tenter — sans succès — d'en empêcher la ratification parlementaire d'abord à Ottawa, puis à Londres, les rancœurs qui s'en sont suivies, l'abstention ou le retrait du Québec d'organismes pancanadiens et le durcissement général de son attitude.

Or le premier des trois motifs de cette opposition acharnée du Québec — les deux autres étant le droit à la liberté de circulation et d'établissement ainsi que la formule d'amendement — c'est justement l'adoption de l'article 23 de la *Charte* concernant la langue d'enseignement.

Quatre jours après la conclusion de l'entente refusée par le Québec, le Premier ministre René Lévesque en faisait état devant l'Assemblée Nationale dans son message inaugural de la session le 9 novembre 1981:

«Il est donc clair que nous ne pouvions absolument pas accepter cette nouvelle constitution fabriquée en une nuit de fourberies. D'abord, parce qu'elle nous aurait forcés à accepter une limitation importante des pouvoirs exclusifs de l'Assemblée nationale en ce qui concerne la langue d'enseignement dans nos écoles. Je l'ai dit et je le répète: aucun gouvernement québécois qui se respecte ne pourra jamais abandonner la moindre parcelle de ce droit absolument fondamental pour la protection du seul lit

français dans la mer anglophone du continent nord-américain.»

Le 4 décembre 1981 l'Assemblée Nationale votait sur une «motion déterminant les conditions sans lesquelles le Québec ne peut accepter le projet de rapatriement de la Constitution». Cette motion disait, entre autres:

«3. Étant donné l'existence de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la charte des droits inscrite dans la constitution canadienne ne devra inclure que:

(...) e) les garanties quant à l'enseignement dans la langue des minorités anglaise ou française, pourvu que le Québec reste libre d'y adhérer volontairement, puisque sa compétence exclusive en cette matière doit demeurer totale et inaliénable et que la situation de sa minorité est déjà la plus privilégiée au Canada;».

L'Assemblée Nationale adopta cette motion par un vote de 70 à 38.

Rien n'est venu depuis modifier l'attitude du Québec. Mais il faut tenir qu'en conformité des critères exposés par la Cour Suprême du Canada (24) la *Charte* a été subsequmment adoptée et promulguée légalement et légitimement. Elle lie le Québec comme tous les autres membres de la Fédération canadienne.

Néanmoins le Gouvernement du Québec réitérait le 5 mai 1982, par la voix du Ministre de l'Éducation (R-1), qu'«aucun texte légal, émanant d'un autre pouvoir, ne saurait prévaloir contre elle (la Loi 101)».

Voilà, brossé à larges traits, le contexte trouble dans lequel se situe le présent litige. (...)

(...) La clause-Québec est-elle une restriction ou une négation des droits garantis par l'article 23 de la *Charte*?

La *Charte* a retenu expressément une distinction de base entre restriction et négation d'un droit.

Dans l'article 1, la *Charte* permet que les droits qu'elle garantit soient restreints, pourvu que soient respectées les quatre conditions dont elle assortit cette permission, dont celle de la restriction «dans des limites raisonnables».

Mais dans l'article 24, la *Charte* parle de «violation» ou de «négation» de ces droits garantis. Non seulement la *Charte* ne reconnaît-elle plus alors aucune échappatoire, mais elle ouvre expressément la porte à la sanction judiciaire de cette violation ou de cette négation en faveur de la personne lésée.

La version anglaise est exactement au même effet. La frontière est donc clairement marquée, qu'aucune législation ne peut franchir: celle-ci peut restreindre un droit garanti, mais elle ne peut pas l'abroger ou le nier.

Or que la clause-Québec constitue plus qu'une simple restriction, au sens usuel du terme, des droits linguistiques garantis à la minorité par l'article 23 de la *Charte*: l'affirmation n'a pas été sérieusement contestée devant la Cour, tellement l'incompatibilité entre la clause-Québec et la clause-Canada est évidente.

Toutefois le Québec plaide qu'il a néanmoins droit au bénéfice de l'exception prévue à l'article 1, pour deux motifs tirés de la jurisprudence et de la doctrine. La Cour va les étudier dans l'ordre.

L'interprétation jurisprudentielle

L'intérêt de la question vient de la distinction retenue par le Conseil privé dans Toronto City vs. Virgo:

«No doubt the regulation and imposition of a trade may involve the imposi-

serait, à l'automne, une politique au sujet de l'élimination de la neige usée dans les municipalités du Québec. Nous estimons que l'adoption d'une telle politique est un impératif auquel le ministère de l'Environnement ne pouvait se soustraire plus longtemps et nous attendons avec impatience de connaître la teneur des directives et des prescriptions auxquelles les municipalités devront se soumettre dès l'hiver prochain.

Ports de la récente décision de votre gouvernement, vous pouvez être assuré que, quant à nous, nous allons rester vigilants et veiller à ce que la vocation créative du parc de la Promenade Bellefleur soit intégralement protégée. En ce sens des dispositions devraient être prises immédiatement pour que toute la surface de la Promenade Bellefleur soit dorénavant utilisée à des fins récréatives et que l'hiver 1982-83 ne voit pas encore une portion de celle-ci utilisée à des fins de dépôt de neige en surface, ce qui n'est, en pratique, qu'une façon déguisée de rejeter la neige usée dans le Saint-Laurent. De la même façon, nous estimons que votre gouvernement devrait prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour faire disparaître les dernières embeûches au plein accès du public à la Promenade Bellefleur, c'est-à-dire l'élimination de la clôture et de la voie de chemin de fer qui séparent actuellement le parc Honoré-Mercier de la Promenade Bellefleur.

Michel FAMELART pour l'Association Environnement-Archipel l'Association des Résidents de la Promenade Bellefleur le Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal le groupe STOP.

Montréal, 30 juillet

tion of restrictions on its exercise both as to time and to a certain extent as to place where such restrictions are in the opinion of public authority necessary to prevent a nuisance or for the maintenance of order. But their Lordships think there is marked distinction to be drawn between the prohibition or... prevention of a trade and the regulation or governance of it, and indeed a power to regulate and govern seems to imply the continued existence of that which is to be regulated or governed».

Puisque le droit de réglementer, donc de restreindre, ne comprend pas le droit de prohiber, disent les requérants et l'intervenant, la Loi 101, qui impose des conditions prohibitives à l'exercice des droits conférés par l'article 23 de la *Charte*, excède les limites constitutionnelles de la compétence de la législature du Québec et ne peut en conséquence bénéficier de la protection de l'article 1 de la *Charte*.

À cette proposition Québec répond sur deux fronts.

D'une part, argumente Québec, la jurisprudence a nuancé la portée de l'arrêt Virgo depuis qu'il a été rendu en 1895. Ainsi en 1920 Monsieur le Juge Anglin, siégeant en Cour suprême du Canada, écrivait:

«But every power to regulate necessarily implies power to restrain the doing of that which is contrary to the regulation authorized, and in that sense and to that extent involves the power to prohibit.»

La Cour suprême adoptait encore la même doctrine dans le Renvoi concernant la margarine en 1948 (46).

En 1949 le Conseil privé, saisi d'un appel venant d'Asutralie en matière constitutionnelle, jugeait que l'expression «absolutely free» pouvait s'accommoder d'une restriction, voire même d'une prohibition.

En 1975 dans son Traité sur le droit constitutionnel de l'Inde (48), l'avocat-général Seervai étudiait la jurisprudence indienne concernant l'interprétation qu'il fallait donner à l'expression «reasonable restrictions» employée dans l'article 19 de la Constitution en regard des droits fondamentaux qui y sont énumérés: liberté d'expression, d'association, de mouvement, etc. Seervai conclut:

«In all these cases 'prohibition' was treated as only a kind of 'restriction'».

Seervai cite ensuite la Cour suprême de l'Inde (ibid):

«It is reasonable to think that the makers of the Constitution considered the word 'restriction' to be sufficiently wide to save laws 'inconsistent' with Art. 19(1), or 'taking away the rights, conferred by the Article, provided this inconsistency or taking away was reasonable in the interests of the different matters mentioned in the clause. There can be no doubt therefore that they intended the word 'restriction' to include cases of 'prohibition' also. The contention that a law prohibiting the exercise of a fundamental right is in no case saved, cannot therefore be accepted.»

Selon le Québec, il y a donc beaucoup à dire en faveur de la validité de l'effet prohibitif de l'article 73 de la Loi 101 dans le cadre des mots «restreints» ou «limités» qu'emploie l'article 1 de la *Charte*.

La Cour ne peut accepter cet argument d'interprétation, pour une raison fort simple qui tient au texte de la *Charte*. Peut-être, les circonstances s'y prêtant, pourrait-on légitimer une prohibition à la faveur d'un texte qui permet de limiter ou de restreindre. Mais comment prétendre arriver à la même conclusion sur la base d'un texte qui ne permet que de «restreindre dans des limites raisonnables»?

Il est évident, pour la Cour, que la «restriction dans des limites raisonnables» est antinomique à la négation et qu'aucun effort d'imagination ne permet de glisser de la première à la seconde. Une législation ne peut donc nier un droit garanti par la *Charte*, sous couvert de le restreindre en vertu de l'article 1.

La nature des droits garantis

Mais Québec revient à la charge avec un autre argument qui peut s'énoncer comme suit. Les droits garantis par l'article 23 de la *Charte* ne sont pas des droits individuels, mais des droits collectifs énoncés en faveur de la minorité anglophone comme groupe. La Loi 101 restreint les droits de ce groupe; que, dans le cadre de cette opération, des individus se voient complètement privés de leur droit à l'enseignement en anglais au Québec ne change pas le caractère restrictif seulement, et non prohibitif, de la Loi 101 vis-à-vis la minorité anglophone.

Il est à peine besoin de noter que les requérants et l'intervenant ont pris le contrepied de cette thèse.

La qualification d'un droit comme collectif ou individuel dépend à la fois du texte de la loi qui le confère et du contexte dans lequel cette loi s'insère. Il est clair que les auteurs de la *Charte* avaient à l'esprit la situation de divers groupes minoritaires à travers le pays; il n'est pas aussi évident qu'ils entendaient conférer des droits à ces minorités comme groupes plutôt qu'aux individus qui les composent.

Il y a d'abord lieu d'examiner le texte de la *Charte*.

Milite en faveur d'un droit collectif le titre de l'article 23 qui se réfère à «la langue de la minorité».

Est compatible avec les deux interprétations l'expression de l'article 23: «Les citoyens canadiens» prise en elle-même.

Milite en faveur d'un droit individuel la même expression, quand on l'associe à «la première langue apprise» ou «la langue d'instruction».

Milite en faveur d'un droit collectif le renvoi, dans l'article 23 (3), au «nombre suffisant».

Milite en faveur d'un droit individuel l'octroi d'un recours dans l'article 24 à «toute personne — anyone».

À titre d'exemple on trouvera par contre un cas clair de droits collectifs dans l'article 25 de la *Charte* qui se réfère «aux droits et libertés des peuples autochtones du Canada».

Il faut se garder du miroitement de certaines expressions comme celle de «droits collectifs».

Un droit peut être accordé à des individus en temps que membres d'un groupe sans par là devenir un droit collectif; ainsi l'exercice individuel de ce droit milite puissamment à l'encontre de sa qualification collective. Les minorités linguistiques dans les provinces ne constituent pas des entités juridiques; cela va de soi. Mais elles ne constituent pas non plus des entités auxquelles la *Charte* aurait reconnu des droits qu'elles pourraient revendiquer collectivement. C'est aux individus, citoyens canadiens et membres d'une minorité, que la *Charte* reconnaît des droits en matière de langue d'instruction; c'est à ces individus qu'elles ouvre la porte des tribunaux en cas de violation de leurs droits. Il semble bien qu'il s'agisse, dans l'article 23, de droits individuels plutôt que de droits collectifs.

Si cette qualification est valide, la portée prohibitive, et non simplement restrictive, de la clause-Québec devient évidente. En effet par l'effet de cette clause, chaque citoyen canadien protégé par l'article 23 de la *Charte*, mais qui ne tombe pas dans le cadre des seules exceptions permises par la clause-Québec, se voit dénier purement et simplement l'exercice de ses droits. Dès lors le recours prévu par l'article 24 lui est ouvert.

Mais le résultat n'est pas différent si c'est Québec qui a raison et si les droits garantis par l'article 23 sont réellement des droits collectifs reconnus à l'ensemble d'une minorité linguistique. Ce n'est pas la minorité comme groupe qui peut réclamer le bénéfice de ces droits; ce n'est pas la minorité comme groupe qui peut réclamer de s'asseoir sur les bancs d'une école où elle recevra l'enseignement dans sa langue; c'est chaque individu en sa qualité de membre de la minorité qui possède ce droit et qui peut exercer cette possibilité d'apprendre. Si cet individu ne remplit pas les conditions additionnelles imposées par la clause-Québec, encore là il se heurte à une porte fermée et il souffrira de la négation complète de son droit.

Mais — c'est l'argument exprimé du Québec — un droit collectif implique son établissement dans l'intérêt et pour le bénéfice de la collectivité, non de chacun de ses membres. La restriction à ce droit collectif peut fort bien entraîner la perte de ce droit par quelques membres de la collectivité mais, pour l'ensemble de celle-ci, le droit n'est pas nié: il est simplement restreint.

La Cour s'étonne, pour employer un euphémisme, d'entendre cet argument

technicien. La raison en est probablement que le qualificatif «collectifs» accolé au mot «droits» renvoie au fondement philosophique de ceux-ci beaucoup plus qu'à leur appartenance légale ou à leurs modalités judiciaires d'exercice».

Il ne faut donc pas s'étonner des divergences d'opinions que l'on constate dans les trois travaux, publiés de 1976 à 1981, auxquels le Procureur du Québec a référé la Cour.

Le Professeur Dinstein disserte, en 1976, sur droits individuels et droits collectifs. À propos des droits collectifs, il écrit:

«The nature of these human rights requires, however that they shall be exercised jointly rather than severally.»

Or on sait déjà que les droits conférés par l'article 23 de la *Charte* donnent ouverture à un recours individuel et non collectif (art. 24).

En 1981 le Professeur Ben-Israel étudiait les mêmes concepts (51) et exprima l'opinion qu'un droit est collectif s'il remplit les conditions suivantes:

«It refers to a right which is granted to the individual in a collective manner with the other individuals who are included in that group and is exercised jointly by all the members of the group».

La même remarque s'impose donc que dans le cas du Professeur Dinstein et, à la lumière de l'enseignement de ces deux auteurs, le droit conféré par l'article 23 de la *Charte* tomberait dans la catégorie des droits individuels.

C'est toutefois l'opinion contraire que mettrait de l'avant le Professeur Tabor en 1980 dans une étude sur les droits linguistiques:

«Are linguistic rights exclusively a collective right? It is true that the World War II brought about a shift in emphasis from the protection of minority collectives to guarantees bestowed directly upon the individual without, for the most part, special arrangements for collectives. But whereas on the surface some rights are bestowed upon individuals, with regard to education, for example, logic dictates that the right of linguistic minorities to be educated in their own language is a collective right.»

Dans la Loi constitutionnelle de 1867, l'article 93, traitant de «Education», ne confère expressément que des droits collectifs: il se référerait à «any Class of Persons» et «Separate Schools». La *Charte* de 1982 a évité de reprendre ces expressions et elle a énoncé les droits des «citoyens canadiens».

«The nature des droits garantis»

«No doubt the regulation and imposition of a trade may involve the imposi-

serait, à l'automne, une politique au sujet de l'élimination de la neige usée dans les municipalités du Québec. Nous estimons que l'adoption d'une telle politique est un impératif auquel le ministère de l'Environnement ne pouvait se soustraire plus longtemps et nous attendons avec impatience de connaître la teneur des directives et des prescriptions auxquelles les municipalités devront se soumettre dès l'hiver prochain.

Ports de la récente décision de votre gouvernement, vous pouvez être assuré que, quant à nous, nous allons rester vigilants et veiller à ce que la vocation créative du parc de la Promenade Bellefleur soit intégralement protégée. En ce sens des dispositions devraient être prises immédiatement pour que toute la surface de la Promenade Bellefleur soit dorénavant utilisée à des fins récréatives et que l'hiver 1982-83 ne voit pas encore une portion de celle-ci utilisée à des fins de dépôt de neige en surface, ce qui n'est, en pratique, qu'une façon déguisée de rejeter la neige usée dans le Saint-Laurent. De la même façon, nous estimons que votre gouvernement devrait prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour faire disparaître les dernières embeûches au plein accès du public à la Promenade Bellefleur, c'est-à-dire l'élimination de la clôture et de la voie de chemin de fer qui séparent actuellement le parc Honoré-Mercier de la Promenade Bellefleur.

Michel FAMELART pour l'Association Environnement-Archipel l'Association des Résidents de la Promenade Bellefleur le Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal le groupe STOP.

Montréal, 30 juillet

Un droit peut être accordé à des individus en temps que membres d'un groupe sans par là devenir un droit collectif; ainsi l'exercice individuel de ce droit milite puissamment à l'encontre de sa qualification collective. Les minorités linguistiques dans les provinces ne constituent pas des entités juridiques; cela va de soi. Mais elles ne constituent pas non plus des entités auxquelles la *Charte* aurait reconnu des droits qu'elles pourraient revendiquer collectivement. C'est aux individus, citoyens canadiens et membres d'une minorité, que la *Charte* reconnaît des droits en matière de langue d'instruction; c'est à ces individus qu'elles ouvre la porte des tribunaux en cas de violation de leurs droits. Il semble bien qu'il s'agisse, dans l'article 23, de droits individuels plutôt que de droits collectifs.

Si cette qualification est valide, la portée prohibitive, et non simplement restrictive, de la clause-Québec devient évidente. En effet par l'effet de cette clause, chaque citoyen canadien protégé par l'article 23 de la *Charte*, mais qui ne tombe pas dans le cadre des seules exceptions permises par la clause-Québec, se voit dénier purement et simplement l'exercice de ses droits. Dès lors le recours prévu par l'article 24 lui est ouvert.

Mais le résultat n'est pas différent si c'est Québec qui a raison et si les droits garantis par l'article 23 sont réellement des droits collectifs reconnus à l'ensemble d'une minorité linguistique. Ce n'est pas la minorité comme groupe qui peut réclamer le bénéfice de ces droits; ce n'est pas la minorité comme groupe qui peut réclamer de s'asseoir sur les bancs d'une école où elle recevra l'enseignement dans sa langue; c'est chaque individu en sa qualité de membre de la minorité qui possède ce droit et qui peut exercer cette possibilité d'apprendre. Si cet individu ne remplit pas les conditions additionnelles imposées par la clause-Québec, encore là il se heurte à une porte fermée et il souffrira de la négation complète de son droit.

Mais — c'est l'argument exprimé du Québec — un droit collectif implique son établissement dans l'intérêt et pour le bénéfice de la collectivité, non de chacun de ses membres. La restriction à ce droit collectif peut fort bien entraîner la perte de ce droit par quelques membres de la collectivité mais, pour l'ensemble de celle-ci, le droit n'est pas nié: il est simplement restreint.

La Cour s'étonne, pour employer un euphémisme, d'entendre cet argument

technicien. La raison en est probablement que le qualificatif «collectifs» accolé au mot «droits» renvoie au fondement philosophique de ceux-ci beaucoup plus qu'à leur appartenance légale ou à leurs modalités judiciaires d'exercice».

Il ne faut donc pas s'étonner des divergences d'opinions que l'on constate dans les trois travaux, publiés de 1976 à 1981, auxquels le Procureur du Québec a référé la Cour.

Le Professeur Dinstein disserte, en 1976, sur droits individuels et droits collectifs. À propos des droits collectifs, il écrit:

«The nature of these human rights requires, however that they shall be exercised jointly rather than severally.»

Or on sait déjà que les droits conférés par l'article 23 de la *Charte* donnent ouverture à un recours individuel et non collectif (art. 24).

En 1981 le Professeur Ben-Israel étudiait les mêmes concepts (51) et exprima l'opinion qu'un droit est collectif s'il remplit les conditions suivantes:

«It refers to a right which is granted to the individual in a collective manner with the other individuals who are included in that group and is exercised jointly by all the members of the group».

La même remarque s'impose donc que dans le cas du Professeur Dinstein et, à la lumière de l'enseignement de ces deux auteurs, le droit conféré par l'article 23 de la *Charte* tomberait dans la catégorie des droits individuels.

C'est toutefois l'opinion contraire que mettrait de l'avant le Professeur Tabor en 1980 dans une étude sur les droits linguistiques:

«Are linguistic rights exclusively a collective right? It is true that the World War II brought about a shift in emphasis from the protection of minority collectives to guarantees bestowed directly upon the individual without, for the most part, special arrangements for collectives. But whereas on the surface some rights are bestowed upon individuals, with regard to education, for example, logic dictates that the right of linguistic minorities to be educated in their own language is a collective right.»

Dans la Loi constitutionnelle de 1867, l'article 93, traitant de «Education», ne confère expressément que des droits collectifs: il se référerait à «any Class of Persons» et «Separate Schools». La *Charte* de 1982 a évité de reprendre ces expressions et elle a énoncé les droits des «citoyens canadiens».

«The nature des droits garantis»

«No doubt the regulation and imposition of a trade may involve the imposi-

serait, à l'automne, une politique au sujet de l'élimination de la neige usée dans les municipalités du Québec. Nous estimons que l'adoption d'une telle politique est un impératif auquel le ministère de l'Environnement ne pouvait se soustraire plus longtemps et nous attendons avec impatience de connaître la teneur des directives et des prescriptions auxquelles les municipalités devront se soumettre dès l'hiver prochain.

Ports de la récente décision de votre gouvernement, vous pouvez être assuré que, quant à nous, nous allons rester vigilants et veiller à ce que la vocation créative du parc de la Promenade Bellefleur soit intégralement protégée. En ce sens des dispositions devraient être prises immédiatement pour que toute la surface de la Promenade Bellefleur soit dorénavant utilisée à des fins récréatives et que l'hiver 1982-83 ne voit pas encore une portion de celle-ci utilisée à des fins de dépôt de neige en surface, ce qui n'est, en pratique, qu'une façon déguisée de rejeter la neige usée dans le Saint-Laurent. De la même façon, nous estimons que votre gouvernement devrait prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour faire disparaître les dernières embeûches au plein accès du public à la Promenade Bellefleur, c'est-à-dire l'élimination de la clôture et de la voie de chemin de fer qui séparent actuellement le parc Honoré-Mercier de la Promenade Bellefleur.

Michel FAMELART pour l'Association Environnement-Archipel l'Association des Résidents de la Promenade Bellefleur le Rassemblement des Citoyens et Citoyennes de Montréal le groupe STOP.

Montréal, 30 juillet

de la part d'un Gouvernement qui se flatte de maintenir en Amérique le flambeau de la civilisation française avec sa promotion des valeurs spirituelles et son respect traditionnel de la liberté.

En effet l'argument du Québec fait état d'une conception totalitaire de la société à laquelle la Cour ne saurait se rallier. La personne humaine est la plus grande valeur que nous connaissions et rien ne doit concourir à diminuer le respect qui lui est dû. D'autres sociétés placent la collectivité au-dessus de l'individu. Elles emploient le rouleau-compresseur du Kholkoze et ne voient de mérite que dans le résultat collectif, même si des individus doivent être laissés pour compte au terme de l'exercice.

Cette conception de la société n'a pas encore pris racine chez nous — même si certaines initiatives politiques paraissent parfois la courtiser dangereusement — et cette Cour ne l'honorera pas de son approbation. Chaque individu au Canada, au Québec doit jouir de la plénitude de ses droits, soit-il seul, soit-il membre d'un groupe; et si ce groupe compte 100 membres, le centième a autant le droit de bénéficier de tous ses privilèges de citoyen que les quatre-vingt-dix-neuf autres. La prétendue restriction d'un droit collectif qui priverait le centième membre du groupe de l'exercice des droits garantis par la *Charte* constitue, pour ce centième membre, une véritable négation de ses droits. On ne saurait simplement le considérer comme le déchet accidentel d'une opération collective: notre conception de la personne humaine ne peut s'accommoder de cette théorie.

Dès lors, peu importe la nature individuelle ou collective des droits garantis à la minorité par l'article 23: c'est toujours un citoyen individualisé qui souffre de l'application de la clause-Québec et, pour lui, cette clause entraîne la négation totale des droits dont il peut pourtant se réclamer en vertu de la *Charte*.

On voit ainsi que le Québec ne peut se réfugier derrière l'article 1 de la *Charte* pour justifier la clause-Québec. La clause-Québec ne constitue pas une restriction, encore moins une restriction «dans des limites raisonnables», des droits garantis à l'article 23 de la *Charte*. Pour chaque citoyen touché par la clause-Québec, celle-ci constitue la négation des droits que la *Charte* canadienne lui garantit: la clause-Québec doit donc céder.

Cette première conclusion permet à elle seule de disposer de ce litige. (...)

Les Belles Soirées et matinées

Septembre 1982

3 soirées
L'ÉGYPTÉ DES PHARAONS: MYTHES ET RÉALITÉS
EDP 0960-A — Michel Guay
Mardi 21, 28 septembre et 5 octobre, à 19:30.
Frais: 20 \$.

3 soirées
SUBVERSION ET RÉSISTANCE EN AMÉRIQUE CENTRALE
EDP 0960-B — Claude Morin
Mardi 21, 28 septembre et 5 octobre, à 19:30.
Frais: 20 \$.

2 journées
L'ORDINATEUR DOMESTIQUE: LANGAGE, CLAVIER, MÉMOIRE (exposés et travaux)
EDP 0960-C — Claude Lefebvre
Horaire particulier: samedi et dimanche 25 et 26 septembre de 09:00 à 12:00 et de 13:30 à 16:30. Frais: 65 \$.

3 soirées
WASHINGTON: UNE VILLE DE CONTRASTES
EDP 0960-D — Normand Lester et Jean Pelletier
Mercredi 22, 29 septembre et 6 octobre, à 19:30. Frais: 20 \$.

6 soirées
SUGGESTOLOGIE: INITIATION À LA COMPRÉHENSION DES RÊVES (cours-atelier)
EDP 0960-E — Jean Lerède
Jeudi, du 30 septembre au 4 novembre, à 19:30. Frais: 70 \$.

12 matinées
JAPON MODERNE DE L'ÈRE MEIJI À NOS JOURS
EDP 0960-F — Robert Garry
Jeudi, du 23 septembre au 9 décembre, de 13:00 à 15:00. Frais: 45 \$.

15 matinées
HISTOIRE DE L'ART
EDP 0960-G — Monique Gauthier
Mardi, du 21 septembre au 7 décembre, à 13:00. Frais: 70 \$.

6 matinées
PANORAMA DE L'ACTIVITÉ THÉÂTRALE AU QUÉBEC
EDP 0960-H — Paul Lefebvre
Mercredi, du 22 septembre au 27 octobre, à 13:00. Frais: 35 \$.

6 soirées
TECHNIQUES DE RÉDACTION: L'EXPOSÉ (cours-atelier)
EDP 0960-I — Louise Desautiers
Jeudi, du 23 septembre au 28 octobre, à 19:30. Frais: 60 \$.

3 soirées
TROUVER ET GOÛTER LES «BONS» CHAMPIGNONS
EDP 0960-J — Peter Neumann
Mercredi 15 et 22 septembre, à 19:30 et samedi 18 septembre, de 09:00 à 12:00. Frais: 20 \$.

3 soirées
LES PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES EN AUTOMNE
EDP 0960-K — Denise Allaire
Mercredi 2

L'«excès» des profits pétroliers versé dans un fonds? Nader: il faut ébranler davantage les gouvernements

par Marie-Agnès Thellier

Ralph Nader suggère que l'argent qui aurait été versé en trop aux compagnies pétrolières par leurs clients soit déposé dans un fonds en fiducie, dont une partie servirait à organiser des associations de consommateurs dans le domaine énergétique et l'autre partie à développer d'autres formes d'énergie que le pétrole.

M. Nader, le tribun des consommateurs américains, a fait cette suggestion hier en conférence de presse à Montréal alors qu'il était questionné sur les conséquences de certaines enquêtes comme la fameuse enquête Bertrand sur les grandes compagnies pétrolières.

Pour celui qui est souvent qualifié de «client le plus difficile des États-Unis», les citoyens-consommateurs ont plusieurs moyens à leur disposition, même pour contrôler la croissance des dépenses publiques. «Comme toutes les institutions, les gouvernements souffrent d'insécurité. Il suffit de les rendre dans un état d'insécurité encore plus grand, de les perturber par des demandes d'informations, des actions en justice, des référendums», a précisé M. Nader, qui reconnaît que cela oblige les citoyens à consacrer davantage de temps à leurs devoirs de citoyens.

Lors d'une conférence donnée auparavant devant «Société», un groupe qui s'intéresse à la publicité sociale et à la communication s'adressant aux citoyens, Ralph Nader a rappelé l'évolution des mouvements de consommateurs. Les associations de défense des consommateurs tendent maintenant à avoir une approche de plus en plus globale: au lieu de se préoccuper uniquement du prix des oranges, elles sont amenées à relier entre eux divers éléments (pollution, conditions économiques, action des multinationales, etc.) et donc d'avoir une philosophie plus intégrée.

Les nouveaux champs de préoccupation de M. Nader sont les nucléaires, les centrales nucléaires et l'administration publique. Il vient de sortir un livre de 747 pages sur les cent principaux membres de l'administration Reagan (dont cinq femmes et deux Noirs). À cette occasion, Ralph Nader a qualifié l'admini-



Le milieu des affaires y gagnerait à favoriser le «consommérisme», a dit hier à Montréal M. Ralph Nader, lors d'une conférence organisée par le groupe Société.

stration Reagan de «gouvernement de General Motors, par Dupont et pour Exxon». La plupart des collaborateurs directs de M. Reagan viennent tout droit des grandes compagnies et 28 sont millionnaires. Le sous-ministre de l'Énergie, M. Kenneth Davis, était vice-président de

L'excédent du compte courant canadien double

OTTAWA (PC) — La balance du compte courant du Canada a enregistré un excédent positif de \$588 millions au cours du deuxième trimestre 1982, a annoncé Statistique Canada, hier.

Cet excédent — plus du dou-

ble de celui du premier trimestre — est attribué entièrement à un surplus record de \$1,2 milliard des exportations sur les importations.

Ces données sont ajustées aux variations saisonnières. La vigueur de la balance commerciale a plus que compensé l'augmentation de \$800 millions à \$4,1 milliards dans le déficit du compte dit des invisibles.

La balance commerciale ne porte que sur les échanges de marchandises et ne tient pas compte des échanges invisibles dans le domaine des services.

Les échanges invisibles comprennent les paiements d'intérêt sur les dettes — principal coupable de l'augmentation du déficit — ainsi que les paiements de dividendes aux étrangers, le fret et les dépenses de voyage.

garante d'une indépendance politique. Il déplore le manque de confiance en soi dont semblent souffrir les Canadiens, à l'instar des Australiens.

M. Nader a conseillé aux associations de consommateurs de mieux se structurer, de développer les institutions économiques alternatives comme les coopératives, de devenir plus politiques, d'obtenir davantage d'accès aux médias électroniques, d'avoir une philosophie plus globale et de s'intéresser davantage aux multinationales, qu'en vertu des lois américaines sur la divulgation des informations, on peut obtenir à Washington bien des informations intéressantes pour les consommateurs canadiens: des études sur les viandes et les volailles importées du Canada par exemple.

Parlant devant des publicitaires et des hommes d'affaires, M. Nader a conclu sa conférence en montrant combien le monde des affaires peut y gagner à favoriser le «consommérisme». Une compagnie qui appuie les associations de consommateurs oeuvrant dans son secteur y gagne en crédibilité. De plus, elle obtient rapidement des réactions, qui lui permettent de réajuster ses décisions. «Si les compagnies automobiles américaines avaient été à l'écoute des consommateurs, quel problème aurions-nous aujourd'hui avec les importations d'automobiles japonaises?» a-t-il lancé.

M. Nader a raconté avoir suggéré à Hydro-Québec de joindre à ses factures une publicité pour une association de défense des consommateurs ontariens d'électricité. Hydro-Québec n'a pas apprécié cette suggestion, semble-t-il.

Par investissement direct on entend généralement les fonds dépensés pour créer ou agrandir une entreprise et suppose le contrôle d'une compagnie. L'an dernier on avait enregistré des sorties records de fonds dues aux efforts canadiens de racheter des entreprises pétrolières contrôlées par des intérêts étrangers, sur des programmes énergétiques nationaux.

Statistique Canada signale en outre qu'au cours du deuxième trimestre les Canadiens ont dépensé en investissements directs à l'étranger \$725 millions de plus que les étrangers au Canada.

Toujours d'après Statistique Canada, le gouvernement fédéral a substantiellement augmenté ses emprunts à l'étranger pour consolider ses réserves internationales, alors que les autres secteurs, notamment les provinces, ont eu moins recours à ce genre d'emprunts.

Sur le plan des échanges de marchandises, la valeur des exportations a augmenté de 5% à \$21,5 milliards au cours du même trimestre. Ce qui contraste avec la chute de 4% enregistrée au cours du premier trimestre.

Les importations ont continué de baisser au cours du second trimestre, mais faiblement, pour tomber à \$16,8 milliards, contre une chute de 9% au cours du premier trimestre.

Stimulé par l'annonce de ces bons résultats, le dollar canadien a grimpé de près d'un demi cent pour clôturer à 81,23 cents US.

Selon les cambistes cette poussée a été provoquée par la publication d'un rapport de Statistique Canada indiquant que la balance du compte courant au deuxième trimestre 1982 avait enregistré un excédent de \$588 millions.

Le Montréal Trust se réorganise afin d'accéder à de nouveaux marchés

par Marie-Agnès Thellier

Pour pouvoir investir dans d'autres secteurs financiers que la fiducie et le prêt hypothécaire, le Montréal Trust va se doter d'une compagnie-mère, Montréal Trustco, qui aura comme principales filiales les compagnies Montréal Trust et Montréal Trust du Canada.

«Il y a maintenant un éclatement du concept d'institution spécialisée, ce qui oblige les institutions financières à regarder plusieurs secteurs», a déclaré au DEVOIR M. Robert Gratton, président du conseil et p.-d. g. du Montréal Trust.

«À la suite de la réorganisation, la nouvelle compagnie-mère (Montréal Trustco) disposera d'une plus grande

liberté d'action que ne possèdent les compagnies de fiducie», a précisé M. Gratton.

Questionné sur les secteurs dans lesquels pourrait se lancer Montréal Trustco, les activités bancaires ou le courtage de valeurs mobilières par exemple, M. Gratton a estimé qu'il était prématuré de les désigner mais qu'il faut s'attendre à ce que le Montréal Trust reste dans le large secteur financier ou à la compétence.

D'autres compagnies de fiducie comme le Trust Royal ont déjà acquis une plus grande liberté en se dotant d'une compagnie-mère qui n'est pas soumise aux lois sur les fiducies.

Pour concrétiser cette réorganisation, une offre d'échanges d'actions sera faite à tous les actionnaires vers

le 16 septembre. Montréal Trustco, offrira 2,5 actions ordinaires Montréal Trustco pour chaque action Montréal Trust. En outre, lorsque la réorganisation sera complétée, chaque actionnaire recevra une action Montréal Trustco pour chaque action Montréal Trust. Cela signifie que les actionnaires d'accord avec la réorganisation recevront 3,5 actions Montréal Trustco par action tandis que les actionnaires opposés recevront une seule action.

Pour l'actionnaire du Montréal Trust, il n'y a pas vraiment de choix puisque Investors Management, qui détient 50,14% des actions, et Bank of America Canada, qui en détient 20,05%, ainsi que les administrateurs et la direction générale ont accepté l'offre.

CIP ferme son usine de Hawkesbury

La compagnie CIP Inc. a annoncé hier qu'elle fermera définitivement son usine de pâtes de Hawkesbury, en Ontario le 1er décembre. Cette décision forcera 440 autres travailleurs, dont une dizaine oeuvrant à la division forestière de Grenville, située au Québec, à frapper aux portes de la Commission de l'assurance-chômage.

Dans un court communiqué,

un porte-parole de la compagnie montréalaise, filiale de Les Entreprises Canadiennes Pacifique, explique ces fermetures par la détérioration croissante du marché de la pâte au bisulfite (utilisée dans la fabrication de la cellophane et de la rayonne) et par la perte de deux clients importants au cours des derniers mois. L'usine de Hawkesbury (construite en 1898) a subi de grosses pertes, précise-t-il. Cette

usine est alimentée en bois par la division forestière de Grenville, située à quelques milles de Hawkesbury, dans le comté d'Argenteuil.

L'annonce de la fermeture de l'usine ontarienne survient deux mois seulement après la signature d'une entente de deux ans entre les travailleurs et la compagnie. Les deux parties s'étaient entendues sur une hausse du taux horaire de

\$11,70 à \$14,55, au 1er mai 1983.

À la mi-août, CIP (anciennement Compagnie internationale de papier) avait annoncé la fermeture de son usine de pâte et papier de Gatineau (1.500 employés) pour la période du 28 août au 7 septembre, ainsi que la réouverture de sa division forestière de Maniwaki (800 employés) au début de septembre.

A.B.

VOTRE EXPERT EN FISCALITÉ... VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

<p>ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables agréés, 800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée — Gagné, Vaillancourt & Associés</p>	<p>COGAN, LANDORI & DUBÉ Comptables agréés 3901 Jean-Talon O. Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 731-7851 Bureau à Ottawa</p>	<p>MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables agréés Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde</p>	<p>PRICE WATERHOUSE Comptables agréés 21 bureaux à travers le Canada 1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 Tél.: (514) 879-9050</p>
<p>BERNIER & BISSON Comptables agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209</p>	<p>ERNST & WHINNEY Comptables agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901</p>	<p>MAHEU NOISEUX Comptables agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél.: (514) 281-1555 Télex 055-60917 Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton.</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables agréés Montréal, Québec, Ottawa, Chicoutimi, Thérford Mines, Hull, 17ème étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec H4Z 1G9 Représentation à travers le Canada par: DOANE RAYMOND Associés Représentation internationale par: GRANT THORNTON International</p>
<p>BOISJOLI, COURTOIS, SABBAGH, SABBAGH, ZIRI, MALKA Comptables agréés 1440 ouest, rue Ste-Catherine Bureau 525-861-5881 L. Albert Boisjoli, C.A. Pierre Courtois, C.A. Maurice Sabbagh, C.A. Michel M. Sabbagh, C.A. Joseph Ziri, C.A. Emile Malka, C.A.</p>	<p>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumas, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charrette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. Roland R. Poullet, C.A. associé-conseil 561 boul. Crémazie est Montréal, H2M 1L8 — 384-1430 38 boul. St-Viateur Rigaud, JQP 1P0 — 458-2313</p>	<p>SOCIÉTÉ NATIONALE COLLINS BARROW Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes Représentation dans les grands centres financiers internationaux</p>	<p>RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal-Toronto Associés-Residents à Montréal Cecil Vineberg, C.A. Howard Gilmore, C.A. Marvin Richter, C.A. Barry Clamen, C.A. Arnold M. Shostak, C.A. David A. Vineberg, C.A. Gerald S. Goldberg, C.A. Allan Warner, C.A. Ivan Kramer, C.A. John J. Switzer, C.A. J. Yves Tougas, C.A. Richard S. Vineberg, C.A. Sidney M. Kaushtansky, C.A. Philip Marel, C.A. Donald Presky, C.A. Patrick H. So, C.A. Michael Frankel, C.A. 1 Westmont Square Montréal, Québec H3Z 2Z9 931-2511</p>
<p>CARON, BELANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS CLARKSON GORDON Associés-résidents Montréal — Québec A. Benedetti, C.A. R. Lanthier, C.A. C.C. Blomquist, C.A. R.E. Levine, C.A. C.W. Bisseger, C.A. N. Leduc, C.A. F. Bolduc, C.A. J. Lévesque, C.A. T.R. Burpee, C.A. G. Limoges, C.A. C. Camirand, C.A. L. Limbeau, C.A. H.M. Caron, C.A. M. Mathieu, C.A. G. Chamberland, C.A. J.G. McGrégor, C.A. J.P. Desjais, C.A. R.J. Messier, C.A. D. Desautels, C.A. C. Michaud, C.A. F. Dufresne, C.A. J.D. Morrison, C.A. R. Fortier, C.A. J. Nicole, C.A. Y. Fortin, C.A. R.R. Okker, C.A. G. Fournier, C.A. R. Poirier, C.A. S. Fraser-Gagnon, C.A. C. Pelletier, C.A. G. Fréchette, C.A. P. Pelletier, C.A. S.R. Gagné, C.A. B. Racine, C.A. R. Germain, C.A. N.A. Rheaume, C.A. J.P. Graveline, C.A. L.L. St-Pierre, C.A. M. Lantegui, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A. Bureau dans les principales villes du Canada Membres d'Arthur Young International</p>	<p>EDMOND GUINDO Comptable agréé 2055 Peel, Suite 1100 Montréal H3A 3B8 (514) 842-5353</p>	<p>MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS 12 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette Représentation internationale: Binder Diker Otte & Co. 1, Complexe Desjardins - Suite 1800 Montréal, Québec H5B 1B2 (514) 281-1850</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 — 274-2797</p>
<p>CHARETTE, FORTIER, HAWAY TOUCHÉ ROSS 1 Place Ville-Marie Montréal — H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Bermuda, Nassau, Grande Carman.</p>	<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables agréés 666 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988</p>	<p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal — H2P 2T9 384-7430</p>	<p>SAMSON BELAIR Comptables agréés Québec - Montréal - Ottawa - Toronto Calgary - Edmonton - Vancouver Rimouski - Trois Rivières - Sherbrooke Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener Sept-Îles - Matane - Gaspé - Coaticook Amos - Hinton Bureau 3108 - Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1J8 (514) 861-5741</p>
<p>CHLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables agréés 2, Place Laval, Suite 510 Laval, Québec H7N 5N6 668-8910 (514) 382-9690</p>	<p>LALIBERTÉ, LANÇOT, MORIN & ASSOCIÉS amies à COOPERS & LYBRAND 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W (514) 871-9792</p>	<p>NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS DELOITTE HASKINS & SELLS Comptables agréés 3210, 1 Place Ville-Marie Montréal, Québec H3B 2W2 Tél.: 861-9311 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.</p>	<p>POISSANT, Richard et Associés affilié à THORNE, RIDDELL Comptables agréés 630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone (514) 868-7351 À l'échelle internationale McLintock Main Laurentz</p>
<p>DAHAN & ILLOUZ, C.A. Comptables Agréés Raphaël Dahan, C.A. Raymond Illouz, C.A. 7070 Côte des Neiges Montréal, P.Q. H3R 2L9 Tél: (514) 731-3264</p>	<p>LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN Comptables agréés Montréal, Toronto 6800 Côte des Neiges Mtl, P.Q. H3S 2A9 (514) 341-5511 Membre Groupe international des Cabinets de Comptables</p>	<p>PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS 1320, boulevard Graham Suite 301 Montréal-Royal (Québec) H3P 3C8 Tél.: (514) 342-4740</p>	<p>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE Comptables agréés MONTREAL - TORONTO Jack E. Zittrer, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold J. Eichenberg, C.A. Steven A. Yaghi, C.A. Morris S. Spector, C.A. Barry A. Tissebaum, C.A. Gerald A. Stan, C.A. Stanley Wener, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Daltzman, C.A. Brian D. Levine, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A. Marshall B. Keelen, C.A. Alan M. Liverman, C.A. Lawrence M. Chandler, C.A. Alan M. Liverman, C.A. Robert H. Zittrer, C.A. Henry Rosenhek, C.A. Michael Stern, C.A. Norman Jaskolski, C.A.</p>

Ordre des comptables agréés ca du Québec

\$FINANCES\$

Industriel & Commercial

Vous avez de la difficulté à vous trouver un financement ou refinancement?

Consultez-nous...

Nous desservons toute la province.
\$25.000.00 à \$1 million et plus.

Tél.: 1-(418) 849-7134

Ouvert le soir jusqu'à 21 heures

Société canadienne de communications Premier Choix

La Société canadienne de communications Premier Choix a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes: Gordon Sharwood, président du conseil; Don MacPherson, président et chef de la direction; Riff Markowitz, premier vice-président, développement à l'exportation et relations commerciales; David Roffey, premier vice-président, planification et mise en marché; Gilles Sainte-Marie, premier vice-président, réseau français; J.M. Packham, premier vice-président, finances et administration; Peter Legault, vice-président, relations extérieures; et Joan Schafer, vice-présidente, programmation anglaise.

Le conseil d'administration de Premier Choix est formé des membres suivants: Harvie Davidson, président, Connaught Holding Ltd., Vancouver; Thomas Di Giacomo, premier vice-président, ManuVie Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, Toronto; James Emory, président du conseil, Royfund Equity Ltd., Toronto; James Gogan, premier vice-président, Empire Company Ltd., Stellarton, N.-É.; Charles Warren Goldring, président, AGF Management Ltd., Toronto; David Harris, vice-président adjoint, ManuVie Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, Toronto; Norman Keevil, Jr., président et chef de la direction, Teck Corporation, Vancouver; Peter Legault, vice-président, relations extérieures (Premier Choix), Toronto; Don MacPherson, président et chef de la direction, (Premier Choix), Toronto; Victor Mashaal, président du conseil, Sensomatic Canada Limitée, Montréal; Jeffrey R. McCaig, directeur, Two Oak Investments Ltd., Calgary; Pierre Moreault, président, Pierre Moreault Limitée, Hull; David Roffey, premier vice-président, planification et mise en marché (Premier Choix), Toronto; Gilles Sainte-Marie, premier vice-président, réseau français (Premier Choix), Montréal; Joan Schafer, vice-présidente, programmation anglaise (Premier Choix), Toronto; Gordon Sharwood, président du conseil (Premier Choix), Toronto; et Stan Waters, directeur, Manvest Ltd., Calgary.

La Société canadienne de communications Premier Choix s'est vu accorder le seul permis d'exploitation de réseau national d'intérêt général de télévision payante par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes le 18 mars 1982.

au jour le jour

■ Moins cher par air

La société Air Canada a demandé à la Commission canadienne des transports l'autorisation de réduire ses tarifs pour les vols en partance de Montréal pour la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne. Le programme proposé commencera le 1er novembre et se terminera le 23 mars. Les tarifs aller-retour de Montréal-Londres seront de \$558 ou \$659, suivant la date du départ. Le tarif aller-retour pour Paris et Francfort s'élèvera à \$649. Ce tarif réduit ne s'appliquera pas vers Paris et Francfort entre le 10 et le 24 décembre.

■ \$2 milliards empruntés

Hydro-Québec vient de négocier un emprunt de 50 millions de livres sterling (environ \$110 millions), sur le marché britannique des capitaux, à un taux de 12,75%. Depuis le début de l'année, la société d'Etat a emprunté \$2 milliards à un taux moyen de 13,1% pour financer son programme de construction. Il ne lui reste plus que \$200 millions à puiser sur les marchés financiers avant le 31 décembre pour atteindre son objectif de 1982. En 1981, le taux moyen de ses emprunts avait été de 15,1%.

■ Démission à l'OPEP

Le président de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), M. Edouardo Ortega, a annoncé sa démission hier dans un télégramme adressé aux 12 ministres de l'OPEP. La veille, M. Ortega, ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie de l'Équateur, avait fait l'objet d'un vote de censure de son gouvernement. C'est la deuxième fois que l'Équateur abandonne la présidence de l'OPEP. M. Ortega sera remplacé par le président par intérim, M. Maallam Yamaya Dikko, du Nigeria.

■ Un sauna à soi

Dans le cadre de son programme de rénovation des maisons, La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) rembourse jusqu'à 30% des travaux "d'améliorations" de votre maison. Ceci comprend l'achat d'une piscine, d'un sauna, l'aménagement paysager et même l'acquisition et l'installation d'appareils ménagers. Si votre revenu est inférieur à \$48.000, il y a une subvention pour vous à la SCHL.

■ Les journaux en crise

La sécurité d'emploi dans les journaux canadiens est compromise, estime le président de l'entreprise de presse Southam, M. Gordon Fisher. Les revenus de ventes publicitaires des 17 journaux du groupe, dont Montréal Gazette, ont diminué jusqu'à 25% au cours des derniers mois. En juillet, le nombre de pages que les entreprises de Southam réservent à la publicité a baissé jusqu'à 18%. Selon M. Fisher, il devient impossible d'accorder la sécurité d'emploi dans de telles conditions. Des mises à pied ont déjà été annoncées au Windsor Star et au Hamilton Spectator.

■ En raccourci

Le taux moyen des **Bons du Trésor** du Québec a glissé de 14,031 à 13,945% à l'encan hebdomadaire d'hier. Le taux d'escompte de la Banque du Canada pourrait donc baisser légèrement aujourd'hui... Les constructeurs automobiles japonais ne sont pas si égoïstes qu'on le prétend: **Toyota** va ainsi investir la rondelette somme de \$250.000 au Québec pour lancer une nouvelle camionnette, baptisée «Iglou» et spécialement conçue pour le marché québécois... **Celanese Canada** ne paiera aucun dividende trimestriel à ses détenteurs d'actions ordinaires... Le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, a versé une subvention de \$3,8 millions à la **Dowly Equipment**, une firme ontarienne spécialisée dans la fabrication de trains d'atterrissage. Aucune aide n'a encore été prévue pour ses concurrents québécois, Héroux et Menasco... La **Banque de Nouvelle-Écosse** réduit ses taux d'intérêt sur les prêts à la consommation d'un demi point. La fourchette est maintenant de 18 à 21,5%... Les formules d'inscription au programme **Logi-rente** pour l'année 1982-83 seront postées le 1er octobre. Logi-rente s'adresse aux personnes âgées à faible revenu qui désirent continuer à demeurer dans un logement décent... Les sociétés ontariennes **Hayes-Dana** et **Mascot Truck Parts**, membres et l'industrie du camionnage, fusionneront leurs actifs.

André Bouthillier

Un programme de \$2 milliards réparti sur deux ans L'Alberta subventionne les emprunteurs en puisant dans son Fonds du patrimoine

EDMONTON (CP) — Le gouvernement albertain a décidé d'utiliser les revenus du Fonds du patrimoine pour venir en aide aux propriétaires de maison, aux agriculteurs, aux petites entreprises et au gouvernement provincial lui-même.

Dans une déclaration télévisée de 40 minutes mardi soir et au cours d'une conférence de presse hier, le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a en effet annoncé que les intérêts produits par le Fonds du patrimoine, qui sont de \$1 milliard par année, ne seront pas réinvestis dans le fonds au cours des deux prochaines années, contrairement à la pratique en vigueur jusqu'à maintenant.

Avec cet argent, le gouvernement de la province va donner des subventions à environ 225.000 détenteurs d'hypothèques sur résidence familiale, de manière à maintenir le taux d'intérêt à 12,5% pour les deux prochaines années rétroactivement au 1er septembre.

Les producteurs agricoles et les dirigeants de PME, c'est-à-dire ceux dont les ventes ne dépassent pas \$5 millions par année, pourront eux aussi bénéficier de subventions. Ils auront droit à un taux d'intérêt de 14,5% pendant deux ans rétroactivement au mois de mars dernier.



M. Peter Lougheed

Certaines conditions doivent être respectées cependant pour avoir accès à ces programmes. Ainsi pour les propriétaires de maisons, le montant maximum pour une hypothèque est de \$60.000, une somme qui correspond à moins de 75% du coût moyen d'une maison unifamiliale de trois chambres à coucher à Calgary et à Edmonton.

Pour leur part, les agriculteurs et les hommes d'affaires ne recevront une subvention sur les taux d'intérêt que si le montant emprunté ne dépasse pas \$150.000 et que le taux d'intérêt est inférieur ou égal à 20,5%.

M. Lougheed n'a pas indiqué le coût global approximatif de ces programmes. Il a mentionné simplement que la partie agricole du programme coûterait vraisemblablement \$100.000 pour les deux ans et qu'un propriétaire de maison ayant une hypothèque de \$55.000 à 17,5% économiserait \$5.000 pendant cette même période.

Par ailleurs, le gouvernement albertain connaîtra lui-même un déficit de \$2,5 milliards dans son exercice financier de 1982-1983. Il est certain que les nouveaux programmes de subventions annoncés mardi n'épuiseront pas en deux milliards de Fonds du patrimoine prévus pour les deux prochaines années. Ce qui restera de cette somme sera versé dans les fonds généraux de la province.

En outre, lorsque l'Assemblée législative débatera cet automne de l'avenir du Fonds du patrimoine, le gouvernement proposera un amendement visant à ramener de 30 à 15% la part des revenus provenant des ressources non renouvelables, pétrole et gaz naturel, à être investis dans le Fonds du patrimoine. Ceci devrait donner un revenu additionnel de \$750 millions par année au gouvernement albertain.

Au total, les changements annoncés devraient, en extrapolant à partir des données de 1981-1982, apporter \$4 milliards de plus dans les goussets du gouvernement, c'est-à-dire beaucoup plus que les sommes requises pour les nouvelles subventions annoncées. Ce qui restera servira à réduire les emprunts de la province.

M. Lougheed a néanmoins prévenu dans son message télévisé qu'il sera nécessaire de mettre fin à ces subventions dans deux ans «pour préserver l'intégrité financière de la province». Le premier ministre a laissé entendre que des mesures d'austérité viendront. «Nous avons un budget serré en ce qui concerne les dépenses de services aux citoyens. Nous allons maintenir ce budget, mais il devra y avoir une retenue dans l'augmentation des dépenses», a-t-il dit.

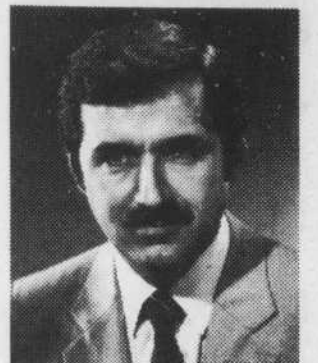
Il a fait ressortir que l'aide apportée pour combattre les taux d'intérêt élevés devrait profiter à 225.000 propriétaires et 650.000 citoyens. Cette aide vise toutes les hypothèques existantes, tous les renouvellements d'hypothèques sur les maisons existantes, les maisons mobiles et les condominiums. Les prêts bancaires sont également admissibles à la condition qu'ils soient liés à la résidence.

M. Lougheed a par ailleurs soutenu que la reprise économique était pour ainsi dire au coin de la rue pour l'Alberta. «La province canadienne qui offre les meilleures perspectives du gouvernement, c'est-à-dire le meilleur avenir fédéral d'avoir érigé «un mur à l'investissement» autour du Canada avec son programme énergétique national et son agence de surveillance des investissements étrangers.

Le premier ministre a prévenu les citoyens de sa province de ne pas retourner à une mentalité de très forte expansion économique. Il y a trois semaines à peine, le ministre du Développement économique, M. Hugh Planché, a déclaré devant une commission parlementaire qu'il y avait dans la province un inventaire de sept mois de maisons non vendues. À Edmonton, les ventes de propriétés ont baissé de 47% en août dernier par rapport à août 1981.

Dans les annonces gouvernementales, il n'y avait rien de nouveau pour l'industrie pétrolière albertaine. Le président de l'Association canadienne pétrolière, M. Harry Carlyle, a mentionné qu'il ne s'attendait pas à quelque chose de neuf. Il a ajouté que le gouvernement albertain était celui qui a fait le plus pour venir en aide à l'industrie du pétrole le printemps dernier.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE GÉNÉRALE NOMINATION



Jean Bouchard

Monsieur Jean-Marie Poitras, président du conseil et chef de la direction de Les Prévoyants du Canada - Assurance Générale est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Jean Bouchard b.a. m.s.c.c. au poste de directeur général et chef des opérations de Les Prévoyants du Canada - Assurance Générale.

Entre au Groupe La Laurentienne en 1972, monsieur Bouchard a occupé à compter de 1976 des postes de direction et de direction générale au sein des filiales des compagnies d'assurance générale du Groupe La Laurentienne.

Si les employés disent oui au 6-5% Davie obtiendra du CN un contrat de \$120 millions

LAUZON (PC) — Les chantiers maritimes Davie, de Lauzon, seront en mesure d'obtenir le contrat de construction d'un traversier pour le compte de CN-Marine, si les employés acceptent de limiter leurs augmentations de salaires à 6 et 5% pour 1984 et 1985.

«Nous nous sommes entendus sur un prix avec CN-Marine, mais pour maintenir ce prix là, il nous faut un accord avec le syndicat», a dit hier le vice-président à l'administration des chantiers, M. Maurice Provencher.

La proposition des 6 et 5%, qui s'inscrit dans le cadre du programme des restrictions volontaires préconisées par le gouvernement fédéral, a été soumise au syndicat vendredi dernier.

De son côté, le secrétaire du Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon, M. Jules Morin, a déclaré que le conseil syndical se réunira au début de la semaine

prochaine pour examiner la situation.

Le coût de construction du traversier, qui doit être mis en service en 1985, à Terre-Neuve, s'élève à quelque \$120 millions et devra être largement subventionné par le gouvernement fédéral.

Au moment où l'appel d'offres a été lancé, le CN avait prévu investir \$90 millions dans la construction de ce nouveau navire.

Selon le député libéral de la circonscription de Lévis aux Communes, M. Gaston Gourde, l'obtention de ce contrat par les chantiers Davie garantirait le maintien d'un minimum de 1.500 emplois pour une période d'au moins un an.

D'autre part, **Marine Industrie Ltée (MIL)** vient d'obtenir le contrat de réparation du brise-glace C.C.G.S. Tupper, propriété du ministère des Transports du Canada, a-t-on annoncé hier. La division navale de MIL voit ainsi s'ajouter à son carnet de commandes un contrat de l'ordre de \$2,4 millions, contrat qui donnera de l'emploi à 75 personnes, en moyenne, d'ici le début décembre.

Le brise-glace Tupper a été construit chez MIL en 1959. Il est utilisé durant l'été par les Services de l'aide à la navigation à l'Île-du-Prince-Édouard et à Gaspé, alors que pendant l'hiver, il sert à escorter les navires dans les glaces du

Golfe à la hauteur de la rivière Miramichi.

La division navale de MIL s'est récemment vue confier les travaux de mise en cale sèche du pétrolier Texaco Brave, propriété de la cie Texaco, ainsi que du cargo Lawrencod, appartenant à la compagnie N.M. Paterson & Son Ltée. La réalisation de ces contrats s'étalera sur une période d'environ trois semaines, le premier mobilisant une cinquantaine d'employés, et le second, une trentaine.

MIL est un complexe industriel diversifié qui oeuvre dans la conception et la fabrication d'équipements métalliques lourds et de haute technologie. Outre ses activités dans le secteur naval, la compagnie se consacre à la production de matériel roulant, de matériel hydro-électrique ainsi que d'équipements industriels de transformation.

UNE CONFÉRENCE RÉUSSIE, SANS Y METTRE LE PRIX!



Cet automne, économisez jusqu'à 35% au centre de conférences le plus moderne au Canada, grâce à nos tarifs spéciaux.

Le centre de conférences Cantrakon offre un environnement favorable aux séances de travail. Toutes nos facilités concourent au succès de vos réunions: techniques de communication des plus récentes, excellente cuisine, hébergement de première classe et services professionnels de planification, d'exécution et de soutien. Ajoutez à ceci l'ambiance automnale unique du Mont Ste-Marie, ouvert à l'année, et vous avez les conditions requises pour atteindre les objectifs de votre conférence. Et vous économisez temps et argent. Appelez-nous maintenant au sujet de votre conférence d'automne, et travaillons-y ensemble!

Toronto (416) 367-9617 Montréal (514) 286-7052 Ottawa (613) 523-7460

Cantrakon

LE CENTRE MONT STE MARIE
Lac Ste-Marie, Québec J0X 1Z0

TORONTO À VOTRE PORTE

Pour aussi peu que \$79 (par nuit, une personne par chambre), le presque Tout-Toronto est à votre porte lorsque vous habitez le Royal York.

Le Royal York est entouré des principales tours à bureaux de Toronto: vos rendez-vous d'affaires ne sont donc qu'à quelques pas. Le Royal York vous offre 13 différents bars et restaurants: vous pouvez donc faire d'agréables sorties sans mettre le pied dehors.

Le Royal York est relié directe-

ment au métro, à VIA Rail et à l'aéroport: vous économisez donc un temps précieux à l'arrivée, au départ et durant votre séjour à Toronto.

Lors de votre prochain voyage à Toronto, choisissez l'hôtel qui vous offre la ville à votre porte. Descendez au Royal York.

Réservez en composant le numéro ci-dessous.

Le Royal York est classé ***** par Tourisme Ontario.

CP Hôtels Lt Royal York

100 Front Street West
Toronto, Ontario M5Y 1E3
416-863-6333

COMPOSEZ SANS FRAIS 1-800-268-9420
ou communiquez avec votre agent de voyage.

VIA Rail Canada, Inc. Nomination



HOWARD E. WHITING

Monsieur B. Eldon Horsman, vice-président exécutif de VIA Rail Canada, Inc., annonce la nomination de M. Howard E. Whiting au poste de vice-président du Marketing. Montréalais d'origine, M. Whiting est diplômé des universités McGill et Harvard. Avant de se joindre à VIA, M. Whiting a occupé des postes-cadres en marketing et communications au sein d'importantes sociétés canadiennes et internationales dans le secteur privé. M. Whiting travaillera à Montréal au siège social.

SUCO

éducation à la solidarité

Étudiants et enseignants,

● LE DEVOIR vous suggère un moyen peu coûteux d'enrichir votre année scolaire.

● LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.

● LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.

TARIFS d'abonnement période scolaire

DURÉE	TARIFS
6 mois	50\$
7 mois	57\$
8 mois	65\$
9 mois	72\$
10 mois	80\$
aussi disponible	
12 mois	95\$

Etre mieux informé à meilleur compte

Veillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case Postale 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal, Qué. H2Y 3S6

Ci-inclus \$..... pour une période de..... mois

à compter du.....

Nom.....

Adresse.....

Code postal:..... Tél.:.....

Catastrophe dans une mine d'or

Le rendement passe avant tout chez les mineurs

par
Gilles Provost

«**P**OUR eux, les mesures de sécurité et les travaux de ventilation étaient secondaires. C'est la production qui comptait... Ça pressait trop; ils sortaient de l'or!... moi, j'aurais fait pareil!»

Recueillie par les sociologues Jacques Dofny et Camille Legendre en marge du travail de la Commission Beaudry, cette déclaration d'un ouvrier de la mine Belmoral illustre assez bien l'espèce de complicité tacite qui existait (et qui semble toujours exister) entre la direction de la mine et sa cinquantaine de mineurs. En tout cas, tel est le portrait fascinant que tracent de ces mineurs les deux chercheurs dans leur rapport qui vient à peine d'être publié sous le titre «Catastrophe dans une mine d'or».

En caricaturant un peu, ces mineurs sont à l'image des dirigeants de la mine: indépendants, formés sur le tas, fiers de leur ouvrage et habitués à prendre des risques, au besoin, pour gagner quelques dollars de plus. Presque aussi opposés au syndicalisme que leur employeur, ils se comportent comme des entrepreneurs indépendants. Leur rendement et, surtout, leur réputation de mineurs sont leur meilleure garantie d'avenir. Leur fierté, c'est de gagner un gros boni. Mieux encore, c'est d'être approché par une mine concurrente, en maraude, prête à payer le prix pour recruter un «bon mineur».

Comme l'expliquent MM. Legendre et Dofny, la mise en route de la mine Belmoral a ressemblé à celle des mines du même genre: un investisseur s'adresse à un prospecteur... ou bien c'est ce dernier qui fait la première approche. Si le projet prend forme, le prospecteur recommande un gérant (en l'occurrence, il s'agit d'un ancien mineur, homme de grande expérience mais de peu de connaissances théoriques). Proche du milieu des mineurs, il est capable de choisir ceux qui lui conviennent et avec qui l'entente sera facile. Ceux-là entraîneront les autres. Ce gérant reçoit l'aide du prospecteur et d'un «ingénieur» qui sera conseiller sur les questions de géologie et de développement.



La vie de la mine se déroule donc simultanément dans deux univers différents: il y a d'une part le monde des propriétaires, ce sont des spéculateurs anglophones, étrangers au Québec comme à l'ordinaire. Étrangers donc au vécu quotidien de la mine dont ils vivent éloignés de plusieurs heures d'avion, dans l'ouest canadien. Selon Legendre et Dofny, on a ici affaire à une réforme de capitalisme pur et sauvage, à la mode du 19^e siècle. Il s'agit d'une industrie dominée par l'entrepreneur-spéculateur traditionnel. La compétition y est forte et les fluctuations de prix, prononcées, imprévisibles, largement dominées par les fluctuations

de la bourse internationale. «À en juger par les bénéfices qu'ils réalisent en peu de temps, ces entrepreneurs possèdent une mine d'or dans tous les sens du terme», notent les chercheurs.

Et il y a aussi l'autre mine, la vraie, celle que s'approprient chaque jour tous ceux qui travaillent, du gérant au journalier. Il y a leur bonne entente, leurs tensions, leurs conflits et leur complicité dans les pertes et les profits. C'est aussi celle de la maladie, des accidents et de la mort.

Les mineurs, donc, sont recrutés en fonction de leur réputation et des affinités personnelles. Le gérant engage des mineurs qu'il connaît. Ces

derniers deviennent contre-maitres et embauchent aussi des mineurs qu'ils connaissent pour les autres fonctions subalternes. À voir les résultats, il semble que la Belmoral a ainsi recruté des mineurs d'expérience mais plus jeunes que la moyenne des travailleurs à l'emploi des autres entreprises. L'âge moyen y est de 36 ans, quatre de moins qu'ailleurs. Ces ouvriers ont en moyenne quinze ans d'expérience tandis que la moyenne, dans les autres mines, est de 25 ans.

Malgré leur expérience professionnelle plus courte, toutefois, ils ont travaillé pour autant d'entreprises différentes (cinq en moyenne), ce qui en fait une main-d'œuvre beaucoup plus mobile. En général, d'ailleurs, ils ont eu plutôt tendance à oeuvrer pour des contracteurs indépendants et dans des entreprises non syndiquées. Plusieurs ont tou-

jours oeuvré comme mineurs mais un bon nombre ont aussi été cultivateurs, bûcherons, camionneurs, etc. La plupart sont devenus mineurs surtout parce que c'est plus payant. Aucun n'avait travaillé en usine à la ville.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le travail de mineur est plutôt solitaire. Le personnel est réparti en équipes de deux ou trois personnes et certains mineurs passent toute leur vie avec le même compagnon. Une fois à pied d'oeuvre sous terre, le mineur est laissé à lui-même: le contre-maitre fait simplement une tournée deux fois par quart de travail pour vérifier si tout va bien et pour mesurer le degré d'avancement. Chacun est donc maître de son ouvrage «sa» galerie, de «son» puits etc. Le forage d'un puits de mine, incidemment, est comme un contrat: «La compagnie te donne une «raïse» à faire. Par exemple, cent pieds. Ça te prend deux à trois semaines. Quand t'as fini, ils t'envoient ailleurs».

Lorsqu'une équipe arrive à pied d'oeuvre dans une galerie, elle y trouve le roc cassé par l'explosion de la dynamite à la fin du quart de travail précédent. Elle doit donc au départ sonder la solidité du roc, abattre («écailler») les morceaux facilement détachables et poser des boulons d'ancrage ou du treillis métallique pour consolider les blocs qui ne peuvent être écaillés. Ensuite, on arrose le minerai abattu et les fonds de trous dans lesquels pourrait demeurer un peu d'explosif. S'il y a des trous de forage dont la poudre n'a pas sauté, on doit la faire exploser avant de poursuivre le travail. Cela fait, on enlève le minerai cassé, on nettoie la paroi et on fore de nouveaux trous qu'on remplit de poudre explosive. Plusieurs forent dans le fond des trous de la veille pour gagner du temps même si c'est dangereux (il peut rester de l'explosif). À la fin du quart de travail, quand les mineurs ont quitté les lieux, on procède à l'explosion. Au quart suivant, le cycle recommence.

Sous terre, le mineur est donc un peu comme un entrepreneur, responsable de l'organisation de son travail. Ce qu'on lui demande, c'est de progresser d'environ sept pieds et demi par jour (les trous de forage ont huit pieds de profondeur). Responsable de son endroit de travail, le mineur est donc aussi responsable de sa sécurité. Pour le tiers de ces ouvriers, d'ailleurs, le problème de la sécurité minière se limite à leur seule responsabilité individuelle.

«La sécurité, disent-ils, c'est le mineur qui la fait; même

s'il y a un chef de sécurité qui te dit de prendre tes précautions, c'est le mineur qui travaille en dessous des louses (pierres instables)». Cette conception individualiste du travail, encouragée par l'organisation même de la mine, fait souvent perdre de vue les autres dimensions de la sécurité qui relèvent plutôt de la planification générale de la mine: aération, sorties d'urgence, technique de minage, etc. «Y en a que la sécurité, il faut que ça soit le boss qui aille la faire pour eux!» souligne un mineur avec un ton méprisant...

La mine Belmoral n'était pas plus mal organisée qu'une autre, aux dires des mineurs qui y travaillaient. Bien sûr, on y travaillait à peu près pas de spécialistes des mines qui auraient eu de bonnes connaissances théoriques. Cela n'inquiétait guère les mineurs, eux qui ont appris le métier en le faisant et qui n'ont guère confiance dans les étrangers ou dans ceux qui apprennent leur métier dans les livres. Lors du sauvetage, chacun a pu constater la pagaille qui régnait sur les lieux et le désarroi des dirigeants de la mine qui n'avaient pas l'expertise requise pour faire face à la situation. Avant la crise, toutefois, cette lacune était moins apparente.

Chose certaine, tous les mineurs de la Belmoral savaient que leur mine était particulièrement dangereuse. Cela tenait moins à sa gestion qu'à la nature particulière du terrain extrêmement instable. La plupart des mineurs interrogés reconnaissent que jamais ils n'avaient travaillé dans un terrain aussi «lousse».

En contrepartie, la Belmoral payait bien. C'est elle qui offrait les meilleurs bonus de productivité et les avantages marginaux les plus intéressants. En outre, le climat de travail y était bon. Le gérant était un gars «parlable», accueillant pour chacun et les discussions individuelles permettaient presque toujours

d'en arriver à une entente satisfaisante. Pourquoi s'encombrer d'un syndicat quand tout va bien? «Ce n'est quand même pas le délégué syndical qui aurait pu tenir le plafond de la mine pour empêcher l'effondrement!»

Dans ce milieu de travail relativement individualiste et compétitif, le bon rendement est extrêmement important. C'est au boni que s'évalue la valeur d'un mineur. La fierté est aussi importante que l'argent. Bien sûr, pour augmenter le boni, la plupart gageront du temps en forant dans les fonds de trous malgré l'interdiction ou encore ne feront que le minimum des travaux de consolidation requis, quitte à les terminer en fin de journée, si on a le temps, une fois que le forage sera terminé et que l'on sera assuré d'avoir avancé de sept ou huit pieds...

Dans un tel contexte, la commission Beaudry n'a pas suscité un enthousiasme défilant de la part de ces travailleurs. Elle heurtait de front l'éthique individualiste des mineurs et ses derniers s'associaient spontanément aux métallos. Comme les syndicalistes et une minorité de mineurs, en effet, la commission Beaudry insistait sur la responsabilité de la compagnie, sur son manque d'expertise, sur son antisindicalisme, sur son insouciance à l'égard de la responsabilité, etc. La commission mettait en relief les facteurs organisationnels (plutôt qu'individuels) liés à la sécurité.

Voilà sans doute pourquoi les mineurs prennent spontanément la défense de leur mine, de la compagnie. Ils perçoivent, certes, que l'entreprise aurait pu faire davantage pour assurer leur sécurité si elle avait été moins attachée au profit mais ils trouvent tellement de circonstances atténuantes! Dans l'ensemble, ces mineurs semblent moins préoccupés que ceux des autres mines par les problèmes de santé liés au travail minier

NOMINATION ALCAN



Allan A. Hodgson

M. David M. Culver, président et chef de la direction d'Alcan Aluminium Limited annonce la nomination de M. Allan A. Hodgson au poste de vice-président et directeur général des services financiers de la société.

M. Hodgson succède à M. John H. Hale qui demeure un des vice-présidents principaux, membre du Bureau du président et administrateur d'Alcan.

M. Hodgson est entré au service d'Alcan en 1967 et devenait trésorier adjoint en 1969. Nommé directeur général des services financiers d'Indian Aluminium Company Limited en 1972, il revenait à Montréal en 1976 à titre de trésorier d'Alcan du Canada, Ltée. En 1980, il était nommé trésorier d'Alcan Aluminium Limited. Il est diplômé de l'université McGill.

(surdité, maladies pulmonaires, etc.) Ils vivent à plus court terme, s'attachant surtout au problème des accidents.

En fin de compte, il est remarquable que la réputation de la Belmoral a relativement peu souffert de la tragédie. L'entreprise n'a eu aucune difficulté à recruter du personnel, quand elle a rouvert ses portes, et la plupart qualifient l'accident de «bad luck» avec un sentiment fataliste. Après tout, il faut bien gagner sa vie...

Seleine livrera une première cargaison le 19 septembre

par André Bouthillier

La mise en marché du sel gemme des lacs-de-la-Madeleine commencera à la mi-septembre, a annoncé hier le président de la Société québécoise d'exploration minière (Soquem), M. Paul J. Bourassa.

Pour les Madelinots, c'est la réalisation d'un projet attendu depuis plusieurs années qui aura nécessité des investissements de \$15 millions uniquement pour les travaux d'exploration et la mise en valeur de Mines Seleine, la filiale de Soquem chargée de la mise en exploitation du gisement de sel. Environ 130 citoyens des îles sont maintenant assurés d'un emploi permanent.

À titre d'essai, une première cargaison de 8,000 tonnes de sel de Mines Seleine a été livrée mardi à Matane à bord du navire néo-écossais

«Gypsum Countess». Le premier envoi officiel aura lieu le 19 septembre. La destination n'est pas encore connue. On parle de Bécancour ou d'un port sur les côtes de Terre-Neuve. Un navire de 20,000 tonnes, propriété du groupe québécois Sonamar, assurera le transport régulier du sel.

La mise en exploitation de Mines Seleine améliorera la balance commerciale du Québec, qui est obligé d'importer environ 350,000 tonnes de sel

L'inflation dans le monde

GENEVE (Reuter) — Le Japon a enregistré en 1981 le taux d'inflation le plus faible du monde (4,7% au lieu de 7,1% en 1980), d'après un rapport de l'Organisation internationale du travail.

Le record de l'inflation est revenu l'an dernier à l'Argentine avec 131,3% (contre 87,6%).

Médaille d'argent, si l'on peut dire, Israël (101,5%) ce qui marque tout de même une amélioration par rapport au 132,9% de 1980.

L'inflation a décliné dans 42 pays et augmenté dans 23 autres, note le rapport.

Allemagne fédérale et États-Unis figurent parmi ceux qui ont eu moins de 10%: 6,3 (5,5) pour la première et 8,7 (12,5), pour les seconds.

Attention à vous...

Votre vêtement de flottaison individuel (VFI) protège votre vie. Portez-le! 80% des victimes d'accidents en embarcation ne le portaient pas.

AU FOND... C'EST VOTRE VIE

10 Société canadienne de la Vieillesse

APPARTEMENTS EXÉCUTIFS
Meubles (au mois) ou non-meubles (à l'année)
Le meilleur abat des Appartements Haddon Arms est une garantie de valeur qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes satisfaits au cent pour cent de nos clients résidentiels.

HADDON ARMS
2170 AVE. LINCOLN
Près du Forum & Metro

(514) 935-9224

HACHETTE... les dictionnaires nouvelle génération

H chez votre libraire

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

14%
1 AN
payé annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTIS
Taux passibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084

INSTITUTION INSCRITE. RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Assemblée nationale du Québec

AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES

Commission élue permanente de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation

La Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation siégera les 26, 27 et 28 octobre 1982 au Salon Rouge de l'Hôtel du Parlement, à compter de 10 heures, afin d'entendre les personnes ou organismes en regard du projet de loi no 78 «Loi modifiant la Loi sur les producteurs agricoles».

Les personnes ou organismes intéressés qui désirent faire des représentations sont invités à s'inscrire au plus tôt au Secrétariat des commissions parlementaires. Les mémoires, si possible en cent (100) exemplaires de format 8 1/2 pouces par 11 pouces (21,5 cm par 28 cm), devront parvenir au plus tard le vendredi 8 octobre 1982, à 17 heures.

Pour le dépôt de mémoires ou pour obtenir plus de renseignements sur les commissions parlementaires, communiquer avec:

Monsieur André Archambault
Greffier
Secrétariat des commissions parlementaires
Bureau 6
Hôtel du Parlement
QUÉBEC (Québec)
G1A 1A4
Tel.: (418) 643-2722

Le Secrétaire des commissions parlementaires,
VALMOND BOULIANE

Nouveau!

Les certificats **dépoMatic** garantis du **Trust Général**

LE CERTIFICAT DÉPOMATIC GARANTI VOUS OFFRE TROIS CHOIX À L'ÉCHÉANCE:

- 1) LE RENOUVÈLEMENT AUTOMATIQUE DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS;
- 2) OU LE RENOUVÈLEMENT AUTOMATIQUE DU CAPITAL ET LE PAIEMENT DES INTÉRÊTS;
- 3) OU L'ENCAISSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS.

LES CERTIFICATS DÉPOMATIC GARANTIS OFFRENT EN PLUS LES AVANTAGES SUIVANTS:

- TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉ ET GARANTI;
- SÉCURITÉ DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS;
- AUCUN COÛT.

Pour tout renseignement, venez rencontrer un de nos conseillers ou téléphonez-nous.

Montréal/University:
1100, University, (514) 871-7200

Montréal/Place Ville-Marie:
Galerie des Boutiques, (514) 861-8383

Outremont:
1, Vincent d'Indy, (514) 739-3265

Informez-vous des taux sur nos autres dépôts garantis

TRUST GENERAL

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

286-1200

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

Heure de tombée: 10h30
Régulières
Chaque parution coûte \$5,30 avec un maximum de 25 mots. 1 courriel supplémentaire coûte \$0,20 chacune. Minimum: deux parutions.

Encadrés
\$0,65 la ligne agile.
Minimum \$10,40.
• Toute annonce doit être payée à l'avance, soit par chèque, argent ou carte de crédit.
Nous acceptons par téléphone

VISA **MasterCard**

286-1200
(annonces classées seulement)
Pour tout autre service
844-3361

Aides domestiques
CUISINIERE(R) résidente/en expérience pour mission diplomatique à Ottawa. Bonnes références exigées, salaire annuel \$18.000. C.P. 158, Succ. Delormier, Montréal H2N 2N6. Dossier 444. 14-9-82

Amueblesments à vendre
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons chaises (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses. 207 est Beaubien. Tél: 276-9067 ou 3611 ouest. Notre-Dame 935-6716. 101. 192 St-Michel. 387-2841. J.N.O.

Antiquités
Décapage, boiserie et restauration. 642-8278. 13-9-82

Autos/Motos
TOYOTA GRESSIDA 78, automatique, voiture très propre, luxueuse, bas mileage, test mécanique, CAR en mai, garantie sur moteur, transmission, différentiel. Fait voir. Particulier. 932-5650. 11-9-82

Bureaux à louer
OUTREMT. 1000 p.c., bien situé, aménagé avec goût, amueblement si désiré. 279-3752. 13-9-82

Chalets à louer
CANTONS DE L'EST, maison de ferme rénovée, 1000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c., 279-3752. 13-9-82

Maisons à louer
OUTREMT., 710, rénové, 2e étage, chauffé, au chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 17-9-82

Maisons de campagne à vendre
FRÉLIGNSBURG: Cottage centenaire, déclin de bois, 4 c.c., cuisine d'éclair, en pierre, 3 autres bâtiments. Sur 5 acres élevés. \$40.000 pour vente rapide. Denise Duprat, 263-7711/295-2186 ou service téléphonique, 1-800-363-9267 ext. 901.

Commerces à vendre
LIBRAIRIE RENOMMÉE située centre commercial, secteur universitaire, clientèle établie, chiffre d'affaires intéressant. M.S. Michelle B. Roche. 277-1250, 342-9671, A.E. LEPAGE CRT 10-9-82

Condominium à louer
ANJOU, condominium neuf, 2 chambres, grand balcon, sauna, garage, 5900, libre immédiatement. Tél: 354-4907, 13-9-82

Condominium à vendre
PROJET intéressant de copropriétés non réalisées à vendre, pour 6 personnes + possibilité d'octroi, 6 x 6 piéces avec garages. 4845 Hutchison, adjacent Outremont, site exceptionnel, pris à l'unité 35.000 à 42.000. 342-1830, 274-1766, 20-9-82

Cours
COURS DE PIANO
Pour enfants de 4-6 ans en semi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tout diplôme. Professeur expérimenté. 387-4490. 14-9-82

Demandes d'emploi
PERSONNE compétente comme cuisinière ou gouvernante dans maison privée, loge et nourrie. Demande bon salaire. Le soir: 387-9761. 0-9-82

Divers
AGENCE DE CASTING recherche enfants de 5 à 15 ans pour commerciaux et films. Aucun frais demandé. Pour informations téléphonez du lundi au vendredi entre 9 et midi: 843-8616. 13-9-82

Instruments de musique
FLÛTE EN ARGENT faite à la main par J.P. Goussier, neuve, patte de 60.000\$. Tél: 523-5272. 13-9-82

Local commercial à louer
OUTREMT., Bernard Champagner, 1000 à 16000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c., 279-3752. 13-9-82

Maisons à louer
OUTREMT., 710, rénové, 2e étage, chauffé, au chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 17-9-82

Maisons de campagne à vendre
FRÉLIGNSBURG: Cottage centenaire, déclin de bois, 4 c.c., cuisine d'éclair, en pierre, 3 autres bâtiments. Sur 5 acres élevés. \$40.000 pour vente rapide. Denise Duprat, 263-7711/295-2186 ou service téléphonique, 1-800-363-9267 ext. 901.

Commerces à vendre
LIBRAIRIE RENOMMÉE située centre commercial, secteur universitaire, clientèle établie, chiffre d'affaires intéressant. M.S. Michelle B. Roche. 277-1250, 342-9671, A.E. LEPAGE CRT 10-9-82

Condominium à louer
ANJOU, condominium neuf, 2 chambres, grand balcon, sauna, garage, 5900, libre immédiatement. Tél: 354-4907, 13-9-82

Condominium à vendre
PROJET intéressant de copropriétés non réalisées à vendre, pour 6 personnes + possibilité d'octroi, 6 x 6 piéces avec garages. 4845 Hutchison, adjacent Outremont, site exceptionnel, pris à l'unité 35.000 à 42.000. 342-1830, 274-1766, 20-9-82

Cours
COURS DE PIANO
Pour enfants de 4-6 ans en semi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tout diplôme. Professeur expérimenté. 387-4490. 14-9-82

Demandes d'emploi
PERSONNE compétente comme cuisinière ou gouvernante dans maison privée, loge et nourrie. Demande bon salaire. Le soir: 387-9761. 0-9-82

Divers
AGENCE DE CASTING recherche enfants de 5 à 15 ans pour commerciaux et films. Aucun frais demandé. Pour informations téléphonez du lundi au vendredi entre 9 et midi: 843-8616. 13-9-82

Instruments de musique
FLÛTE EN ARGENT faite à la main par J.P. Goussier, neuve, patte de 60.000\$. Tél: 523-5272. 13-9-82

Local commercial à louer
OUTREMT., Bernard Champagner, 1000 à 16000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c., 279-3752. 13-9-82

Maisons à louer
OUTREMT., 710, rénové, 2e étage, chauffé, au chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 17-9-82

Maisons de campagne à vendre
FRÉLIGNSBURG: Cottage centenaire, déclin de bois, 4 c.c., cuisine d'éclair, en pierre, 3 autres bâtiments. Sur 5 acres élevés. \$40.000 pour vente rapide. Denise Duprat, 263-7711/295-2186 ou service téléphonique, 1-800-363-9267 ext. 901.

Commerces à vendre
LIBRAIRIE RENOMMÉE située centre commercial, secteur universitaire, clientèle établie, chiffre d'affaires intéressant. M.S. Michelle B. Roche. 277-1250, 342-9671, A.E. LEPAGE CRT 10-9-82

Condominium à louer
ANJOU, condominium neuf, 2 chambres, grand balcon, sauna, garage, 5900, libre immédiatement. Tél: 354-4907, 13-9-82

Condominium à vendre
PROJET intéressant de copropriétés non réalisées à vendre, pour 6 personnes + possibilité d'octroi, 6 x 6 piéces avec garages. 4845 Hutchison, adjacent Outremont, site exceptionnel, pris à l'unité 35.000 à 42.000. 342-1830, 274-1766, 20-9-82

Cours
COURS DE PIANO
Pour enfants de 4-6 ans en semi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tout diplôme. Professeur expérimenté. 387-4490. 14-9-82

Demandes d'emploi
PERSONNE compétente comme cuisinière ou gouvernante dans maison privée, loge et nourrie. Demande bon salaire. Le soir: 387-9761. 0-9-82

Divers
AGENCE DE CASTING recherche enfants de 5 à 15 ans pour commerciaux et films. Aucun frais demandé. Pour informations téléphonez du lundi au vendredi entre 9 et midi: 843-8616. 13-9-82

Instruments de musique
FLÛTE EN ARGENT faite à la main par J.P. Goussier, neuve, patte de 60.000\$. Tél: 523-5272. 13-9-82

Local commercial à louer
OUTREMT., Bernard Champagner, 1000 à 16000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c., 279-3752. 13-9-82

Maisons à louer
OUTREMT., 710, rénové, 2e étage, chauffé, au chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 17-9-82

Maisons de campagne à vendre
FRÉLIGNSBURG: Cottage centenaire, déclin de bois, 4 c.c., cuisine d'éclair, en pierre, 3 autres bâtiments. Sur 5 acres élevés. \$40.000 pour vente rapide. Denise Duprat, 263-7711/295-2186 ou service téléphonique, 1-800-363-9267 ext. 901.

Appartements/logements à louer

CEDAR, 2 concos. 935-5321. 18-9-82

OUTREMT., logement à sous-louer, 615 avec sous-sol, foyer, chauffage inclus, libre immédiatement. 277-9161. 15-9-82

ANJOU, tarr. par, luxueux bas duplex, 51/2 piéces, tapis/m/m, cuisine, s/s fini, 5 lavage, garage, cour, chauff. électrique. 625/mois. 535-8822. 11-9-82

LACOMBÉ, grand 61/2, c.c., cuisine incluse 1 1/2 s.b., libre immédiatement. \$800/chauffé. 738-4828, 731-2014, 336-9549. 17-9-82

OUTREMT., superbe haut duplex, 7 1/2 piéces, s.b., garage, \$915, 270-6651. 13-9-82

SUR ST-DENIS, métro Beaubien, grand 7 1/2, boiserie, vitraux, 2 balcons, \$500, libre ter nov. 82. 272-4650. 11-09-82

OUTREMT., Côte St-Catherine près Stuart, moderne, 3 c.c., 1 1/2 s.b., chauffage électrique, équipé, tapis garage, jardin, \$900. 735-0689. 13-09-82

ADAM 3972, 41/2, \$400, 81/2, \$600, finition en bois naturel, style suisse, planchers chêne, cuisine moderne spacieuse, 5 à dîner, quartier agréable — calme. Verdure. \$615. 489-5885, 632-0200. 13-9-82

N.D.G., charmant 7 1/2, haut duplex, ensoleillé, très propre, foyer, naturel, planchers chêne, cuisine moderne spacieuse, 5 à dîner, quartier agréable — calme. Verdure. \$615. 489-5885, 632-0200. 13-9-82

31/2, rue St-Christophe près du métro Sherbrooke, \$110/mois. Libre 669-3783. 10-9-82

OUTREMT., 61/2, spacieux, éclairé, quartier paisible, près Université, Jér. 870-5394, soir. 739-6697. 13-9-82

NOUVEAU BORDAUX, luxueux bas triplex, moderne, 3 c.c., 1 1/2 s.b., chauffage électrique, équipé, double garage, jardin, \$1000. 870-7822, après 6h, 331-8810. 11-9-82

BOUL. Gouin quai près hôpital du Sacré-Coeur, 4 piéces, chauffage électrique, \$325/mois, 334-3248, 272-1244. 13-9-82

5283 Avenue du Parc, 71/2, rénové, chauffage électrique, \$675. 272-1244, 334-3248. 13-9-82

HAUT DUPLEX, chauffé, équipé, 71/2, 3 c.c., 2 s.b., proche 1 de M. Nipissin/Ste-Justine, 587-01. Dobleau. Tél: 737-5554. 13-9-82

BELANGER EST, 3294, très grand 4 1/2 électrique, 2x, presc. neuf, linoléum, ventilateur, tapis, couleur, lingerie, détente, hangar, entrée laveuse-sécheuse, fenêtres panoramiques, chauffe. \$265. 334-3933. 1-10-82

SOUS-LAQUAIS-SEPTIÈME à juin, bas duplex, 3 c.c., équipé, meublé, chauffé, Ville St-Laurent. 739-5831. 10-9-82

LONGUEUIL, 41/2, 1er étage, entrée laveuse-sécheuse, libre, rénové, \$285. 445-0054. 13-9-82

Appartements/logements à partager
FRANCAIS en séjour d'études à 2 jours par mois à Montréal cherche à partager logement ou partie de maison, à Montréal le 12 octobre prochain. Ecrire: 37 Rue des Ombrières, 92140, Clamart, France, P. Jactou-Morzier. 11-9-82

Autos/Motos
TOYOTA GRESSIDA 78, automatique, voiture très propre, luxueuse, bas mileage, test mécanique, CAR en mai, garantie sur moteur, transmission, différentiel. Fait voir. Particulier. 932-5650. 11-9-82

Bureaux à louer
OUTREMT., 1000 p.c., bien situé, aménagé avec goût, amueblement si désiré. 279-3752. 13-9-82

Chalets à louer
CANTONS DE L'EST, maison de ferme rénovée, 1000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c., 279-3752. 13-9-82

Maisons à louer
OUTREMT., 710, rénové, 2e étage, chauffé, au chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 17-9-82

Maisons de campagne à vendre
FRÉLIGNSBURG: Cottage centenaire, déclin de bois, 4 c.c., cuisine d'éclair, en pierre, 3 autres bâtiments. Sur 5 acres élevés. \$40.000 pour vente rapide. Denise Duprat, 263-7711/295-2186 ou service téléphonique, 1-800-363-9267 ext. 901.

Commerces à vendre
LIBRAIRIE RENOMMÉE située centre commercial, secteur universitaire, clientèle établie, chiffre d'affaires intéressant. M.S. Michelle B. Roche. 277-1250, 342-9671, A.E. LEPAGE CRT 10-9-82

Condominium à louer
ANJOU, condominium neuf, 2 chambres, grand balcon, sauna, garage, 5900, libre immédiatement. Tél: 354-4907, 13-9-82

Condominium à vendre
PROJET intéressant de copropriétés non réalisées à vendre, pour 6 personnes + possibilité d'octroi, 6 x 6 piéces avec garages. 4845 Hutchison, adjacent Outremont, site exceptionnel, pris à l'unité 35.000 à 42.000. 342-1830, 274-1766, 20-9-82

Cours
COURS DE PIANO
Pour enfants de 4-6 ans en semi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tout diplôme. Professeur expérimenté. 387-4490. 14-9-82

Demandes d'emploi
PERSONNE compétente comme cuisinière ou gouvernante dans maison privée, loge et nourrie. Demande bon salaire. Le soir: 387-9761. 0-9-82

Divers
AGENCE DE CASTING recherche enfants de 5 à 15 ans pour commerciaux et films. Aucun frais demandé. Pour informations téléphonez du lundi au vendredi entre 9 et midi: 843-8616. 13-9-82

Instruments de musique
FLÛTE EN ARGENT faite à la main par J.P. Goussier, neuve, patte de 60.000\$. Tél: 523-5272. 13-9-82

Local commercial à louer
OUTREMT., Bernard Champagner, 1000 à 16000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c., 279-3752. 13-9-82

Maisons à louer
OUTREMT., 710, rénové, 2e étage, chauffé, au chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 17-9-82

Maisons de campagne à vendre
FRÉLIGNSBURG: Cottage centenaire, déclin de bois, 4 c.c., cuisine d'éclair, en pierre, 3 autres bâtiments. Sur 5 acres élevés. \$40.000 pour vente rapide. Denise Duprat, 263-7711/295-2186 ou service téléphonique, 1-800-363-9267 ext. 901.

Commerces à vendre
LIBRAIRIE RENOMMÉE située centre commercial, secteur universitaire, clientèle établie, chiffre d'affaires intéressant. M.S. Michelle B. Roche. 277-1250, 342-9671, A.E. LEPAGE CRT 10-9-82

Condominium à louer
ANJOU, condominium neuf, 2 chambres, grand balcon, sauna, garage, 5900, libre immédiatement. Tél: 354-4907, 13-9-82

Condominium à vendre
PROJET intéressant de copropriétés non réalisées à vendre, pour 6 personnes + possibilité d'octroi, 6 x 6 piéces avec garages. 4845 Hutchison, adjacent Outremont, site exceptionnel, pris à l'unité 35.000 à 42.000. 342-1830, 274-1766, 20-9-82

Cours
COURS DE PIANO
Pour enfants de 4-6 ans en semi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tout diplôme. Professeur expérimenté. 387-4490. 14-9-82

Demandes d'emploi
PERSONNE compétente comme cuisinière ou gouvernante dans maison privée, loge et nourrie. Demande bon salaire. Le soir: 387-9761. 0-9-82

Divers
AGENCE DE CASTING recherche enfants de 5 à 15 ans pour commerciaux et films. Aucun frais demandé. Pour informations téléphonez du lundi au vendredi entre 9 et midi: 843-8616. 13-9-82

Instruments de musique
FLÛTE EN ARGENT faite à la main par J.P. Goussier, neuve, patte de 60.000\$. Tél: 523-5272. 13-9-82

Local commercial à louer
OUTREMT., Bernard Champagner, 1000 à 16000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c., 279-3752. 13-9-82

Maisons à louer
OUTREMT., 710, rénové, 2e étage, chauffé, au chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 17-9-82

Maisons de campagne à vendre
FRÉLIGNSBURG: Cottage centenaire, déclin de bois, 4 c.c., cuisine d'éclair, en pierre, 3 autres bâtiments. Sur 5 acres élevés. \$40.000 pour vente rapide. Denise Duprat, 263-7711/295-2186 ou service téléphonique, 1-800-363-9267 ext. 901.

Commerces à vendre

LIBRAIRIE RENOMMÉE située centre commercial, secteur universitaire, clientèle établie, chiffre d'affaires intéressant. M.S. Michelle B. Roche. 277-1250, 342-9671, A.E. LEPAGE CRT 10-9-82

Condominium à louer
ANJOU, condominium neuf, 2 chambres, grand balcon, sauna, garage, 5900, libre immédiatement. Tél: 354-4907, 13-9-82

Condominium à vendre
PROJET intéressant de copropriétés non réalisées à vendre, pour 6 personnes + possibilité d'octroi, 6 x 6 piéces avec garages. 4845 Hutchison, adjacent Outremont, site exceptionnel, pris à l'unité 35.000 à 42.000. 342-1830, 274-1766, 20-9-82

Cours
COURS DE PIANO
Pour enfants de 4-6 ans en semi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tout diplôme. Professeur expérimenté. 387-4490. 14-9-82

Demandes d'emploi
PERSONNE compétente comme cuisinière ou gouvernante dans maison privée, loge et nourrie. Demande bon salaire. Le soir: 387-9761. 0-9-82

Divers
AGENCE DE CASTING recherche enfants de 5 à 15 ans pour commerciaux et films. Aucun frais demandé. Pour informations téléphonez du lundi au vendredi entre 9 et midi: 843-8616. 13-9-82

Instruments de musique
FLÛTE EN ARGENT faite à la main par J.P. Goussier, neuve, patte de 60.000\$. Tél: 523-5272. 13-9-82

Local commercial à louer
OUTREMT., Bernard Champagner, 1000 à 16000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c., 279-3752. 13-9-82

Maisons à louer
OUTREMT., 710, rénové, 2e étage, chauffé, au chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 17-9-82

Maisons de campagne à vendre
FRÉLIGNSBURG: Cottage centenaire, déclin de bois, 4 c.c., cuisine d'éclair, en pierre, 3 autres bâtiments. Sur 5 acres élevés. \$40.000 pour vente rapide. Denise Duprat, 263-7711/295-2186 ou service téléphonique, 1-800-363-9267 ext. 901.

Commerces à vendre
LIBRAIRIE RENOMMÉE située centre commercial, secteur universitaire, clientèle établie, chiffre d'affaires intéressant. M.S. Michelle B. Roche. 277-1250, 342-9671, A.E. LEPAGE CRT 10-9-82

Condominium à louer
ANJOU, condominium neuf, 2 chambres, grand balcon, sauna, garage, 5900, libre immédiatement. Tél: 354-4907, 13-9-82

Condominium à vendre
PROJET intéressant de copropriétés non réalisées à vendre, pour 6 personnes + possibilité d'octroi, 6 x 6 piéces avec garages. 4845 Hutchison, adjacent Outremont, site exceptionnel, pris à l'unité 35.000 à 42.000. 342-1830, 274-1766, 20-9-82

Cours
COURS DE PIANO
Pour enfants de 4-6 ans en semi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tout diplôme. Professeur expérimenté. 387-4490. 14-9-82

Demandes d'emploi
PERSONNE compétente comme cuisinière ou gouvernante dans maison privée, loge et nourrie. Demande bon salaire. Le soir: 387-9761. 0-9-82

Divers
AGENCE DE CASTING recherche enfants de 5 à 15 ans pour commerciaux et films. Aucun frais demandé. Pour informations téléphonez du lundi au vendredi entre 9 et midi: 843-8616. 13-9-82

Instruments de musique
FLÛTE EN ARGENT faite à la main par J.P. Goussier, neuve, patte de 60.000\$. Tél: 523-5272. 13-9-82

Local commercial à louer
OUTREMT., Bernard Champagner, 1000 à 16000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c., 279-3752. 13-9-82

Maisons à louer
OUTREMT., 710, rénové, 2e étage, chauffé, au chaude, taxe d'eau payée, stationnement pour 2 autos, 4 c.c., libre dès maintenant. 271-1186. 17-9-82

Maisons de campagne à vendre
FRÉLIGNSBURG: Cottage centenaire, déclin de bois, 4 c.c., cuisine d'éclair, en pierre, 3 autres bâtiments. Sur 5 acres élevés. \$40.000 pour vente rapide. Denise Duprat, 263-7711/295-2186 ou service téléphonique, 1-800-363-9267 ext. 901.

Commerces à vendre
LIBRAIRIE RENOMMÉE située centre commercial, secteur universitaire, clientèle établie, chiffre d'affaires intéressant. M.S. Michelle B. Roche. 277-1250, 342-9671, A.E. LEPAGE CRT 10-9-82

Condominium à louer
ANJOU, condominium neuf, 2 chambres, grand balcon, sauna, garage, 5900, libre immédiatement. Tél: 354-4907, 13-9-82

Condominium à vendre
PROJET intéressant de copropriétés non réalisées à vendre, pour 6 personnes + possibilité d'octroi, 6 x 6 piéces avec garages. 4845 Hutchison, adjacent Outremont, site exceptionnel, pris à l'unité 35.000 à 42.000. 342-1830, 274-1766, 20-9-82

Cours
COURS DE PIANO
Pour enfants de 4-6 ans en semi-privé ou privé. Méthode dynamique. Formation musicale complète. Cours privés: Pour adultes et enfants. Préparation tout diplôme. Professeur expérimenté. 387-4490. 14-9-82

Demandes d'emploi
PERSONNE compétente comme cuisinière ou gouvernante dans maison privée, loge et nourrie. Demande bon salaire. Le soir: 387-9761. 0-9-82

Divers
AGENCE DE CASTING recherche enfants de 5 à 15 ans pour commerciaux et films. Aucun frais demandé. Pour informations téléphonez du lundi au vendredi entre 9 et midi: 843-8616. 13-9-82

Instruments de musique
FLÛTE EN ARGENT faite à la main par J.P. Goussier, neuve, patte de 60.000\$. Tél: 523-5272. 13-9-82

Local commercial à louer
OUTREMT., Bernard Champagner, 1000 à 16000 p.c., idéal pour commerce, 515 le p.c

Yves Montand triomphait au Metropolitan Opera

NEW YORK (d'après AFP) — Yves Montand a reconquis New York mardi soir après 20 ans d'absence. Il s'est assuré un triomphe au prestigieux Metropolitan Opera qui, pour la première fois en 98 ans, rompaît avec la tradition et accueillait un chanteur de music-hall.

Les 4.000 places de l'opéra avaient été vendues à l'avance et de nombreuses personnalités du monde artistique, politique et diplomatique s'étaient résignées à acheter des places debout pour assister à la première.

Simone Signoret, épouse d'Yves Montand, a également reçu une véritable ovation alors qu'elle se dirigeait vers sa place, quelques instants avant le début du spectacle.

Pendant une heure et demie, sans interruption, Yves Montand a tenu en haleine ses auditeurs en passant de la chanson mûrie aux poèmes de Baudelaire et Jacques Prévert. Malgré l'immensité de la salle, il a su créer une intimité avec les spectateurs qui ont, avec un enchantement manifeste, vécu avec lui les chansons drôles, telles que

«Le chef d'orchestre est amoureux», ou tristes comme «Batting Joe», «Planter Café» et «Les feuilles mortes» qui ont suscité de longs applaudissements.

La presse new-yorkaise fait largement écho à ce triomphe. Pour Clives Barnes, critique du *New York Post*, Montand est «un artiste classique doté d'un style propre et d'une grâce innée qui a autant le droit de se produire au Metropolitan Opera que Plácido Domingo».

Yves Montand se produira à New York jusqu'à dimanche, puis au Kennedy Center de Washington. Ce sera ensuite le Canada avec Québec, Montréal et Ottawa. De retour aux États-Unis, il chamera à San Francisco et Los Angeles avant de poursuivre sa tournée au Japon.

À l'issue de la première de mardi, une réception avait été organisée dans un grand hôtel du centre de New York. Parmi les invités se trouvaient M. Hugh Carey, gouverneur de l'Etat de New York, l'acteur John Travolta, l'actrice Anouk Aimée, et le couturier Oscar de la Renta.

Les arts visuels à Montréal

Les expositions d'automne des musées seront moins spectaculaires en termes d'affluence

par René Viau

Du côté des galeries, les grands noms de septembre se font: Betty Goodwin chez France-Morin, Raymond Gendron à la galerie Treize, de même que le sculpteur Pierre Granché à la galerie Jolliet. Il nous y propose «une mise en forme topologique de l'espace». Ajouté à cela des présentations aussi diverses que celle de Graham Cantieni chez Motivation V; celle d'Arthur Villeneuve, peintre «naïf» bien connu, à la galerie Morancy; l'exposition de cet excellent dessinateur qu'est Ross Heward à la galerie Saint-Denis ainsi que d'autres plats et condiments dont quelques-uns sont de taille: Marcel Brauer, designer au Musée des arts décoratifs, ainsi que «Les Esthétiques modernes au Québec» au Musée d'art contemporain, les photos «historiques» de Ker-

tés au MBA et chez Photogramme — et vous aurez, en oubliant, bien sûr, cette présentation choisie par Jean Tourangeau chez Optica intitulée «Risques et périls». Les expositions donc se suivent et ne se ressemblent pas, comme les saisons. Si le printemps dernier a été marqué par des expositions à grande affluence telles que le «Dinner Party» et «L'art du cinéma d'animation» en juin, qui ont toutes deux attiré environ 90.000 personnes dans les musées, la programmation risque d'être moins spectaculaire en termes d'affluence. Pour les records d'assistance, il faudra attendre l'exposition Bougreau qui s'annonce l'an prochain au Musée des beaux-arts, de même que l'exposition du lièvre de renommée internationale, la polonaise Magdalena Abakanovitch au Musée d'art contemporain. Celle-ci a pour ainsi dire libéré cette forme d'expression durant les années 60.

À la Cité du havre, le départ de l'ancien directeur en poste semble amorcer un renouveau. Les projets fourmillent. Quant à la fameuse question du déménagement de ce musée au centre-ville, il existe des lieux d'espoir de ce côté.

Au Musée d'art contemporain, le public aura droit cet automne, après «Les Esthétiques modernes au Québec», à une présentation Max Ernst en octobre accompagnée des vidéos et des photographies de Nan Hoover. Cette artiste américaine vit et travaille à Amsterdam. Ce seront ensuite, pour décembre, les sculptures de John Greer, et celles d'Ulysse Comtois. Haut fait de la saison: l'exposition «Reperes». Elle présente des oeuvres récentes réalisées par 10 artistes qui ont marqué la scène de l'art contemporain au cours des années 70. Ce sont: Serge Toussaint, Robert Racine — son nom s'écrit bien ainsi «Rober», sans t, Pierre Boogaerts, Kiopini, Knudsen, Richard Mill, Roland Poulin (qui aura aussi une rétrospective au musée un peu plus tard), Peter Gnass, Leopold Plotek et Irène Whitcombe. Du 28 octobre au 5 décembre.

Au Musée des beaux-arts, on verra, outre la rétrospective d'André Kertész du 24 septembre au 21 novembre, surnommé par certains «le père de la photographie moderne», des estampes de l'Académie ainsi que l'excellente exposition rétrospective de l'oeuvre de Claude Viallat, témoin du renouveau de la peinture actuelle en France. J'ai pu la voir à Beaubourg cet été. Un travail à la fois vigoureux et gracieux. Du 10 décembre au 23 janvier.

La Galerie nationale d'Ottawa fera place aux photographies d'August Sander. On y verra aussi, outre le grand photographe allemand, des oeuvres du sculpteur britannique contemporain Richard Long en novembre et en décembre ainsi que des oeuvres de Paraskeva Clark et une exposition célébrant la naissance d'A.Y. Jackson, il y a cent ans.

Dans les galeries aussi, l'activité s'annonce foisonnante. Parmi celles qui nous ont fait connaître leur programmation, mentionnons les deux B. Cette dernière, rue Saint-Denis, prête ses cimaises à Michèle Théoret en septembre, aux «arts carcéraux», à Yvon Lajoie, à Roland Giguère en novembre, et à Monic Thounin-Perrault. A Optica: Murray Macdonald et Bruce Parsons de Toronto en octobre; Brian Condon et Jean-Marie Delavalle en novembre; Joyce Saloum et Danielle Sauvé en décembre. Il y aura à la galerie UQAM, une exposition rétrospective sur la sculpture au Canada en octobre. Yajima fera place aux Sylvain Chouineau en octobre, Irène Whitcombe en novembre et Serge Toussaint. A la galerie Jolliet, ce seront Ketja Jacobs, Guy Pelier et Nicole Reid, dont on connaît peu à Montréal les subtils «paysages» lumineux, Richard Mill et André Martin qui occuperont l'espace. La galerie Dominion organisera

une rétrospective de l'artiste E.J. Hughes, à partir des années 30. Cette liste est loin d'être exhaustive. On verra, bien sûr, beaucoup d'autres choses encore, ailleurs.

Côté international, la Galerie nationale, de concert avec la Réunion des Musées nationaux français, est à monter une grande rétrospective savante de l'oeuvre de l'artiste français du siècle dernier Henri Fantin-Latour. Après l'ouverture au Grand Palais de Paris, en novembre, l'exposition sera à Ottawa en mars, puis ira à San Francisco. D'autre part, l'exposition «O Canada» à Berlin en décembre se veut, rappelle-t-on, la plus ambitieuse présentation d'art canadien jamais montrée à l'étranger. Une centaine d'artistes de toutes disciplines y participeront. Enfin, pour la deuxième année consécutive, le Festival du film sur l'art de Montréal — seul festival spécialisé en la matière sur le continent nord américain — aura lieu du 7 au 11 octobre.

TÉLÉVISION

2 CBFT

- 10.10 Ouverture et horaire
- 10.15 En mouvement
- 10.30 Un oiseau étrange
- 10.45 J'sais pas qui fait Court métrage
- 11.00 Magazine-Express
- 11.30 Qu'est-ce que ça te tente de faire?
- 12.00 La vie secrète des animaux
- 12.25 Le télojournal
- 12.30 Avis de recherche
- 13.00 Les trouvaillies de Clémence
- 13.30 Reflets d'un pays
- 13.30 De Rouyn-Noranda: Le reboisement des forêts — Entrevue avec Joachim Tremblay, collectionneur de timbres et historien
- 14.30 Cinéma: «Ma femme et nous» (Américain 1967) Comédie satirique réalisée par Clive Donner, d'après la pièce de Murray Shuggal, avec Jack Lemmon, Elaine May et Peter Falk
- 16.00 À tire d'aile
- 17.00 L'imagination au galop
- 17.30 Les grandes batailles du passé: «Naseby 1645»
- 18.00 Ce soir
- 18.40 Nouvelles du sport
- 19.00 Télé arts
- 19.30 L'autre 82
- 20.00 Émission de variétés
- 19.30 Vivre à trois
- 20.00 Les grands films: «Le souffle de la tempête» (Américain 1978) Western réalisé par Alan J. Pakula, avec James Caan, Jane Fonda et Jason Robards
- 22.30 Le télojournal
- 23.00 Nouvelles du sport
- 23.15 McCloud
- «Le crépuscule du bout du monde» (Américain 1972) Drame policier réalisé par Louis Lomax, avec Dennis Weaver, J.D. Cannon et Eddie Egan
- 0.30 Fin des émissions

10 CFTM

- 8.55 Horaire
- 9.00 Bien le bonjour
- Carnet d'actualités sociales, communales et culturelles de Montréal Métropolitain
- 9.30 Votre amie Suzanne

CINÉMA

- ASTRE I: 9480 Lacordaire (327-5001) — «Jeux d'espions» 19 h 30; «Bandits, bandits» 21 h 25
- ASTRE II: «Calligula» 19 h 45
- ASTRE III: «L'œil du témoin» 19 h 30; «She's Punky» 21 h 20
- ASTRE IV: «La fille» 19 h 30; «Monténégro» 21 h 25
- AVENUE: 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — «An officier à gentleman» 18 h 40; 21 h 00
- BEAVER: 5117 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — «White fire» 12 h 10; 14 h 35; 17 h 00; 19 h 20; 21 h 40; «Sexpart» 11 h 00; 13 h 25; 15 h 50; 18 h 10; 20 h 30
- BERRI I: 1280 St-Denis (289-2115) — «Diva» 12 h 35; 14 h 50; 17 h 05; 19 h 25; 21 h 40
- BERRI II: «Une étrange affaire» 13 h 10; 15 h 30; 17 h 50; 20 h 15; 22 h 35
- BERRI III: «Tais-toi quand tu parles» 12 h 20; 14 h 40; 16 h 00; 18 h 20; 20 h 40
- BERRI IV: «La maison du lac» 12 h 55; 15 h 00; 17 h 10; 19 h 20; 21 h 30
- BERRI V: «Ariqou» 12 h 15; 14 h 05; 16 h 00; 17 h 50; 19 h 45; 21 h 50
- BIJOU: 5030 Papineau (527-9131) — «Les folles épreuves de Julia» 12 h 30; 14 h 45; 17 h 00; 19 h 20; 21 h 45; «Adolescentes libertines» 13 h 45; 16 h 00; 18 h 15; 20 h 40
- BOYVANTURE I: 1 Place Bonaventure (867-2725) — «Lady Chatterley's lover» 17 h 30; 19 h 20; 21 h 20
- BOYVANTURE II: «Pirate movie» 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15
- BROSSARD I: Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (485-5805) — «Cheech & Chong gèles ben durs» 17 h 55; 19 h 45; 21 h 35
- BROSSARD II: «Tais-toi quand tu parles» 17 h 20; 19 h 00; 20 h 40
- BROSSARD III: «E.T. extra-terrestriel» 17 h 30; 19 h 10; 21 h 20
- CHAMPLAIN: 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — «Les plus belles années de la Brillante» 18 h 20; 21 h 35; «L'épée sauvage» 20 h 00

SURSCÈNE

- CENTRE SAÏDIE BRONFMAN: 5170 Chemin de la côte Ste-Catherine, (739-7944) — «Hérida Gabriel» de Henrik Ibsen. Mise en scène: Per Brask. Avec Diane d'Aquila, Sam à jou, 20 h 00. Matinée mar: 13 h 30. Relâche ven jusqu'au 11 sept.
- CAFÉ MOLIÈRE: 1200 St-Hubert (844-7000) — «Densité Guimette dans» «Prête pas ta robe» du 10 sept au 16 oct. Mar à dim: 20 h 30
- CAFÉ THÉLÈME: 311 est, Ontario (845-7932) — «Le Trip de Bert Boldon» (jazz) jeu ven sam: 21 h 00
- CENTRE D'ESSAI CONVENTUM: 1237 rue Sanguinet (284-9352) — «Le Théâtre à Tomi Gagne présente: «Je l'hame Moma» — pièce écrite et interprétée par Rachel Robitaille et André Boulanger. Mar à dim: 20 h 30. Relâche lundi, merc, jusqu'au 3 oct.
- CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 rue Saint-Denis (843-4384) — «Prévert side story» spectacle de Marc Gallier, jusqu'au 25 sept 20 h 00
- CAFÉ THÉÂTRE JONAS: 209 boul. des Laurentides, Laval (667-8975) — «Pierre Létourneau, jusqu'au 12 sept 20 h 30
- CAFÉ THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4166) — «Alain Lamontagne, jusqu'au 9 oct. Mar à sam: 20 h 30. Relâche dim, lun
- CAFÉ DE LA PLACE: Place des Arts — «Le Jugement» de Barry Colpins avec Jean Leclerc. Mise en scène: Henri Barras. Mar à jeu: 20 h 30. Ven sam: 19 h 30; 22 h 00. Jusqu'au 23 oct
- LE ST-VINCENT: 410 rue St-Vincent, Vieux-Québec — Spectacles à 20 h 15. Fleur Blanche et Louis Morin, jeudi et vendredi
- LE BORDUAS: 1257 Amherst (522-1554) — «Tour du monde en huit jours: fête de pain, hautbois, guitares, jeu, ven sam: à compter de 19 h 00 (souplesse) spectacle à 20 h 00. Jusqu'au 25 sept
- LA POLONAISE: 57 est, rue Prince Arthur — «Vendredi soir» ou la vie et les rêves insoufflés

- 11.00 Les champignons
- 11.15 Les p'tits bonshommes
- 11.45 Les sateloppettes
- 12.15 Le dix jours informé
- 12.30 Ciné-jeu
- 12.30 Ciné-plan: Automne 82 — dure réalité économique: «Les banques»
- 15.30 Adèle
- 16.00 Gringo & Cie
- 16.30 Cinéma sur demande: «Les bagnards de Botany Bay» (Américain 1953) Film d'aventures réalisé par John Farrow, avec Alan Ladd, James Mason et Patricia Medina
- 18.00 Le 18 heures
- 19.00 Un monde en folie
- 19.29 La quotidienne
- 19.30 Ciné-jeu
- 19.30 Les filles du régiment (Français 1978) Comédie réalisée par Claude Bernard-Aubert, avec Laurence Marrier, Gérard Séty, Marie-Laurence Bunnier et Dora Doll
- 21.30 Michel Jasmin
- 22.30 Les nouvelles TVA
- 23.00 Les sports
- 23.15 La couleur du temps
- 23.30 Gros plan: Automne 82 — dure réalité économique: «L'économie cachée»
- 0.00 Kojak
- 1.00 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

- 18.00 Papotin et compagnie
- 18.30 Téléservice
- Des renseignements sur la santé, la consommation, la science, la technologie et le domaine social
- 19.00 Pierre Nadeau rencontre: «Les travailleuses à l'échelle»
- 19.30 Charlie Brown
- 20.00 Cinéastes à l'écran: L'animatrice Michèle Rossignol accueille ce soir, le cinéaste Robert Favreau qui nous présente «Corridors». Également à l'affiche, «Super-maire» un court métrage de Jean-Claude Lauzon
- 22.00 Le voyage de Charles Darwin
- Série qui évoque les découvertes et les voyages du naturaliste anglais Charles Darwin

99 TVFQ (Câble)

- 9.30 Croque-vacances
- Variétés: Romy Bricks, Mady et Adamo — Infos magazine
- 10.30 J'ai la mémoire qui flanche

- 10.45 Inv.: Hervé Vilard
- 11.00 Les gens d'ici
- 11.00 Des chiffres et des lettres
- 11.20 Intermède
- Accordéon, accordéons
- 11.30 Paysannes
- Chronique en 5 épisodes brochant un portrait de la campagne française à travers le regard de trois générations de femmes du Sud-Avernon
- 12.30 Les jeux de 20 heures
- 12.30 Les jeux du stade
- Canoc-kayak, champions de la France — Gymnastique: la fête fédérale de Rouen
- 14.30 Télé-série: «Le village sur la colline» Télé-série en quatre parties écrite et réalisée par Yves Laumet, avec Sabine Blondeau, Jeanine Souchon, Marius Laurey, Claude Brosset, Hubert Deschamps et Pierre Tornade
- 16.00 Actualités régionales
- 17.00 Croque-vacances
- Variétés: Plastic Bertrand et Maxime Pilon — Infos magazine
- 18.00 La comédie
- Émission-jeu
- 18.15 Les gens d'ici
- 18.30 Des chiffres et des lettres
- 18.45 Intermède
- Accordéon, accordéons
- 19.00 Paysannes
- Chronique en 5 épisodes brochant un portrait de la campagne française à travers le regard de trois générations de femmes du Sud-Avernon
- 20.00 Les jeux de 20 heures
- 20.30 Sport été
- De Copenhague, championnat du monde de patinage artistique
- 22.00 Télé-série: «Le village sur la colline» Télé-série en quatre parties écrite et réalisée par Yves Laumet, avec Sabine Blondeau, Jeanine Souchon, Marius Laurey, Claude Brosset, Hubert Deschamps et Pierre Tornade
- 23.35 Actualités régionales

6 CBMT

- 9.56 A Thought For Today
- 10.00 CBC Good Morning
- 10.15 The Friendly Giant
- 10.30 M. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 12.00 The midday news
- 12.10 Midday
- 12.35 Community announcements
- 12.30 Wok with Yan
- 12.58 Program highlights
- 13.00 All my children
- 13.59 Weather report

- 14.00 Take 30 from Saskatoon
- 14.30 Coronation street
- 15.00 Summer magazine
- 15.00 Edge of night
- 16.29 Newswatch 6
- 16.30 Canadian reflections
- 17.00 King of kings
- 17.30 The puppet show
- 18.00 Newswatch
- 18.30 Canada 360
- 19.00 Reach for the top
- national plays
- 19.30 The two of us
- 20.00 Gala
- Avec The Toronto Dance theatre, the Royal Winnipeg Ballet, Anna Wyman Dance theatre et Les Grands Ballets Canadiens
- 21.30 Portrait de Celia Franca
- 22.00 The national
- 22.30 M.A.S.H.
- 23.00 Newswatch headlines
- and the national update
- 23.05 Newswatch
- 23.27 Barry Miller
- 23.57 Minder
- 0.55 Station closing

59 CFCF

- 5.59 Sign On
- 6.00 University of the Air
- 6.30 Romper Room
- 7.00 Canada A.M.
- 6.00 Morning exercise
- 9.30 Definition
- 10.00 That's life
- 10.30 What's cooking
- 11.00 Looking good
- 11.30 Super pay cards
- 12.00 Hi noon
- 12.30 Pulse 12 h 30
- 13.00 The Alan Thicke show
- 14.00 Another world
- 14.30 The national
- 16.00 Let's make a deal
- 16.30 Family feud
- 17.00 The Price is Right
- 18.00 Pulse
- 18.30 M.A.S.H.
- 19.30 The little hobo
- 20.00 Special
- «Billy Graham — New England crusade»
- 21.00 Different strokes
- 21.30 Live it up
- 22.00 Hill street blues
- 22.00 MTV National News
- 23.21 The midday news
- 0.00 The Twelve Midnight Movie: «Lady sings the blues» (1972) Avec Diana Ross, Billy Dee Williams, Richard Pryor
- 2.50 All my children
- 3.50 Sign off

- LOEWS III: «Pottergeist» 12 h 05; 14 h 25; 16 h 40; 19 h 00; 21 h 10
- LOEWS IV: «Young doctors in love» 13 h 30; 15 h 45; 17 h 00; 19 h 15; 21 h 30
- LOEWS V: «Night shift» 12 h 40; 15 h 40; 17 h 40; 19 h 40; 21 h 40
- MERCIER: 4260 est, Ste-Catherine (255-5224) — «Les décalines de la route» 18 h 15; 21 h 45; «Survivance» 20 h 00
- OUIMETSCOPE I: 1204 est Ste-Catherine (525-8600) — «Love» (de Ken Russell, GB, 1969) 19 h 00; 21 h 30
- OUIMETSCOPE II: 1204 est Ste-Catherine (525-8600) — «Le facteur some toujours deux fois» (de Bob Fosse, USA, 1981) 19 h 00; 21 h 15
- OUTREMONT: 1248 ouest Bernard (277-1145) — «Pivote» 19 h 00; «Taxi Zum Klo» 21 h 30
- PALACE I: 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — «Rocky» III; 13 h 20; 15 h 20; 17 h 20; 19 h 20; 21 h 20
- PALACE II: «Friday the 13th III» 12 h 15; 14 h 10; 16 h 05; 18 h 00; 19 h 55; 21 h 50
- PALACE III: «Blade runner» 13 h 00; 15 h 10; 17 h 20; 19 h 30; 21 h 40
- PALACE IV: «Raiders of the lost ark» 12 h 45; 14 h 50; 17 h 00; 19 h 10; 21 h 10
- PALACE V: «A midsummer night sex comedy» 12 h 55; 14 h 40; 16 h 20; 18 h 00; 19 h 40; 21 h 30
- PALACE VI: «Summers lovers» 13 h 45; 15 h 45; 17 h 45; 19 h 45; 21 h 45
- PARADIS I: 8215 Hochelaga (354-3110) — «Jeux d'espions» 19 h 30; «Bandits, bandits» 21 h 25
- PARADIS II: «Les doigts du diable» 19 h 30; «Séparation mortelle» 21 h 05
- PARADIS III: «Le choc des stars» 19 h 30
- «Rien que pour vos yeux» 21 h 35
- PARALLELE: 3682 St-Laurent (843-4725) — «Belle famille» (Québec, 1978) 20 h 00
- PARISIEN I: 400 ouest Ste-Catherine (866-3956) — «Le grand pardon» 13 h 15; 15 h 50; 18 h 25; 21 h 10
- PARISIEN II: «Les uns les autres» 13 h 10; 15 h 45; 20 h 30
- PARISIEN III: «Le fantôme du chapelier» 12 h 30; 14 h 45; 17 h 00; 19 h 15; 21 h 35
- PARISIEN IV: «La passante du sans souci» 12 h 45; 15 h 00; 17 h 15; 19 h 30; 21 h 45
- PARISIEN V: «Plaisir» 13 h 10; 15 h 10; 17 h 10; 19 h 10; 21 h 15
- PLACE DU CANADA: Place du Canada (861-4595) — «The sword and the sorcerer» 17 h 20; 19 h 25; 21 h 30
- PLACE LONGUEUIL: Centre Commercial Place Longueuil (679-7451) — «Les dynamiteuses» 18 h 10; 21 h 40; «L'épée sauvage» 19 h 55
- PLACE LONGUEUIL II: «Porté disparu» 19 h 00; 21 h 10
- PLACE VILLE-MARIE I: 1 Place Ville-Marie (866-2644) — «The world according to Garp» 13 h 00; 15 h 40; 18 h 20; 21 h 00
- PLACE VILLE-MARIE II: «Lola» 12 h 45; 14 h 55; 17 h 05; 19 h 15; 21 h 45
- VERSAILLES I: 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — «Justicier dans la ville II» 18 h 05; 21 h 25; «Légitime violence» 19 h 45
- VERSAILLES II: «Friday the 13th III» 19 h 30; 21 h 30
- VERSAILLES III: «Aventuriers de l'arche perdue» 19 h 00; 21 h 00
- VILLERAY: 8042 St-Denis (388-5577) — «Survivance» 18 h 30; 21 h 45; «Les décalines de la route» 19 h 15
- WESTMOUNT SQUARE: Westmount Square, Westmount (931-2477) — «Les uns les autres» 20 h 30
- YORK: 1400 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — «Pink Fluffy» 12 h 30; 14 h 20; 16 h 10; 18 h 00; 19 h 50; 21 h 40

LE DEVOIR
EN COLLABORATION AVEC
CFGL FM 105.7
vous offrent 300 laissez-passer doubles, tirés au hasard, pour assister à la première du film

'OSCAR' Meilleur Film Etranger 1982



LE THÉÂTRE DE L'AVANT-PAYS EN WALLONIE

Le Théâtre de l'Avant-Pays commence vendredi une tournée de deux semaines en Wallonie, la région francophone de la Belgique. La troupe donnera 20 représentations de sa dernière création pour enfants, *Charivari*.

La compagnie de marionnettes de Montréal y a été invitée par le service de la Jeunesse de la province du Hainaut et bénéficie pour le voyage d'une subvention du ministère des Affaires extérieures du Canada.

En août, une troupe de Belgique était venue au Festival du théâtre pour enfants, tenu dans le parc Lafontaine.

En décembre à l'UQAM, le Théâtre de l'Avant-Pays doit créer *La Famille Grappe*, de Michèle Poirier, qui a déjà écrit notamment pour l'émission *Passe-Partout*.

MEPHISTO

UN FILM DE ISTVAN SZABO
INTERPRÉTÉ PAR KLAUS MARIA BRANDAUER
KRYSZYNA JANDA - ILDIKO BANSAGI - ROLF HOPPE

qui aura lieu le 23 septembre au cinéma Berri à 20:00 heures

Découpez le coupon et le faire parvenir à:

CFGL
3 Place Laval
Chomedey, Ville de Laval
(Québec) H7N 1A2

Au plus tard le 15 septembre '82

Le tirage aura lieu le 16 septembre 1982.

Les gagnants recevront leur laissez-passer par retour du courrier.

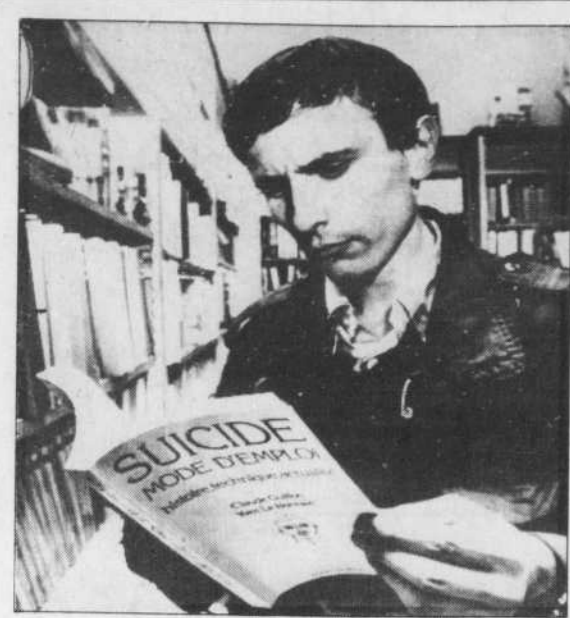
L'AUTRE CINÉMA
6430 Papineau 722-1451

EN MATINÉE 99¢ chacun
à midi On achève bien les chevaux 14 ANS
à 1h00 Le Paradis 14 ANS
à 3h00 Les Moissons du Ciel pour TOUS
à 4h30 Des Gens comme les autres 14 ANS
à 5h00 Woody Allen
Frends l'Oséité et Trés-tre pour TOUS

EN SOIRÉE: 3.00\$ chacun
Salle 1 pour TOUS
ON L'APPELLENT CAMBODGE
à 7h45 et 9h30

Salle 2 pour TOUS
HAROLD ET MAUDE
à 7h15 et 9h30

dès le 17 février: en premier d'Arthur Penn Georgia



La mort douce

Un livre qui émeut et scandalise à la fois a paru récemment aux éditions Alain Moreau, en France. Il s'agit de «Suicide mode d'emploi», où les auteurs citent des témoignages de partisans de la mort douce, et offrent aussi quelques recettes de cocktails pouvant accélérer la mort chez ceux qui la souhaitent. Coïncidence? Le livre a paru presque en même temps que l'acteur Patrick Dewaere se donnait la mort. Près d'un campeur qui venait de se suicider, on a retrouvé un exemplaire du livre, dont certaines associations, en France, voudraient restreindre la vente. En contrepartie toutefois, il existe de petits groupes de Français désireux d'élargir le débat et de procurer une mort «serene et digne» à des malades avancés, à des personnes âgées qui, sciemment, auraient choisi d'abréger leurs jours.

(Photolaser AP)

Le Lion d'or de Venise à l'Allemand Wenders

Wim Wenders, le cinéaste allemand qui a remporté hier le Lion d'or du Festival des films de Venise avec *L'Etat des choses*, viendra à Montréal présenter son film en première nord-américaine lors du 11e Festival international du nouveau cinéma de Montréal, qui se déroulera du 29 octobre au 7 novembre.

Devenu l'héritier du trône du nouveau cinéma allemand depuis la mort du prolifique Rainer Werner Fassbinder, Wenders décrit son film comme étant le dernier film de série B. «Cela commence comme un remake d'un film de science-fiction et devient une aventure folle entre Lisbonne et Los Angeles, une comédie-film d'horreur suivant ses propres règles en pays inconnu», a déclaré le cinéaste à la presse à Venise.

L'Etat des choses, qui raconte les problèmes d'un cinéaste dont le film est interrompu, met en scène le cinéaste Samuel Fuller, Paul Getty et Roger Coreman. Le film a été préféré à d'autres importantes productions présentées par Joseph Losey, Woody Allen, Robert Altman et même Fassbinder. À l'issue de la proclamation du palmarès, Marcel Carné, président du jury, a exprimé ses regrets de n'avoir pas réussi à convaincre ses collègues de récompenser *Querelle*, le dernier film de Fassbinder. Il a en effet été le seul à le défendre et pense, qu'on le veuille

ou non, qu'on le déplore ou non, que ce film controversé aura un jour sa place dans l'histoire du cinéma.

L'année dernière le Lion d'or était allé à l'Allemande Margarethe Von Trotta pour *Les Années de plomb*. Cette année, le Lion d'or de la première oeuvre a été remporté ex aequo par le Néerlandais Orlow Seunke, réalisateur

de *Un goût d'eau*, et par l'Italien Luciano Odoriso, réalisateur de *Sciopen*.

Le prix du meilleur acteur est allé au soviétique Mikhail Dulyanov, interprète de *Vie privée*. Le prix spécial du jury de la Mostra de Venise est allé à *Imperativ* du cinéaste polonais Krystof Zanussi. Outre Marcel Carné, le jury comprenait Luis Garcia

Berlanga, Mario Monicelli, Gillo Pontecorvo, Satyajit Ray, Andrej Tarkowski et Valerio Zurlini.

Quant au 11e Festival international du nouveau cinéma de Montréal, celui-ci offrira 75 programmes de films, une section vidéo ainsi qu'une section québécoise intitulée «*Images d'ici*» et portant cette

année sur la fiction au Québec. Outre Wim Wenders, la direction du festival attend 54 invités étrangers et promet de «grosses surprises» pour les cinéphiles.

Un court métrage de Chaplin découvert dans un coffre-fort

LONDRES (AFP) — Un court métrage inédit de Charlie Chaplin, datant de 1918, sera présenté pour la première fois au cours du prochain Festival du film de Londres qui doit se dérouler vers la fin novembre.

Ce film de 23 minutes, intitulé *How to Make Movies* (Comment faire des films), a été retrouvé à Londres dans un coffre-fort consacré à ses oeuvres aux archives de la télévision indépendante britannique et n'avait jamais été collé et visionné. «Lady Chaplin et sa famille ne l'ont vu que vendredi dernier et ne nous ont donné la permission de le projeter que lundi», a déclaré un des directeurs de la compagnie, M. Bryan Congill.

«C'est en partie un documentaire doublé d'un film d'amateur», a précisé son «inventeur», M. Kevin Brownlow, Chaplin comptait originellement le présenter au pu-

blic, selon M. Brownlow. Dans ce court métrage apparaît, pour la dernière fois sur la pellicule, l'acteur Eric Campbell, mort dans un accident de la route en 1917.

Avec peu de moyens, Cantabilé fait vivre l'art de l'opérette

par Pierre Roberge
de la Presse Canadienne

Les chanteurs ne porteront pas de vrais gants de velours et la scène ne croulera pas sous les falbalas comme au «grand opéra» mais le beau chant emplira la salle chaque fois que la petite équipe de l'ensemble Cantabilé donnera cet automne *Le Médecin malgré lui*.

La formation lyrique, qui veille toujours à réduire au minimum les frais de décor et de costumes, a mis cet opéra comique de Charles Gounod à son programme, indique le baryton Bruno Laplante, directeur artistique et interprète du rôle principal. C'est un exemple du répertoire lyrique qu'on néglige ou que, devant les coûts de présentation et le peu de noto-

riété de l'oeuvre, on ne monte pratiquement jamais. Parfois, des solistes chantent des airs en concert ou bien un orchestre joue des extraits. Qu'on l'appelle opérette, opéra bouffe ou opéra-comique, explique le baryton, c'est un genre choisi «pour que, même si nous vivons dans un triste contexte économique, le public sorte en riant».

Depuis 10 ans qu'il se spécialise dans ce répertoire léger, Bruno Laplante a souvent reçu avec joie l'appréciation: «Quelle chaleur vous nous avez apportée!»

La mise en scène du *Médecin* est d'Erick Kruger, qui a également conçu le décor. Plusieurs costumes sont de Louis Jobin; d'autres sont des créations passées (et louées) de François Barbeau.

Allant de préférence dans des petites villes, l'ensemble Cantabilé entreprend le samedi 18 septembre, au théâtre L'Escale, de Saint-Marc-sur-Richelieu, une tournée du Québec qui s'achèvera à la mi-octobre à l'auditorium de Verdun et dans un grand hôtel de Montréal.

Puis, en novembre, la troupe donnera 10 représentations en France. Incidemment, M. Kruger dirige un atelier lyrique, à Orléans.

L'accompagnement musical sera assuré par le pianiste Monique Martin. M. Laplante espère toujours réunir une douzaine de musiciens, un rêve

qu'il caresse depuis qu'il a fondé Cantabilé, en 1974.

L'ensemble fonctionne grâce à une subvention de \$50.000 du ministère des Affaires culturelles (MAC). Pour être admissible un jour à l'aide du Conseil des Arts du Canada, il est question de tournées à l'extérieur du Québec, ajoute M. Laplante, qui s'est déjà produit un peu partout en Ontario et dans l'Ouest.

Pour plus de souplesse dans les tournées, la troupe a déjà recouru à une trame sonore sur ruban magnétique, dans *La Flûte enchantée*, de Mozart.

Il faut toutefois avoir les moyens de s'offrir les sessions d'enregistrement, avec des musiciens à qui il faut verser des droits proportionnels au nombre d'utilisations de leur musique: «Ce n'est sûrement pas une économie sur le pianiste», affirme le baryton originaire de Beauharnois.

Mais plaie d'argent n'est pas mortelle. Cantabilé, qui monte ses productions pour le compte de l'Opéra de chambre du Québec (une initiative du MAC), peut continuer à tourner grâce à l'amour de l'art et à l'esprit d'équipe qui anime ces artistes.

Les trois vétérans de la troupe (Laplante, le ténor Paul Trépanier, la basse Pierre Charbonneau) et les plus jeunes, âgés de 25 à 30 ans, n'ont pas des cachets comme dans les grandes maisons d'opéra, rappelle le directeur artistique.

Le MAC dit non à la revue *Les Herbes rouges*

Apprenant la nouvelle avec «consternation», la revue de poésie *Les Herbes rouges* dénonce la décision «injuste et scandaleuse» d'un jury du ministère des Affaires culturelles de lui refuser «une subvention raisonnable de \$4.000».

Selon les dirigeants du périodique littéraire fondé il y a 14 ans, les jurés ont évoqué «une baisse de qualité de la revue» pour justifier leur appré-

ciation défavorable, ce qu'ils qualifient d'«arbitraire, illogique et irrationnel».

Dans un communiqué, ils réclament la révision de leur dossier et le versement de la subvention pour l'exercice 1982-83. Au ministère, on précise que *Les Herbes rouges* n'ont pas atteint le minimum de «points» requis pour obtenir une subvention.

JEAN COLBERT présente une sélection des FILMS MUTUELS

L'amour, L'amour, L'amour!

Avec tout ce qui nous arrive... nous ne pourrons plus jamais mourir.

POUR TOUS

Doux Aveux

un film de FERNAND DANSEREAU
avec HÉLÈNE LOISELLE • MARCEL SABOURIN

TOUS LES JOURS:
12.45 - 2.30 - 4.20 -
6.10 - 8.00 - 9.50

DÈS DEMAIN

BERRI 1
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE

CINÉMAS UNIS

CLAUDE BRASSEUR
JEAN GARMET
MOCU MOCU
SIMONE SIGNORET
GUY DE MAUPASSANT
ELYSEE 1
SEM.: 6.40, 9.15.

Allemand avec s.-t. français
7.30, 9.35
ELYSEE 2
Les Années de plomb
BLEIERNE ZEIT

UN FILM DE ETTORE SCOLA
CITÉ 1: 12.30, 3.15, 6.00, 8.45
CITÉ 2: 12.25, 3.10, 5.55, 8.40
LA NUIT DE VARENNES

une véritable Miss Catastrophe
PLUS
26 film au CINÉPARC
LES CLAVES
La Cité: 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10
Ciné-Parc: DOLLARD: ouverture à 7.00, 9.00 AM requis
FRANS CANADIENNE S. 55-684-8427

avec ROGER HANIN
ROBERT HOSSEIN
1.15, 3.50, 6.25, 9.10
LE GRAND PARDON

1.00, 4.45, 8.30
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 2 UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
Aucun laissez-passer

ROMY SCHNEIDER
MICHEL PICCOLI
LA PASSANTE DUSANS-SOUCI
Le PARISIEN 4
Cinéparc DOLLARD 2
FRANS CANADIENNE S. 55-684-8427

MICHEL SERRAULT
CHARLES AZNAVOUR
Parisien: 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.35
Dollard: ouverture 7.00, radio AM requis
Les Fantômes du Chapelier
Le PARISIEN 3
Cinéparc DOLLARD 3
FRANS CANADIENNE S. 55-684-8427

Sommet culturel en Estrie le 23 octobre

SHERBROOKE (PC) — Un sommet culturel régional, destiné à déterminer les priorités et les orientations de l'Estrie en matière de développement culturel, se tiendra à Sherbrooke le 23 octobre.

Organisé par le Conseil de la culture de l'Estrie, ce sommet réunira les principaux intervenants culturels de cette région, ainsi que plusieurs partenaires régionaux du monde municipal, du secteur de l'éducation et des milieux socio-économiques. Il viendra couronner une démarche amorcée en janvier. Le conseil d'administration du Conseil de la culture de l'Estrie avait alors reçu comme mandat de son assemblée générale de doter l'Estrie d'un programme triennal de développement culturel.

RETROSPECTIVE des OSCARS du meilleur film de l'année

1967

IN THE HEAT OF THE NIGHT

16 au 18 septembre
3 jours seulement

desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

JOUER SA VIE

Quand l'enjeu n'est plus un jeu les échecs ne pardonnent pas.

Mettant en vedette
Anatoly Karpov, Viktor Kortchnoi, Robert Fischer

Un film de Gilles Carle et Camille Coudari
produit par Hélène Verrier

Une production de l'Office national du film du Canada

desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

LA COMPAGNIE DE QUAT SOUS ET LE THÉÂTRE PETIT À PETIT

TOURNEZ LA PLAGE

Texte Claude Poissant, mise en scène Geneviève Notebaert

DÈS LE 8 SEPT. 490\$

100 est, avenue des Pins
Sherbrooke, autobus 144 845-7277

DU 9 AU 12 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT
Procurez-vous 2 billets pour le prix de 1

CONDITIONS: Prendre les billets 26 heures à l'avance au guichet du théâtre
NOMBRE DE PLACES LIMITÉES

PRIMA FILMS PRESENTE

Le Film espagnol tant attendu de...

CARLOS SAURA

Doux Moments du passé...

le DAUPHIN 1

Sur semaine: 7.30, 9.30, Sam. et dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

BEAUDIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Deux Prix pour un seul film qui lui mérite amplement:
le Roman de J.M. Roberts-Prix Renaudot, le film de Pierre Granier-Deferre-Prix Louis Delluc 1981. France-Soir

PRIX LOUIS DELLUC

UNE ÉTRANGE AFFAIRE

PIÈRE GRANIER-DEFERRE

MICHEL PICCOLI
NATHALIE BAYE
GÉRARD LANVIN

Tous les jours: 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.

BERRI 2
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

LES CONCERTS GALA DE LA MUSIQUE, C'EST ÇA!

Comment pouvez-vous résister à huit concerts spectaculaires avec HAYDN, MOZART, LISZT, BEETHOVEN, BRAHMS, SCHUBERT, BRUCKNER, BERG et STRAVINSKY!

Comment pouvez-vous manquer l'occasion d'entendre d'aussi grands artistes!
DUTOIT, NORMAN, ZIMMERMAN, SZERYNG, ZINMAN, BLOMSTEDT et plusieurs autres.

Comment pouvez-vous laisser passer une telle aubaine!
25% de RÉDUCTION SI VOUS VOUS ABONNEZ MAINTENANT.

Balcon E-G	325	398
Balcon A-D	265	578
Parterre U-Z & Mezzanine	1125	848
Parterre AA-T & Corbeille	1145	1088

Loges disponibles sur demande.
Un montant de 6.00\$ représentant une redevance de 0.75c par billet payable à la Place des Arts doit être ajouté au prix de l'abonnement.

Téléphonez au 842-3402 et faites porter à votre compte Visa ou MasterCard ou passez à notre bureau d'abonnement, ouvert du lundi au vendredi entre 9 heures et 18 heures, au 200 ouest, boul. de Maisonneuve, à l'arrière de la Place des Arts.
Prix spéciaux pour étudiants et personnes de plus de 65 ans, gracieuseté de The Gazette.

OSM Orchestre symphonique de Montréal
Charles Dutoit Directeur artistique

LES PUBLIQUES

Ventes en justice

Conditions et Renseignements
1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

AMÉRIQUE

Un creux de basse pression orienté nord-sud qui a traversé la Baie d'Hudson la nuit dernière est maintenant situé sur le nord du Québec et continue à se déplacer vers l'est.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés par moments. Maximum 23. Probabilité de précipitations: 10% aujourd'hui.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 26 COUCHER: 19 h 19

QUÉBEC

Abrité et réservoirs Cabonga et Gouin: ciel variable et possibilité d'une averse surtout en fin de journée. Vents modérés. Maximum 20.

St-Jean et Saguenay: ciel variable avec possibilité d'une averse. Vents modérés par endroits. Maximum 17.

Rivière-du-Loup, Malbia, Rimouski et Matapédia: ciel variable et vents modérés. Maximum 18.

St-Anne-de-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé, parc Forillon: ciel variable avec possibilité d'une averse et vents modérés par endroits.

Baie-Comeau, Sept-Îles: pluie nuageuse avec vents modérés. Maximum 15.

AMÉRIQUE CENTRALE

Acapulco beau nuageux 25 34 Barbados beau nuageux 25 31 Caracac beau nuageux 25 32

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

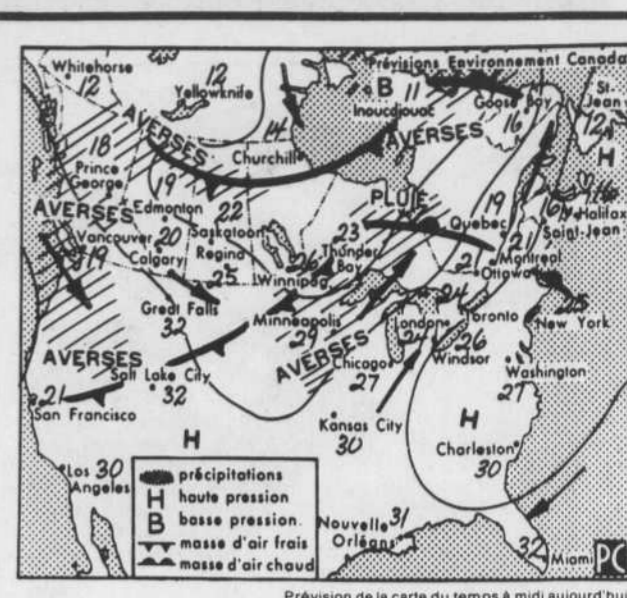
Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.



Prévisions pour aujourd'hui: Températures en degrés Celsius. MIN MAX

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COIR PROVINCIALE, No. 500-02-007614-824. MONTREAL, KOSHER BAKERY LTD.

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MONSIEURS

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 Instrument de musique champêtre à quatre cordes.
2 Problème difficile à résoudre.
3 Parcours de yeux.
4 Celui qui provoque un avortement.
5 Nom scientifique de la seiche.
6 Stronium.
7 Orient.
8 Gros perroquet.
9 Fruit.
10 Arrose.
11 Étoffe légère.
12 Étouardi.

Solution d'hier

- 1 Embarras.
2 Laitier.
3 Anvers.
4 Niveaux.
5 Tléon.
6 Nominal.
7 Arrose.
8 Stronium.
9 Orient.
10 Gros perroquet.
11 Étoffe légère.
12 Étouardi.

Verticalement

- 1 Liquide sirupeux.
2 Général.
3 Liquide formé de sucre en solution concentrée.
4 Nombre.
5 Conseillère.
6 Boucher avec...

Transports Transport Canada

SOUSSION

Les soumissions cachetées, adressées au soussigné, 3e étage, Tour 'A', Place de Ville, Ottawa, (Ontario), seront recevables jusqu'au 28 septembre 1982 à 15 heures.

Solution d'hier

- 1 Embarras.
2 Laitier.
3 Anvers.
4 Niveaux.
5 Tléon.
6 Nominal.
7 Arrose.
8 Stronium.
9 Orient.
10 Gros perroquet.
11 Étoffe légère.
12 Étouardi.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

BCS 25028.F 28 septembre 1982 ÉQUIPEMENT RADIO POUR COMMUNICATION AIR/SOL. Garantie de soumission: 5 000 \$.

ACZ 20180.F 5 octobre 1982 4 945 CONSOLES D'ÉCLAIRAGE DE RUE. Garantie de soumission: 10 000 \$.

Le Directeur général d'Approvisionnement ROGER A. LABRIE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

pour 10h30 heure de Montréal le mardi 9 novembre 1982 Région Abitibi Centre administratif et de services Rouyn

SPORTS

Maintenant à 4 1/2 parties des meneurs

Les Expos cèdent 1-0 devant les Cards

par Daniel Caza

ST-LOUIS (PC) — Pour la deuxième fois en trois jours, les Cardinals de Saint-Louis ont blanchi les Expos de Montréal 1-0, hier, devant 23,080 spectateurs au stade Bush.

s'est également bien comporté au cours des six premières manches avant de céder sa place à Woodie Fryman, en limitant les Cards à seulement trois coups sûrs.

Après deux retraits, Keith Hernandez a claqué un long coup de trois buts au fond du champ centre droit, produisant l'unique point de la partie.

Pour le gérant Jim Fanning, le lanceur Charlie Lea a lancé de façon courageuse. «Il a tenu les Cards à seulement trois coups sûrs. Il a été formidable. Toutefois, ce sont les quatre buts sur balles qui ne l'ont pas aidé», a dit Fanning.

Quant au match lui-même, Fanning a ajouté que le jeu défensif avait dominé et qu'il n'y avait pas eu beaucoup de balles frappées. «C'est frustrant de perdre un match 1-0 et se faire blanchir ainsi deux matches en trois jours», a-t-il ajouté.

Quant à Charlie Lea, il a avoué qu'il était derrière les frappeurs. «Je n'avais pas toute mon étoffe habituelle. La balle que j'ai lancée à Hernandez était une «slider» et il m'a surpris», a dit Lea.

Des 18 coups sûrs des Dodgers, quatre étaient des circuits, tandis que les Braves ont réussi 17 coups sûrs, dont trois quatre-but.

À Pittsburgh, entre-temps, Dave Kingman a produit quatre points, dont trois avec un circuit à la 5e, et Ron Hodges a cogné un grand chelem à la 9e. Les Mets de New York ont ainsi défait les Pirates 9-1. Les Pirates perdent du terrain dans la course au championnat dans la division Est.

Table with columns EXPOS (0) and CARDS (1) showing player statistics for various teams like Raines, Herr, Oberklaid, etc.

Gerry Dattilio est choisi le joueur de la semaine

TORONTO (PC) — Gerry Dattilio a joué un des meilleurs matches de sa carrière lundi pour les Stampeders de Calgary, et il a été choisi hier le joueur à l'attaque par excellence dans la Ligue canadienne de football.

des Lions de la Colombie-Britannique, a mérité le titre de joueur défensif par excellence, tandis que son coéquipier Mack Moore a hérité du titre de joueur de ligne par excellence.

conduit les Stampeders à une victoire de 32-20 contre les Eskimos d'Edmonton.

Jackson et Moore ont joué des rôles importants dans la victoire de 45-13 des Lions contre les Rough Riders d'Ottawa vendredi dernier.

Ivan Lendl qualifié, Tracy Austin éliminée

FLUSHING MEADOW (AFP) — Le Tchecoslovaque Ivan Lendl, qui est toujours à la recherche d'un titre du grand chelem, s'est qualifié sans le moindre problème pour les demi-finales du simple messieurs des championnats internationaux des États-Unis, marqués aussi par l'élimination de la tenante du titre du simple dames, l'Américaine Tracy Austin, face à la

Tchécoslovaque Hana Mandlikova, hier à Flushing Meadow.

Classé numéro trois dans le tournoi, Lendl, qui n'avait jamais réussi à atteindre ce stade de l'épreuve par le passé, a écarté en 1 heure et 37 minutes l'Australien Kim Warwick (6-4, 6-3, 6-1). Celui-ci, qui s'était véritablement réveillé à l'occasion de cet U.S. Open en éliminant l'Argentin



La Tchecoslovaque Hana Mandlikova a créé une grosse surprise en éliminant la championne sortante, l'Américaine Tracy Austin, hier, aux Internationaux des États-Unis à Flushing Meadow.

BASEBALL

Table with columns for Ligue Nationale, including teams like Montréal, St-Louis, Philadelphia, etc., and their records.

Table with columns for Les meneurs (pitchers) and Les frappeurs (batters) for the Ligue Nationale.

En simple dames, après l'élimination, dès mardi, de la grande favorite, l'Américaine Martina Navratilova, par sa compatriote Pam Shriver, une autre Américaine, Tracy Austin, tenante du titre, est tombée.

BASEBALL

Table with columns for Ligue Américaine, including teams like Cleveland, Baltimore, Minnesota, etc., and their records.

Table with columns for Les meneurs and Les frappeurs for the Ligue Américaine.

Daley Thompson reprend le record mondial du décathlon

ATHÈNES (AFP) — Le Britannique Daley Thompson, qui avait déjà battu à trois reprises le record du monde junior du décathlon, peut désormais également orner sa carte de visite de trois records seniors.

Après avoir totalisé 8.622 points à Gotzis (Autriche) en 1980 et 8.707 points au même endroit cette année, il en a accumulé 8.744 pour remporter le titre de champion d'Europe hier à Athènes.

C'est le seul faux-pas de sa carrière et son frère, Bookmaker de profession, ne prend jamais beaucoup de risques en pariant sur ses victoires.

son a réalisé les performances suivantes: 10 sec 51 au 100 mètres, 7,80 mètres en longueur, 15,44 mètres au poids, 2,03 mètres en hauteur, 47 sec 11 au 400 mètres (4.549 pts à l'issue de la 1-ère journée), 14,39 au 110 mètres haies, 45,48 mètres au disque, 5,00 mètres à la perche, 63,56 mètres au javelot et 4 min 23 sec 71 au 1.500 mètres.

René Arnoux, le pilote qu'il nous fallait (Ferrari)

MODÈNE, Italie (AFP) — René Arnoux et Patrick Tambay seront les deux pilotes de Ferrari pour le championnat du monde de formule Un en 1983, a annoncé le «commanditaire» Enzo Ferrari, hier à Modène, officialisant ainsi les

rumours qui couraient depuis plusieurs semaines.

Après avoir précisé que l'accord avec les pilotes pourrait être reconduit pour 1984 si Didier Pironi ne se trouvait pas en mesure de reprendre le volant, Enzo Ferrari a expliqué

son choix: «Arnoux était l'homme qu'il nous fallait. Sa connaissance du turbo, sa vélocité l'imposaient comme le pilote idéal pour Ferrari. Quant à Patrick Tambay, il a démontré ses capacités et sa bonne volonté à l'occasion de toutes les courses qu'il a courues pour nous».

SOCCER

Table for Ligue Nord-Américaine showing match results for teams like F.-Lauderdale, New York, etc.

FOOTBALL

Table for Ligue Canadienne showing match results for teams like Hamilton, Calgary, etc.

Table for Ligue Canadienne showing league standings for teams like Toronto, Hamilton, Ottawa, etc.

chronique sportive La concurrence frappe maintenant les «vieux» centres

par Richard Milo

Les centres sportifs poussent comme des champignons depuis quelques années. Au point où les «vieux» centres communaux, d'abord surpris, puis dépassés par les événements, tiennent à dire à la population sportive qu'ils sont bien en vie, qu'ils auront toujours un net avantage sur les nouveaux centres grâce à l'esprit de camaraderie et d'entraide, leur vie communautaire.

Jean-Claude Fortier, le directeur des activités physiques du YMCA, (Young Men Christian Association), au centre-ville, raconte qu'il y a quelques semaines, un homme à la retraite lui a demandé du travail «bénévole», histoire de contribuer à la réalisation de certains projets.

Et Guy Lépine, le directeur du Centre Immaculée-Conception, (CIC), rappelle que les ex-inscrits au populaire cours de folklore, dans les années 50 et 60, préparent dans un enthousiasme débordant le spectacle qu'ils doivent donner dans le cadre de la soirée du 30e anniversaire, à la fin du mois, et auquel participera Ginette René, une ancienne du centre.

Fortier et Lépine ne le cachent pas: la concurrence, loyale mais forte, des nouveaux centres sportifs de tennis, de squash, de raquet-ball, de centres Nautilus, a changé les règles du jeu. Mais elle s'avère également un stimulant additionnel pour les «vieux» centres, comme le YMCA, fondé en 1851, sept ans après celui de Londres, et le CIC, l'oeuvre du Père Marcel de la Sablonnière, au service des jeunes depuis 1952.

À l'époque, le CIC a d'abord insisté sur les deux sports traditionnels, le hockey et le baseball. Il a étendu ses activités à des loisirs socio-culturels, tels le folklore, le chant, lançant le Salon du camping et ensuite, le Salon du ski. Et depuis, loin de refuser la concurrence, le Centre du Père Sablon s'est adapté aux nouvelles conditions — la garderie, par exemple — et il continue de le faire au fil des saisons, des activités et des clients.

Le cirque vous intéresse. Le CIC tient une école de cirque. — Lépine explique qu'on lui a demandé d'installer un fil de fer, il y a quelque temps (!) — très populaire. Et le culturisme, qui recueille des adeptes des deux sexes, a maintenant pignon sur la rue Papineau, où, grâce à l'aide financière de Ben Weider, tous sont invités à lever poids et halteres dans le gymnase Weider, situé au-dessus du bureau du Père Sablon.

Au YMCA, en plein quartier des affaires, Fortier précise que des employeurs communiquent régulièrement pour s'informer d'un tarif de groupes pour employés. La clientèle, à 65 pour cent anglophone, principalement composée d'hommes d'affaires et d'étudiants, pourrait même profiter dans les mois qui viennent d'une nouvelle activité destinée à contrer le stress, ce mal de la société moderne.

Cette année, pour la première fois, sans doute pour mettre davantage en évidence les coûts raisonnables d'un abonnement, le YMCA offre un «package deal» d'activités qui remporte, de dire Fortier, un grand succès, au point où il n'est pas exclu que le Centre Immaculée-Conception imite le YMCA à ce chapitre. Mais dans l'imédiat, Lépine s'en tient à la méthode traditionnelle, lui arrivant à l'occasion de négocier certains «arrangements» avec les plus démunis, lorsque nécessaire.

Quoiqu'il en soit, pour lutter plus efficacement contre la nouvelle concurrence, les deux organismes n'hésitent pas à se consulter, un peu comme la Palestre Nationale et le Centre Immaculée-Conception dans les années 50, alors qu'il suffisait de franchir le parc Lafontaine pour se rencontrer.

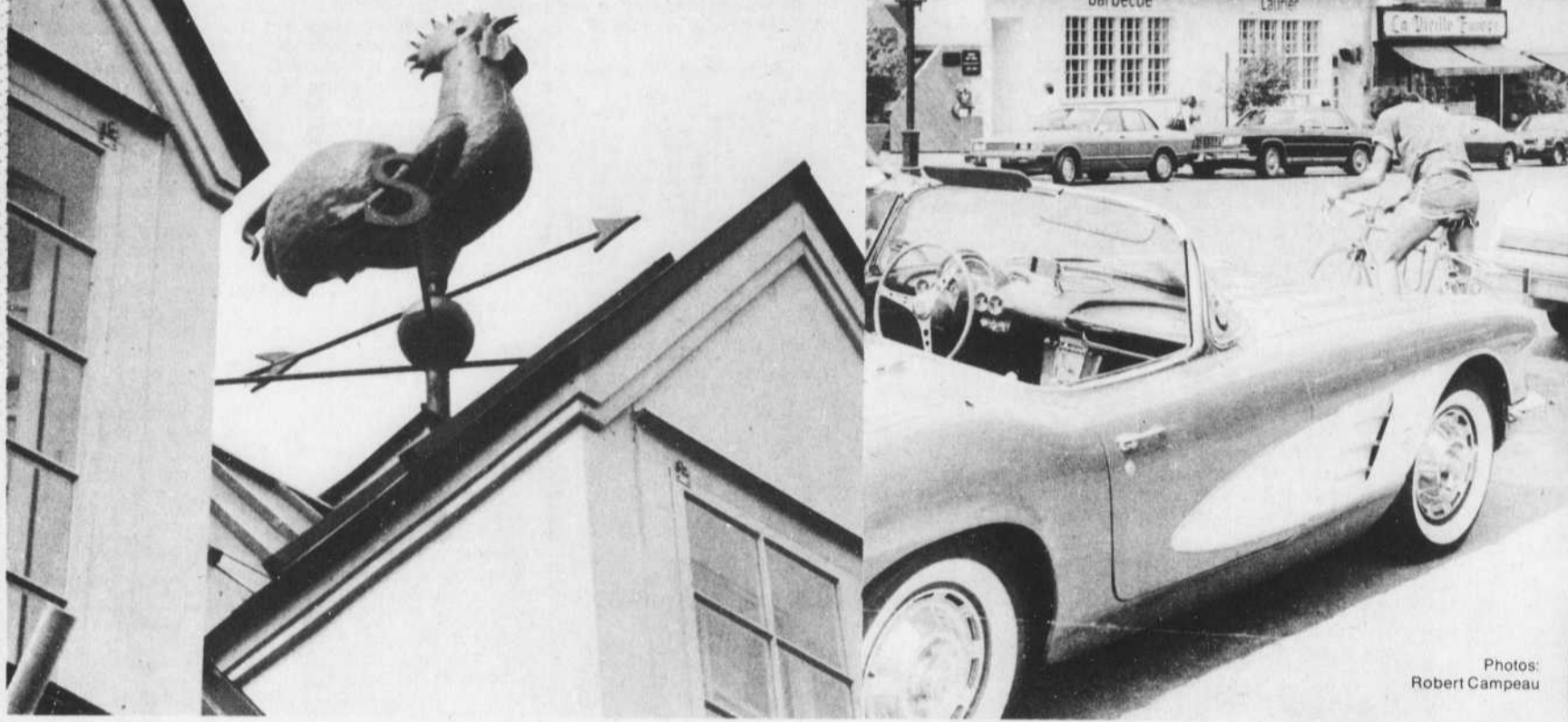
Ne profitant pas de budgets considérables, s'en remettant surtout à la promotion et au bouche-à-oreille pour vendre leur «produit», les «vieux» centres communautaires ont cependant accepté de lancer de petites campagnes publicitaires pour afficher leurs activités d'automne.

Au CIC, Lépine avoue que la campagne d'inscription démarre plus lentement cette année. Au YMCA, aucune comparaison n'est possible puisque l'an dernier, à pareille date, des rénovations importantes étaient effectuées à l'édifice de la rue Stanley.

Advertisement for Samson Bélair, Comptables agréés, listing services and contact information for various locations like Québec, Toronto, Vancouver, etc.

Large advertisement for YMCA and CIC, featuring logos and text about their services, membership, and community programs.

... Et le jour se leva, Rue Laurier à Outremont



Photos: Robert Campeau

"L'AUTHENTIQUE"
Pizza cuite au four à bois



Restaurant "La Pizzaiolle"
5100 Hutchison (coin Laurier) Outremont
(514) 274-9349

SPAGHETTATA
SPAGHETTATA
SPAGHETTATA
SPAGHETTATA



"Fête improvisée de spaghetti"

399, rue Laurier ouest (514) 273-9509

Tout pour les fins palais
Spécialement...
du café préparé par des experts
pour les connaisseurs



1042 ouest Laurier, Outremont.
tél: 274-5601

Pour toute information concernant la publication de cette page
contactez Robert Campeau au 844-3361

forme
et
couleur



matériel d'artiste
1126 ouest, ave. Laurier tél: 279-9469

396 ouest Laurier 274.89.59

La Tisanerie de
L'herbier de Provence mi.
un éventail parfumé de thés
herbes et épices, cadeaux
et produits de beauté

ANTIQU'ART



1053 e. Laurier, Outremont H2V 2L2 - Tél: 276-9796
Denise C. Langelier

prends le temps d'aimer...



boutique
Enfants Deslongchamps

des amours de
vêtements d'enfants

1019 Laurier ouest, Outremont. Téléphone: 274-5911

C'est chouette les jeunes!
Vous avez grandi...
« Dans les Nuages »
évidemment...



1017 OUEST, RUE LAURIER
OUTREMONT, QUE H2V 2L1
276-6283

Chapuis et Dubuc
POUR FAMILIERS



la véritable
boucherie
charcuterie
française

Un délice pour les yeux...
Une évasion gastronomique...

- Viandes de première qualité
- Charcuterie fine
- Fromages choisis
- Pâtisseries françaises
- Vaste choix de fruits et de légumes frais
- Poissons frais exclusifs

Une tradition depuis 1953

Sachez apprêter
vos meilleurs plats...
Obtenez gratuitement
une recette appropriée!

Bien manger signifie



Anjou QUÉBEC

où la qualité fait sa renommée

1025 ouest, Laurier
Tél.: 272-4065 — 272-4086

Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de \$20.

L'après-spectacle

EN TÊTE D'AFFICHE

le Café Laurier

Rassasie vos
faims de soirée...
et votre soif
de changement
jusqu'à 4h
du matin.

LUNDI À VENDREDI
petit déjeuner
de 8h à 11h

SAMEDI
l'homme-omelette
de 10h à 15h

DIMANCHE
le déjeuner
de 10h à 15h

394, Laurier ouest, Montréal 273-2484

Toquade
vous offre
en promotion...



Lampe boudoir
en quatre finis:
blanc, rose, laiton et antique

À partir de 19.95\$

toquade décor. inc.

1212 av. Greene Westmount 935-8134

6622 St-Hubert Montréal 279-0350

1062 ouest, Laurier, Outremont 273-8184

Viande Rouge A-1

La Vieille Europe

BOUCHERIE FRANÇAISE

C'EST L'ENDROIT RUE LAURIER, OUEST
POUR LA QUALITÉ ET LES SPÉCIALITÉS.

LE BOEUF • L'AGNEAU FRAIS
• LE VEAU BLANC • LES VOLAILLES
• LES CHARCUTERIES • LES FROMAGES FINS

Spéciaux chaque semaine

dans nos départements de
boucherie — épicerie — fruits et légumes
— produits d'importation

Livraison gratuite avec tout achat de 35\$
fait au magasin

Paniers de fruits pour toute occasion

HEURES DU MAGASIN	
Lun. - merc.	9h - 6h
Jeu. - vend.	9h - 9h
Samedi	9h - 5h

Pain Français
de la Maison Cousin
Café en grain
A.L. Van Houtte
Vin et Bière

Commande Téléphonique
379 RUE LAURIER OUEST
Tél.: 277-2141 — 277-2142